

peser adéquatement leurs avantages sur leurs adversaires. La Propagande avait repoussé plusieurs fois les prétentions de M<sup>sr</sup> Bourget en faveur d'une université à Montréal. Pourquoi les aurait-elle reconnues en 1881 ? Le Saint-Siège avait pratiquement fait la sourde oreille devant le docteur D'Orsonnens en 1880. Allait-il maintenant écouter le sénateur Trudel ? Il y avait peu de chances pour que ce revirement se produise, même si, dans le dernier cas, contrairement à la délégation Bourget-Dumcsnil qui avait déjà été doublée habilement par l'abbé Hamel et M<sup>sr</sup> Racine, le défenseur de l'École de médecine, F.-X.-A. Trudel, n'avait pas d'opposant sur place. En vain, le sénateur attaqua-t-il l'université. Il démontra que Laval, jusqu'au printemps 1881, n'avait jamais été une université provinciale ; il déclara que la population du Québec avait doublé depuis 1852 et ridiculisa les arguments financiers des Québécois : « Laval répète sans cesse qu'ayant fait des constructions trop vastes pour une Université diocésaine, la justice exigeait qu'elle fût maintenue comme provinciale. Elle a si bien réussi à faire croire à la vérité de cette proposition, même par la S.C. de la Propagande, que cette dernière en a fait une des bases du décret du 1<sup>er</sup> février 1876... Laval va rééditer *in aeternam*, la comédie de la dette de Notre-Dame, au moyen de laquelle on était arrivé à croire que l'on empêcherait à jamais de subdiviser une simple paroisse de près de cent mille âmes, sous prétexte que la loi civile ne le permettait pas tant qu'elle aurait des dettes<sup>4</sup>!!! » Une seconde fois, un défenseur laïque de l'École de médecine plaidait la cause montréaliste devant un tribunal romain qui ne l'écoutait même pas.

Malgré eux, les pères jésuites faillirent devenir la cible de M<sup>sr</sup> Fabre lors d'un geste audacieux de l'École de médecine. Il était dans la tradition de l'École de faire célébrer une messe chaque année en l'honneur de Saint-Luc, son patron ; messe avec sermon à laquelle étaient invités tout son personnel enseignant ainsi que ses étudiants. En 1881, alors qu'elle était en lutte ouverte avec l'évêque de Montréal, l'École, par l'intermédiaire d'un étudiant, demanda aux pères jésuites de célébrer cette messe annuelle en l'église du Gésù. Lorsqu'il fut informé de cette démarche, M<sup>sr</sup> Fabre s'empressa d'écrire au recteur du collège Sainte-Marie : « Il est bien fâcheux que l'École de Médecine choisisse votre Église dans les circonstances actuelles. Les plaintes que j'ai faites au Père Portier, il y a deux ans, sont une preuve du désir que j'ai que les Pères ne se mêlent en rien dans les difficultés présentes, puisqu'il leur répugnait de me soutenir. Aux yeux du public, ce sera une certitude qu'il y a malentendu entre l'Évêque

4. « Réplique de M. Trudel aux plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste », dans Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, 1908-1918, 4: 395-399.

et les Jésuites<sup>5</sup>. » Quatre jours plus tard, le chanoine Harel expliquait à l'étudiant Manseau : « ... vous avez toute liberté de faire chanter la messe de saint Luc où vous l'entendez. Pour ce qui est du sermon, le prêtre, qui vous recevra dans son église, voudra bien s'entendre avec Sa Grandeur à ce sujet<sup>6</sup>. »

*Le Journal des Trois-Rivières* appuya les Montréalistes dans leur mouvement d'opposition à la loi de 1881. Désilets publia une série d'articles<sup>7</sup> en faveur du clergé qui avait signé la supplique désapprouvant la loi du 21 juin, puis il défendit les représentants montréalais à Rome que les journaux « libéraux » accusaient de désobéissance au Saint-Siège. À tort, les évêques avaient présenté le projet de loi de Laval à la législature comme un ordre du pape que les députés devaient sanctionner sans discuter. En termes à peine voilés, Désilets accusa M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre d'avoir trompé les législateurs et toute la population. Il dénonça les autorités lavalloises en disant qu'elles avaient assemblé tout le rouage d'une machine infernale pour anéantir toute opposition effective à l'université et pour assurer à cette dernière le monopole de l'enseignement supérieur. Enfin, il affirma que l'université avait préféré « se mettre faussement à couvert derrière le St-Siège, derrière les Évêques, pour faire son œuvre de monopole<sup>8</sup> » plutôt que de faire circuler une pétition dans la province.

M<sup>sr</sup> Laflèche trouva encore une occasion de s'opposer à M<sup>sr</sup> Taschereau et à l'Université Laval. À la demande du recteur<sup>9</sup>, l'archevêque de Québec obtint l'appui de l'épiscopat et publia un mandement contre les journaux qui lançaient des accusations contre l'université<sup>10</sup>. Il considéra ces attaques comme non avenues sous prétexte qu'elles n'avaient pas été portées devant le Conseil supérieur universitaire. Quant aux auteurs, il les déclara coupables de désobéissance aux évêques et au Saint-Siège. Pour l'avenir, il exigea que tout grief contre Laval soit porté devant le tribunal des évêques de la province. M<sup>sr</sup> Laflèche revint alors sur sa décision : il fit savoir à M<sup>sr</sup> Taschereau qu'il retirait sa signature au bas du mandement collectif et qu'il songeait à se rendre à Rome pour défendre les Ultramontains et les Montréalistes. Du séminaire français, le père Bricchet, ardent défenseur des Lavallois communiqua ses impressions à M<sup>sr</sup> Antoine Racine : « Ah ! Je sais ce que je ferais à la place de S. E. le Cardinal

5. Fabre à Cazeau, le 9 octobre 1881, ACAM, RLF, 4 : 127-128.

6. Harel à Manseau, le 13 octobre 1881, ACAM, RLF, 4 : 128.

7. « La chaire de St-Pierre et le clergé de Montréal », *le Journal des Trois-Rivières*, les 18, 22 et 29 août, les 1<sup>er</sup>, 5, 8 et 15 septembre 1881.

8. « Les adversaires », *le Journal des Trois-Rivières*, 29 septembre 1881.

9. Méthot à Taschereau, le 20 octobre 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, 1878-1881, A1-T101-50.

10. MEQ, 6 : 275-277.

Siméoni pour avoir la paix ! Il suffirait de mettre à pied un certain personnage que rien ne pourra soumettre, et tout serait fini et tous les Canadiens pourraient dire en s'abordant *et facta est tranquillitas magna*<sup>11</sup>. » Tandis que ce prêtre français croyait avoir trouvé la clef pour résoudre tous les problèmes québécois, certains personnages importants de Montréal commençaient à se sentir découragés à cause de la tournure que prenaient les événements. Ainsi, Pagnuelo, ami intime de M<sup>re</sup> Bourget et avocat des Ultramontains, écrivit à M<sup>re</sup> Laflèche qu'après tout ce qu'il avait constaté depuis 1871, il ne croyait plus en l'efficacité d'une nouvelle mission à Rome<sup>12</sup>.

Le recteur et l'archevêque Taschereau saluèrent à leur façon le départ de l'évêque des Trois-Rivières pour Rome. Trois jours après qu'une plainte de l'université contre *le Journal des Trois-Rivières* fut envoyée à M<sup>re</sup> Laflèche<sup>13</sup>, *le Monde* annonça le voyage de ce dernier<sup>14</sup>. Furieux, l'abbé Méthot écrivit :

*M<sup>re</sup> Laflèche part aujourd'hui pour Rome... En partant, il a envoyé aux journaux une lettre expédiée à M<sup>re</sup> l'Archevêque, où il lui annonce qu'il retire sa signature apposée à la déclaration et qu'il va à Rome donner ses raisons au St Père. Tant mieux ! Je crois qu'il reviendra blessé ! En attendant, ce revirement subit de la part d'un Évêque, d'un vieillard est un grand scandale. Les laïques qui, plus que nous autres clercs, ont le sentiment de l'honneur, au moins humain, ne se gênent pas pour dire qu'il est fou ! Ce que je sais bien, c'est qu'il appartient à une famille de fous. Que de fois, dans mon enfance, lorsque je passais mes vacances à Ste-Anne Lapérade chez mon excellent oncle, Elzéar Méthot, — quel monde de souvenirs ces mots me réveillent ! — j'ai vu passer dans la rue un des frères de M<sup>re</sup> Laflèche, fou, poursuivi par une bande d'enfants qui en faisaient leur jouet ! Et ses sœurs ! Lui-même le sait parfaitement ; lorsqu'on voulut le faire évêque, il refusa, disant qu'il appartenait à une famille de fous, qu'il pourrait bien devenir fou lui-même, et qu'alors on se repentirait de l'avoir élevé à l'épiscopat. N'a-t-il pas été un peu bien prophète<sup>15</sup> ?* M<sup>re</sup> Taschereau qui n'avait pas l'habitude de prendre beaucoup de temps

11. Bricbet à A. Racine, le 22 octobre 1881, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, thèse de M.A., Histoire, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 1954, 29.
12. Pagnuelo à Laflèche, le 22 octobre 1881, ASTR, Correspondance Pagnuelo-Laflèche, B2-P125-06.
13. Taschereau à Laflèche, le 25 octobre 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, 1878-1881, A1-T101-52.
14. *Le Monde*, 28 octobre 1881.
15. « Journal de M<sup>re</sup> Méthot », le 29 octobre 1881, 46.

pour dire ce qu'il pensait fit savoir à M<sup>gr</sup> Laflèche qu'il craignait bien « que quelque bon jour Elle [Votre Grandeur] n'ait à regretter amèrement son regret [sic]<sup>16</sup> » de devoir refuser son appui à l'épiscopat.

L'archevêque de Québec sentit quand même le besoin de se faire rassurer par la Propagande sur un danger qu'annonçait la délégation Bourget-Dumesnil et Trudel. *Le Monde* publia une lettre de Rome<sup>17</sup>. Les trois Montréalais qui l'avaient signée disaient qu'ils possédaient des preuves à l'effet que le Saint-Siège était resté étranger à l'aspect légal de la question de la succursale. Selon eux, l'autorité romaine n'avait donné aucun ordre qui aurait obligé les politiciens à voter en faveur du projet de loi de Laval. Plus encore, ils affirmaient que le pape voulait rester neutre dans cette affaire. Le cardinal Siméoni avertit alors M<sup>gr</sup> Taschereau qu'il n'avait pas à s'alarmer à propos des rumeurs concernant les décisions romaines. Il insista sur le fait qu'il n'y avait qu'une seule source officielle d'information : la Propagande<sup>18</sup>.

Les deux évêques Antoine et Dominique Racine de Sherbrooke et de Chicoutimi et l'abbé Hamel suivirent les traces du père Brichet et de l'abbé Méthot. Ils s'en prirent d'une curieuse façon à M<sup>gr</sup> Laflèche qu'ils voulaient mâter coûte que coûte. Dominique Racine voulait que le diocèse des Trois-Rivières soit divisé parce que c'était « le plus sûr moyen d'obtenir sa démission » d'autant plus qu'il avait « paraît-il, déclaré à diverses reprises que si son diocèse était divisé, il résignerait de suite<sup>19</sup> ». Non satisfait d'avoir écrit à M<sup>gr</sup> Taschereau à ce sujet, l'évêque de Chicoutimi faisait aussi savoir au cardinal Siméoni que cette démission était absolument nécessaire<sup>20</sup>. Antoine Racine avait un plan plus démocratique : il voulait qu'on fasse signer une pétition pour « démettre » M<sup>gr</sup> Laflèche<sup>21</sup>. L'abbé Hamel lui écrivit : « Enfin, si V. G. écrit au Cardinal Siméoni, ne pourrait-elle pas insister sur l'impossibilité de gouverner la Province de Québec tant que M<sup>gr</sup> Laflèche conservera sa mitre administrative ? [...] Un petit coup d'épaule de votre part qui ressemblerait à un *motu proprio* arraché par les événements, appuierait beaucoup l'Archevêque<sup>22</sup>. » Sans doute.

16. Taschereau à Laflèche, le 31 octobre 1881, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, 1878-1881, A1-T101-52.

17. « Nouvelles courantes », *le Monde*, 8 novembre 1881.

18. Siméoni à Taschereau, le 12 novembre 1881, ACAM, Québec, 295.101.

19. D. Racine à Taschereau, le 8 novembre 1881, dans Jean-Claude Drolet, *Monseigneur Dominique Racine bâtisseur de l'Église saguenéenne*, Publications de la Société historique du Saguenay, 1968, 135.

20. D. Racine à Siméoni, le 20 novembre 1881, dans *ibid.*, 136.

21. A. Racine à Hamel, le 10 novembre 1881, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 29.

22. Hamel à A. Racine, le 15 novembre 1881, dans *ibid.*, 29.

était-ce grâce à un tel « petit coup d'épaule » qu'on avait déjà réussi à faire démissionner M<sup>sr</sup> Bourget en 1876 ! Les clercs aussi bien que les politiciens « libéraux » tenaient à faire disparaître de leur chemin tous les opposants d'extrême-droite. Mais M<sup>sr</sup> Laflèche et les Montréalistes étaient de taille à se défendre, même s'ils luttèrent à contre-courant<sup>23</sup>.

L'abbé Hamel avait encore des doutes sur la loyauté d'Antoine Racine envers la cause universitaire, mais il pouvait compter sur l'évêque de Saint-Hyacinthe, M<sup>sr</sup> Moreau. Le père Brichet venait à peine de convaincre Antoine Racine de la nécessité de « faire démettre » M<sup>sr</sup> Laflèche. Comme il n'était pas tout à fait satisfait de la mission de M<sup>sr</sup> Racine à Rome<sup>24</sup>, l'abbé Hamel attendit jusqu'au 29 octobre pour lui adresser ses remerciements<sup>25</sup>. M<sup>sr</sup> Moreau n'eut pas besoin des ordres de Québec pour agir contre l'un des défenseurs montréalais à Rome. Ses difficultés avec l'abbé Dumesnil remontaient déjà à plusieurs mois. À la fin de juillet, il lui avait refusé la permission de laisser son diocèse pour accompagner M<sup>sr</sup> Bourget à Rome. Au début de septembre, il lui avait encore ordonné de revenir à Saint-Hyacinthe en l'avertissant qu'il subirait une peine canonique dès son retour. Averti de cette situation, le préfet de la Propagande essaya de faire comprendre à l'abbé Dumesnil qu'il devait rentrer chez lui, car il perdait son temps à Rome : le pape refusait de le recevoir en audience. Dumesnil songea alors à donner sa démission du diocèse de Saint-Hyacinthe dès son retour et à intégrer celui de M<sup>sr</sup> Fabre. Lorsqu'il apprit cette nouvelle, M<sup>sr</sup> Moreau s'empressa d'écrire à son collègue montréalais et d'insister sur la punition qu'il voulait lui imposer : durant un mois, il lui serait interdit de célébrer la messe et il n'aurait aucune juridiction<sup>26</sup>.

Le curé Bellenger de Deschambault tenta d'expliquer à M<sup>sr</sup> Laflèche les actions simultanées des abbés Benjamin Pâquet, Bolduc, Cauchon, Marquis et de M<sup>sr</sup> Dominique Racine à Rome<sup>27</sup>. Selon lui, l'abbé Marquis préparait une supplique en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières et il avait déjà choisi le futur évêque du nouveau diocèse de Nicolet : « M. Bégin, un des plus violents parmi les libéraux de Québec<sup>28</sup>. » Quant

23. L'échec du Programme catholique de 1871 et la démission de M<sup>sr</sup> Bourget en 1876 montrent bien, croyons-nous, l'échec du mouvement ultramontain intransigeant au Québec. Ceux qui continuèrent la lutte menèrent une guerre à retardement contre des Libéraux qui n'avaient aucune parenté avec les anciens Rouges. Voir à ce sujet J.-P. Bernard, *les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, P.U.Q., 1971.

24. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 29 octobre 1881, 46.

25. Hamel à A. Racine, le 29 octobre 1881, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 29.

26. Moreau à Fabre, le 14 novembre 1881, ACAM, St-Hyacinthe, 295-103.

27. Bellenger à Laflèche, le 20 novembre 1881, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, A2-14-18.

28. *Ibid.*

à Dominique Racine, il était censé avoir trouvé quelqu'un qui était disposé à payer les frais de son voyage à Rome ; mais M<sup>sr</sup> Taschereau serait intervenu pour l'empêcher de partir. L'informatcur de M<sup>sr</sup> Laflèche s'attarda particulièrement sur le cas de l'abbé Benjamin Pâquet. Il raconta l'histoire de ce personnage et de son frère Louis depuis 1860. Il était convaincu qu'ils avaient alors subi l'influence de l'abbé Magnan<sup>29</sup> à Rome. Par la suite, Benjamin Pâquet aurait « contaminé et dominé le séminaire de Québec, l'Université et l'archevêque », grâce à ses relations solidement établies à la Propagande.

Si ces informations pouvaient choquer M<sup>sr</sup> Laflèche, la réception qu'on lui fit à Rome l'humilia certainement. Le secrétaire de la Propagande, M<sup>sr</sup> Mazotti, lui aurait dit : « Il est temps que tout cela finisse ; si vous ne voulez pas cesser de troubler la Province, de vous opposer aux décrets du Saint-Siège, nous sommes bien décidés à en finir avec vous<sup>30</sup>. » Aussitôt informé de cette nouvelle, le recteur rédigea une lettre en latin au cardinal Siméoni. Il fit l'historique de la querelle universitaire depuis les premiers démêlés avec M<sup>sr</sup> Bourget en insistant particulièrement sur les décrets et sur le fait que le préfet était le protecteur par excellence de l'Université Laval<sup>31</sup>.

M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre s'entendirent pour faire connaître au public la lettre rassurante que le préfet de la Propagande avait envoyée à Québec le 12 novembre. Cette bonne entente n'empêchait pas les Lavallois de critiquer l'évêque de Montréal. Peu de temps après avoir rassuré le député Champagne de son appui alors que ses électeurs lui faisaient des menaces pour avoir présenté en Chambre le projet de Laval<sup>32</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre reçut une copie de la lettre envoyée par le cardinal Siméoni à M<sup>sr</sup> Taschereau ; elle était accompagnée d'un commentaire : « Enfin, il semble que le Cardinal Préfet ait voulu condamner la déclaration de M<sup>sr</sup> Bourget et de MM. Dumesnil et Trudel, en insistant sur l'organe officiel *par lequel le Saint-Siège fait parvenir les nouvelles authentiques*<sup>33</sup>. » À la demande de l'évêché, les journaux publièrent cette lettre romaine. Le recteur trouva encore que M<sup>sr</sup> Fabre ne travaillait pas assez en faveur de l'université et de la succursale. Il aurait voulu que celui-ci se mette complètement à dos la population de son propre diocèse pour aider à réaliser rapidement les prescriptions du décret de 1876. À son point de vue, il aurait fallu que M<sup>sr</sup> Fabre empêche les étudiants de s'inscrire à l'École de médecine<sup>34</sup>.

29. D'après le contexte du document, il s'agirait d'un prêtre du séminaire français.

30. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 25 novembre 1881, 51.

31. *Ibid.*, le 29 novembre 1881, 50.

32. Fabre à Champagne, le 28 novembre 1881, ACAM, RLF, 4 : 144-145.

33. Taschereau à Fabre, le 5 décembre 1881, ACAM, Québec, 295-101.

34. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 12 décembre 1881, 51 et 53.

Non satisfait de déblatérer contre M<sup>gr</sup> Fabre et ne voulant rien entendre des difficultés financières du diocèse de Montréal, le recteur avait encore des soupçons contre M<sup>gr</sup> Duhamel d'Ottawa qui exigeait des preuves pour se soumettre au décret tel que l'interprétaient les Lavallois et la plupart des évêques<sup>35</sup>.

Pris entre les feux du recteur et du protecteur de l'Université Laval, M<sup>gr</sup> Fabre se décida à réagir en s'adressant au cardinal Siméoni lui-même<sup>36</sup>. Il commença par lui reprocher de n'avoir pas répondu à toutes les lettres qu'il avait envoyées à Rome. Des conseils auraient pu l'aider grandement, croyait-il, à solutionner les problèmes soulevés. Avec une collaboration plus étroite de la part de Rome, M<sup>gr</sup> Fabre était certain qu'il aurait su quoi faire.

Comme on l'accusait d'avoir laissé M<sup>gr</sup> Bourget agir à sa guise dans le diocèse de Montréal et à Rome après sa démission de 1876, M<sup>gr</sup> Fabre prit sa défense :

*À propos du voyage de M<sup>gr</sup> Bourget, Archevêque de Marianopolis, à Rome, il m'a été raconté, par des personnages dignes de foi, que, à la Propagande, on voyait d'un mauvais œil que j'eusse laissé les plus amples facultés à mon prédécesseur, qu'on avait été jusqu'à dire, à la Propagande, que c'était créer ainsi deux autorités dans le même diocèse. Em. Seigneur, je n'ai jamais donné de lettre de Vicaire Général à M<sup>gr</sup> Bourget ; je lui ai dit seulement de vive voix que je lui accordais toutes facultés dans mon diocèse. C'était le moins, à mon avis, que je puisse faire ; la politesse et les égards dûs à mon prédécesseur m'y obligeaient. Mais le fait est que M<sup>gr</sup> Bourget n'a ni usé ni abusé de ces facultés générales, dont, à ma connaissance, il ne s'est jamais servi. Si M<sup>gr</sup> Bourget a cru bon d'intervenir dans la question de la Succursale de Laval, il l'a fait de son chef et non en vertu de la juridiction que je lui ai accordée dans ce diocèse<sup>37</sup>.*

Dans toute cette affaire, s'il y avait des émissaires qui essayaient d'extorquer des déclarations et des permissions spéciales de leur évêque, il ne semble pas que ce furent ceux de Montréal : ceux qui auraient eu besoin de le faire, les médecins de l'École, la plupart des chanoines et tous les Montréalistes, étaient à couteaux tirés avec M<sup>gr</sup> Fabre.

Pendant que les journaux de langue française prenaient occasion d'un article du *Star* pour se lancer dans une polémique, des amis de Laval

35. *Ibid.*, le 12 décembre 1881, 51 et 53.

36. Fabre à Siméoni, le 14 décembre 1881, ACAM, M<sup>gr</sup> Bourget, lettres personnelles, 1877-1883, incl., 901.062, cartable 15.

37. Fabre à Siméoni, le 14 décembre 1881, ACAM, M<sup>gr</sup> Bourget, lettres personnelles, 1877-1883 incl., 901.062, cartable 15.

envoyaient des informations officieuses de Rome. Le 15 décembre, le *Star* annonça que M<sup>re</sup> Laflèche, Dumesnil et Trudel avaient été repoussés par Léon XIII comme des imposteurs<sup>38</sup>. *L'Électeur* qualifia la mission Laflèche de fiasco<sup>39</sup>. *Le Monde* ridiculisa l'information du *Star*<sup>40</sup>. *Le Courrier du Canada* qualifia de bêtise l'article de *l'Électeur*<sup>41</sup>. *Le Canadien* parla d'outrage fait au chef de la chrétienté<sup>42</sup>. *Le Journal des Trois-Rivières*<sup>43</sup> et *la Vérité*<sup>44</sup> tombèrent à bras raccourcis sur le rédacteur de *l'Électeur* qui s'était permis d'écrire sur la question, alors que l'archevêque l'avait défendu. La plupart des journaux refusaient de croire à la nouvelle du *Star*. Ils manquaient vraiment d'informations. Le père Michel-Thomas Labrecque, qui étudiait à Rome et qui semblait avoir l'habitude d'écouter aux bonnes portes aux bons moments, écrivit à un ami de Québec et à l'abbé Méthot :

1° *Ces jours-ci, le Cardinal Vicaire a interdit MM. Dumesnil et Villeneuve; ils ne peuvent plus dire la messe à Rome; il leur faut donc passer en Chine ou retourner au Canada — Quelle persécution!!! De si saintes gens animées d'intentions si pures, les poursuivre ainsi — Pauvre Villeneuve! Pauvre Dumesnil!! Adieu veau, vache, cochon, couvée!! Ils reviendront ensemble dans leur triomphe!!* 2° *Quant à M<sup>re</sup> Laflèche, on ne sait trop ce qu'il fait — On suppose qu'il fait un mémoire sur l'influence indue — Quant à la question universitaire, il ne peut en être question, puisque Léon XIII a de nouveau ordonné de se soumettre*<sup>45</sup>.

*Je vous présente à la fois mes condoléances et mes félicitations: mes condoléances pour le surcroît d'occupation et de travail que nous ont procuré les pauvres gens de Montréal: mes félicitations pour la victoire complète et définitive qui a couronné votre lutte*<sup>46</sup>.

Bien que non officielles, ces informations du père Labrecque étaient justes. Et pour la deuxième fois depuis 1876, le souverain pontife répéta son décret. M<sup>re</sup> Taschereau en fut informé par le cardinal Siméoni : « Il [le pape] a de nouveau ordonné d'écrire à Votre Seigneurie que c'est sa volonté expresse que l'on observe rigoureusement les deux décrets... Que du reste, les individus qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome, le font contre la volonté du Saint Père et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles<sup>47</sup>. »

38. *The Montreal Daily Star*, le 15 décembre 1881.

39. « Les adversaires de l'Université Laval à Rome », *l'Électeur*, 16 décembre 1881.

40. *Le Monde*, 17 décembre 1881.

41. *Le Courrier du Canada*, 17 décembre 1881.

42. « À Rome », *le Canadien*, 19 décembre 1881.

43. *Le Journal des Trois-Rivières*, 22 décembre 1881.

44. *La Vérité*, 24 décembre 1881.

45. Labrecque à Méthot, 25 décembre 1881, ASQ, Séminaire 54, n° 47.

46. Labrecque à Méthot, le 25 décembre 1881, ASQ, Séminaire 88, n° 25.

47. Siméoni à Taschereau, le 31 décembre 1881, ACAM, Québec, 295.10t.



L'année 1882 commença au son des rumeurs, des sarcasmes et des calomnies. Dans *le Monde*, Frédéric Houde annonça que M<sup>gr</sup> Laflèche serait fait archevêque *in partibus* après qu'il aurait démissionné comme évêque en titre des Trois-Rivières<sup>48</sup>. En lisant cette communication, M<sup>gr</sup> Taschereau sursauta. Il écrivit à M<sup>gr</sup> Fabre qu'il s'agissait certainement d'une rumeur sans fondement et précisa que « s'il y avait quelque chose de vrai là-dedans, j'en aurais été informé<sup>49</sup> ». Houde lançait peut-être ce ballon d'essai après avoir eu vent des écrits des informateurs officieux québécois à Rome, afin de voir les réactions. Il publia aussi une lettre de M<sup>gr</sup> Bourget au sénateur Trudel<sup>50</sup>. M<sup>gr</sup> Bourget y déclarait qu'il n'avait jamais dit à M<sup>gr</sup> Turgeon qu'il ne ferait plus d'instance pour obtenir une université indépendante à Montréal. Le même jour, l'archevêque de Québec reçut de Rome la nouvelle que Chapleau avait été fait commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand<sup>51</sup>. Cet honneur ne manqua pas de soulever force commentaires chez les Ultramontains qui détestaient Chapleau, un conservateur aux idées « libérales » et par surcroît, professeur à Laval. Un Québécois qui se trouvait à Rome, l'abbé J.-C.-K. Laflamme, fit écho à tous ces bruits qui couvraient la province. Il admirait la puissance intrigante de son ami, le père Labrecque : « On dirait qu'il a l'oreille de tous les cardinaux. Je ne serais pas surpris de le voir revenir protonotaire<sup>52</sup>. » Il ridiculisait M<sup>gr</sup> Laflèche et M<sup>gr</sup> Bourget : « M<sup>gr</sup> Laflèche serait nommé archevêque *in partibus*, comme M<sup>gr</sup> Bourget. Ils pourront faire des conciles, des syllabus, des mandements destinés aux fidèles de la Mésopotamie ou de la Célé-Syrie. Ça les soulagera de combattre les erreurs de notre temps quelque part, et nous, nous aurons la paix<sup>53</sup>. » Quant au sénateur Trudel, il le voyait « à son retour de Rome... se caser au Nord-Ouest, à Manitoba, où on lui prépare un fromage<sup>54</sup> ».

Si le curé Bellenger avait dit la vérité lorsqu'il avait entretenu M<sup>gr</sup> Laflèche d'une stratégie bien établie de M<sup>gr</sup> Taschereau et de ses acolytes en vue d'éliminer tous les Ultramontains intransigeants, M<sup>gr</sup> Laflamme et le père Labrecque étaient probablement de la partie. À l'instar de M<sup>gr</sup> Taschereau et de ses amis « libéraux », M<sup>gr</sup> Laflamme aurait eu un don assez particulier pour créer de l'emploi. Il voulait placer ses amis de manière à augmenter leur influence à Rome comme à Québec, et il souhaitait l'émigration vers la Chine de tous ceux qui gênaient le travail de l'équipe dont il faisait partie. Deux diocèses avaient été érigés en 1873 et

48. Taschereau à Fabre, le 9 janvier 1882, dans *ibid.*

49. *Ibid.*

50. *Le Monde*, 11 janvier 1882.

51. « Journal de M<sup>gr</sup> Méthot », le 11 janvier 1882, 54.

52. Laflamme à Gauvreau, le 16 janvier 1882, ASQ, Université 54, n° 95.

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

en 1878, Sherbrooke et Chicoutimi, et deux anciens du séminaire de Québec en avaient été nommés titulaires : les frères Antoine et Dominique Racine. M<sup>sr</sup> Laflamme voyait les abbés Dumesnil et Villeneuve quelque part en Chine. Antoine Racine, Thomas-Étienne Hamel, le recteur Méthot et Benjamin Pâquet voulaient faire « démitrer » M<sup>sr</sup> Laflèche. Et maintenant, les gens de Laval, M<sup>sr</sup> Laflamme y compris, désiraient faire diviser le diocèse des Trois-Rivières, ériger celui de Nicolet et y asseoir l'abbé Bégin mitré<sup>55</sup>. Un bruit circula à l'effet que le diocèse d'Ottawa serait détaché de l'archidiocèse de Québec. Consterné par cette rumeur, M<sup>sr</sup> Langevin de Rimouski en avertit aussitôt M<sup>sr</sup> Laflèche à Rome<sup>56</sup>. Il lui demanda de lui communiquer toute nouvelle importante et promit la plus entière discrétion. En terminant sa lettre, il demanda l'adresse à Rome de M<sup>sr</sup> Duhamel, le premier intéressé.

Autant que les Ultramontains intransigeants, les « Libéraux » aimaient considérer leurs rêves les plus chers comme des réalités. Ils se plaisaient à s'imaginer que les foudres descendraient sur leurs adversaires. En communiquant à M<sup>sr</sup> Fabre la dernière lettre qu'il avait reçue du père Labrecque<sup>57</sup>, M<sup>sr</sup> Taschereau lui déclara que le cardinal Siméoni aurait dit : « J'ai entre les mains deux lettres de Vill. ; [sic] nous songeons à avoir recours au bras séculier pour le faire expulser de Rome. Après cela, l'auteur de la Comédie infernale pourra reprendre la plume et faire la tragédie romaine<sup>58</sup>. » Sous la plume de Benjamin Pâquet, le cardinal Siméoni se transforma en Léon XIII et la déclaration précédente devint : « ... le Pape donne clairement à entendre que s'il avait son pouvoir temporel, il ne serait pas loisible aux adversaires de l'Université de demeurer à Rome<sup>59</sup>. » Le pape donnant l'ordre d'expulsion, cela aurait fait certainement plus impressionnant.

Le rédacteur de *la Vérité*, Jules-Paul Tardivel crut le moment venu pour soumettre à M<sup>sr</sup> Taschereau, tous les responsables de l'Université Laval et le préfet de la Propagande comme les auteurs incontestés de tous les maux qui « perdent le pays », puis il proposa tout simplement de les mettre en accusation. Il accusa « les gallicans et les libéraux tant bleus que rouges [de faire] tout en leur pouvoir pour vous [M<sup>sr</sup> Laflèche] démitrer<sup>60</sup> », puis il critiqua sévèrement la dernière lettre du préfet de la

55. *Ibid.*

56. Langevin à Laflèche, le 18 janvier 1882, ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-06.

57. Cette lettre était datée du 31 décembre 1881.

58. Taschereau à Fabre, le 18 janvier 1882, ACAM, Québec, 295.101.

59. B. Pâquet à Lachapelle, le 23 janvier 1882, ASQ, Université 35, n° 78.

60. Tardivel à Laflèche, le 25 janvier 1882, ASTR, Correspondance Tardivel-Laflèche, B2-T144-06.

Propagande à M<sup>sr</sup> Taschereau et la récente nomination de Chapleau, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

*Le Canadien, l'Électeur, la Patrie et le Monde* s'engagèrent dans une violente polémique et dans des procès d'intention. Israël Tarte lança un « Appel au Souverain Pontife » :

*Ah ! Si notre voix pouvait être entendue du Pontife Suprême, nous lui crierions du fond du cœur : Saint-Père, successeur de Pierre, jetez sur nous vos regards, sauvez-nous, nous périssons ! Saint-Père, ceux qui vous disent du mal de notre clergé vous trompent, et sont vos ennemis ; Saint-Père, ils veulent détruire votre autorité parmi les fidèles, en la compromettant ; Saint-Père, ils ont déjà fait bien du mal, difficile à réparer, mais réparable encore, par la grâce de Dieu et votre attention paternelle [...] Saint-Père, les consciences sont troublées, inquiètes, scandalisées, désolées [...] Saint-Père, voulez-vous sonder la profondeur de l'abîme vers lequel nous marchons ? Saint-Père, interrogez les vieillards qui ont gagné leur couronne de cheveux blancs au service de l'Église. Interrogez les communautés religieuses, interrogez les toutes. Interrogez un à un chacun des membres du clergé qui ont charge d'âme [...] Interrogez les laïques dont le dévouement à la cause catholique ne date pas d'hier. Saint-Père, vous connaîtrez ainsi la vérité, et vous porterez remède à nos maux<sup>61</sup> !*

En demandant au pape d'interroger tous les membres du clergé qui avaient charge d'âmes, le rédacteur du *Canadien* excluait automatiquement M<sup>sr</sup> Bourget. Et alors qu'il demandait d'enquêter auprès de toutes les communautés religieuses, à Montréal, paraissait *l'Université Laval et les études classiques*, pamphlet attribué à un jésuite<sup>62</sup>. L'auteur accusait Laval de sympathiser avec les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, « précurseurs du libéralisme » ; il condamnait les programmes de l'université en les qualifiant de révolutionnaires sous prétexte qu'ils supprimaient la rhétorique et la versification latine aux examens du baccalauréat. Dans leur ensemble, il déclara les études lavalloises inférieures à celles de Montréal. *L'Électeur* releva le défi. Il demanda que les élèves du collège Sainte-Marie entrent dans un concours en grec, en latin, en thème, en version et en dissertation avec ceux du séminaire de Québec<sup>63</sup>. Heureux de voir le cardinal Siméoni condamner la présence de M<sup>sr</sup> Laflèche, de M<sup>sr</sup> Bourget et des autres Ultramontains à Rome, Beaugrand écrivait dans *la Patrie* :

61. « Appel au Souverain Pontife », dans Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 3 : 151-152.

62. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 151-152.

63. *Ibid.*, 152.

Après M<sup>re</sup> Bourget, M<sup>re</sup> Laflèche ! Voilà la grande école program-miste, l'école de l'intervention cléricale dans toutes les questions politiques, l'école de la non responsabilité absolue du prêtre devant les tribunaux civils, condamnée à Rome sur toutes ses faces, dans sa doctrine et dans la personne de ses membres les plus respectables comme les plus insignifiants, depuis les premiers rôles jusqu'aux comparses. C'est le jour des grandes réparations. La leçon est-elle assez rude cette fois ? Le châtement est-il assez sévère ? Espérons qu'il sera efficace : que la guerre sans merci que les membres de cette fâcheuse école ont faite depuis vingt-cinq ans à des libéraux aussi bons catholiques qu'eux est terminée, et que les coupables se repentiront. Puissent-ils, sous la condamnation et la disgrâce qui les frappent, pouvoir se dire, comme fiche de consolation, qu'ils étaient de bonne foi et croyaient bien faire<sup>64</sup> !

M<sup>re</sup> Fabre ne tint pas compte de cet article de *la Patrie*, mais il censura rapidement celui que publia *le Monde*, le 26 janvier. Le rédacteur Frédéric Houde ne ménagea pas le cardinal Siméoni et M<sup>re</sup> Taschereau en critiquant la lettre du 31 décembre :

*Que le Saint-Père se soit montré violent, voire grossier, ainsi qu'on a essayé de le faire croire, nous sommes certain du contraire. Mais que le préfet de la Congrégation de la Propagande, canal par lequel les catholiques communiquent avec le pape, ait agi d'une manière extraordinaire, pour dire le moins, c'est ce dont il n'est plus permis de douter [...] Qui a informé le Saint-Père ? Le cardinal Siméoni. Et qui a informé le cardinal Siméoni ? L'Archevêque de Québec qui se sert avec usure de l'influence dont il jouit auprès du préfet de la Propagande, le protecteur attitré de son Université Laval, pour frapper sans merci sur tous ceux dont les opinions ne s'accordent point avec les siennes<sup>65</sup>.*

Aussitôt, M<sup>re</sup> Fabre communiqua à son vice-chancelier, le chanoine Émard, qu'il exigeait un désaveu de M. Houde, sans quoi il interdirait au public de lire son journal<sup>66</sup>. Comme le chanoine ne trouva pas le rédacteur à son bureau, l'évêque lui écrivit le lendemain et, par la suite, *le Monde* publia cette lettre suivie de la réponse du rédacteur<sup>67</sup>. Plutôt que de désavouer son article, Frédéric Houde donna sa démission du journal et déclara : « On peut me ruiner, mais on ne me déshonorer pas<sup>68</sup> ». M<sup>re</sup> Fabre s'était servi inutilement de son autorité épiscopale pour mâter un laïque. Il avait manqué son effet. Une circulaire qu'il rédigea à l'intention

64. *Ibid.*, 153.

65. « La dernière lettre du cardinal Siméoni », *le Monde*, 26 janvier 1882.

66. Fabre à Émard, le 26 janvier 1882, ACAM, RLF, 4 : 175.

67. « Au public », *le Monde*, 28 janvier 1882.

68. *Ibid.*

de son clergé<sup>69</sup> connu pratiquement le même sort. Il y déclarait pompeusement que les prêtres formaient « la classe dirigeante de notre société » et qu'ils devaient donner l'exemple de l'obéissance et de la soumission.

Les accusations de Frédéric Houde émouvaient beaucoup plus M<sup>sr</sup> Fabre et M<sup>sr</sup> Taschereau que le préfet de la Propagande. L'archevêque de Québec se défendit de son mieux des accusations portées contre lui et félicita paternellement M<sup>sr</sup> Fabre pour son attitude intransigeante<sup>70</sup>. Ce dernier fit parvenir à Rome des articles du *Monde*<sup>71</sup> et remercia M<sup>sr</sup> Taschereau et Antoine Racine de leur appui<sup>72</sup>. Au début de mars, il reçut une réponse du cardinal Siméoni<sup>73</sup>. Celui-ci disait que les accusations de Houde ne l'ébranlaient nullement et qu'il jugeait bon de refuser que sa lettre soit publiée. Plus ému, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit encore à son collègue montréalais : « On m'accuse d'avoir forgé la lettre et ensuite de l'avoir mal traduite ou tronquée. J'ai profité de la visite d'un reporter du *Star* pour prouver que je suis franc et loyal, et pour dire bien des choses que je suis content de voir connues<sup>74</sup>. » On peut se demander si c'était de cette façon que le *Star* avait été informé de la mauvaise réception qu'aurait reçue M<sup>sr</sup> Lafliche à Rome. Il est permis d'ajouter que l'archevêque aurait pu au moins faire savoir à M<sup>sr</sup> Fabre « bien des choses » confiées au journaliste du *Star* qui avait ainsi une bonne occasion de se mêler aux controverses canadiennes-françaises et d'en informer avantageusement ses lecteurs anglophones. Malgré tout, M<sup>sr</sup> Fabre se sentit bien disposé sinon bien informé ; il fit un don de cent dollars à l'hôpital Notre-Dame<sup>75</sup>.

Si M<sup>sr</sup> Fabre avait manqué son effet en se servant de son autorité épiscopale contre Frédéric Houde, M<sup>sr</sup> Taschereau réussit à bâillonner ceux qui prenaient la défense de l'insurgé. *Le Journal des Trois-Rivières* approuva prudemment l'article du *Monde* ; *la Patrie* et *l'Électeur* sommèrent tous les journaux conservateurs de renier toute solidarité avec *le Monde* ; *la Minerve* se contenta de dire qu'elle considérait comme sans appel la décision de Rome et qu'elle s'y soumettait. Quant au *Journal de Québec*, organe de M. Flynn, professeur à Laval, il regretta de voir M. Houde « s'engager dans la voie périlleuse qui conduit au schisme ». *L'Événement*, qu'Hector Fabre, frère de l'évêque de Montréal, avait vendu

69. MEM, 9 : 319-325.

70. Taschereau à Fabre, le 29 janvier 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

71. Fabre à Siméoni, le 1<sup>er</sup> février 1882, ACAM, *ibid.*

72. Fabre à Taschereau, le 1<sup>er</sup> février 1882, ACAM, RLF, 4 : 180.

73. Siméoni à Fabre, le 7 mars 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

74. Taschereau à Fabre, le 2 février 1882, ACAM, *ibid.* L'archevêque n'identifia pas ce journaliste du *Star*.

75. Desrosiers à Fabre, le 4 février 1882, ACAM, *ibid.*

à Israël Tarte en 1881, exprima un sentiment de douleur et d'indignation. Mais *le Canadien* et *le Courrier du Canada* demeuraient hésitants<sup>76</sup>. M<sup>re</sup> Taschereau intervint pour clarifier les positions de ces deux journaux. Il invita Israël Tarte et Narcisse-Eutrope Dionne, directeurs respectifs de ces deux publications, et leur ordonna de blâmer sévèrement et explicitement Frédéric Houde. Dionne qui, en 1877, avait soumis à M<sup>re</sup> Conroy un mémoire confidentiel contre l'Université Laval<sup>77</sup>, ce que M<sup>re</sup> Taschereau n'ignorait plus, et qui était membre du Cercle catholique, résista aux intimidations de l'archevêque. Celui-ci s'emporta et lui déclara : « Si les ultramontains ne se tiennent pas tranquilles, je ferai venir de Rome des foudres qui écraseront tous ces tapageurs<sup>78</sup>. » Là-dessus, *le Courrier du Canada* se satisfit d'un désaveu bien modéré de Frédéric Houde. Très laconique, Tarte inséra cette note dans *le Canadien* : « L'Électeur cherche en vain à faire croire que nous approuvons la position prise par le *Monde*. Elle est contraire aux principes de respect que nous avons toujours professés pour la Cour de Rome<sup>79</sup>. »

La venue d'un délégué apostolique pour mettre de l'ordre dans toutes ces affaires était souhaitée par bien du monde. M<sup>re</sup> Antoine Racine considérait que c'était la seule façon de solutionner la question universitaire. Il s'en ouvrit à l'abbé Hamel<sup>80</sup> et à M<sup>re</sup> Taschereau<sup>81</sup>. L'archevêque lui répondit : « Vous voudriez 1° un délégué, 2° un italien, 3° M<sup>re</sup> Persico. Je crois que le temps n'est pas encore venu... Plus tard ce sera peut-être possible<sup>82</sup>. » Deux semaines après, M<sup>re</sup> Racine notait : « Lorsque, à Québec, je lui [M<sup>re</sup> Taschereau] ai parlé de la nécessité d'un délégué pour faire exécuter les décisions du Pape, il m'a fermé la bouche de suite, en me disant : J'attends quelque chose de Rome ; soyez tranquille<sup>83</sup>. » Ce genre de réponse faite avec une aussi grande assurance donnait presque raison à Frédéric Houde qui avait accusé l'archevêque de Québec de dicter la conduite du préfet de la Propagande et du pape. Les nouvelles commu-

76. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 157-158.

77. Dionne à Laflèche, le 22 septembre 1882, ASTR, Correspondance N.-E. Dionne-Laflèche, B2-D72-02.

78. Taschereau à Dionne, dans Dionne à Laflèche, le 17 février 1882, ASTR, *ibid.*, B2-D72-01.

79. Robert Rumilly, *Histoire*, 3 : 158.

80. A. Racine à Hamel, le 13 février 1882, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 31.

81. *Ibid.*, 31.

82. Taschereau à A. Racine, le 15 février 1882, dans *ibid.*, 31. M<sup>re</sup> Ignace Persico, ancien évêque de Savannah, en Georgie, serait venu au Québec comme enquêteur secret en 1872. Arrivé en juin, il ne serait retourné à Rome que trois ans plus tard. Il serait demeuré à l'archevêché pendant cinq mois, puis il aurait été nommé curé de Sillery, près de Québec. Voir Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada (de 1604 à 1886)*, Trois-Rivières, 1970, 455.

83. A. Racine à Hamel, le 28 février 1882, dans *ibid.*, 31-32.

niquées à M<sup>sr</sup> Laflèche par le curé Bellenger allaient en partie dans ce sens et elles faisaient aussi ressortir l'inquiétude qui hantait certains gens de Laval. Selon lui, le docteur Dionne pouvait faire serment que l'on travaillait à Rome pour forcer l'évêque des Trois-Rivières à démissionner. Se souvenant sans doute de M<sup>sr</sup> Conroy et connaissant peut-être les circonstances de son choix qu'avait déjà expliqué M<sup>sr</sup> Pinsonneault à M<sup>sr</sup> Laflèche, le curé Bellenger se mit à craindre l'intervention à Rome de M<sup>sr</sup> Lynch, archevêque de Toronto. « Si une semblable enquête était dirigée par des libéraux, par des irlandais, (Que le Bon Dieu nous garde des irlandais!) [sic] elle ne produirait guère de bons résultats<sup>84</sup>. »

À Rome, M<sup>sr</sup> Laflèche n'était pas chanceux. Au début de février, il présenta un mémoire affirmant que le décret du 1<sup>er</sup> février 1876 n'avait pas été exécuté comme il aurait dû l'être<sup>85</sup>. Mais trois semaines plus tard, M<sup>sr</sup> Zitelli de la Propagande avertit M<sup>sr</sup> Taschereau que le mémoire de l'évêque des Trois-Rivières devait être discuté devant l'épiscopat de la province de Québec plutôt qu'à Rome<sup>86</sup>. L'archevêque n'était pas disposé à accepter cette opinion et la question demeura en suspens durant plusieurs mois, car, à la fin d'octobre, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit à M<sup>sr</sup> Antoine Racine : « J'ai écrit au Cardinal pour lui signaler les inconvénients et les dangers de cette bataille qui n'aboutira à aucun résultat pratique... (1<sup>er</sup> avril 1882) [sic]. Le Cardinal a écrit au Séminaire le 14 septembre. Sa lettre est arrivée le premier octobre. La question de la succursale a été réglée définitivement par le décret de 1876, confirmé en 1881. Toutes les autres questions doivent être déférées au Conseil Universitaire (de haute surveillance). M<sup>sr</sup> Laflèche doit donc se présenter devant ce Conseil... Nous l'attendons<sup>87</sup>. »

Pendant ce temps, M<sup>sr</sup> Langevin, M<sup>sr</sup> Duhamel et des laïques ultramontains causèrent à leur tour des difficultés à l'université, à M<sup>sr</sup> Taschereau et à M<sup>sr</sup> Fabre. L'évêque de Rimouski refusa de signer<sup>88</sup> une

84. Bellenger à Laflèche, le 27 février 1882, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, A2-B14-20. M<sup>sr</sup> Pinsonneault avait écrit à M<sup>sr</sup> Laflèche : « Quand on sait que M<sup>sr</sup> Conroy fut désigné par M. Dowd, curé de St-Patriek et adversaire de M<sup>sr</sup> Bourget... » Pinsonneault à Laflèche, le 7 avril 1881, ASTR, A1-P70b, 02.

85. M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, *Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada. Aux Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation de la propagande*, Rome, 1882.

86. Signalé dans Taschereau à A. Racine, le 17 mars 1882, ASTR, Léon XIII, B-1, A2.

87. *Ibid.*

88. Langevin à Laflèche, le 10 mars 1882, ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-08.

adresse au souverain pontife<sup>89</sup>, sous prétexte qu'elle avait d'abord été préparée par l'université, sans le concours des évêques. En réalité, la signature de ce document ne pouvait pas entraîner beaucoup de conséquences fâcheuses : il ne s'agissait que d'offrir des vœux à Léon XIII à l'occasion de son anniversaire. Par contre, le voyage à Rome de l'évêque d'Ottawa et le comportement de ses diocésains en son absence soulevèrent des réflexions désobligeantes. L'abbé Hamel disait qu'un bruit se répandait dans le diocèse d'Ottawa qui s'apparentait « à une accusation en règle contre la Cour de Rome qu'on [peignait] comme la plus corrompue du monde, et les Cardinaux comme des *vauriens* ne vivant que de concubinage<sup>90</sup> ». Et l'ancien recteur ajoutait : « L'absurdité de ces nouvelles, surtout dans l'état de surveillance où se trouve actuellement la Cour de Rome, n'empêche pas, paraît-il, la naïve population d'Ottawa de les admettre comme avérées. C'est vraiment à dégoûter d'être Canadien<sup>91</sup>. » Les accusations de concubinage mises à part, le reste correspondait étrangement à une description que donnerait bientôt M<sup>sr</sup> Laflèche lui-même à Rome<sup>92</sup>. Tandis que les gens d'Ottawa vilipendaient les cardinaux, un médecin, ancien étudiant de l'École de médecine, le docteur Paquin, attaqua directement M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre. Vers la fin de février ou au début de mars, il publia : *la Conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés, par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal*. Ce que Frédéric Houde avait écrit dans *le Monde* paraissait comme une homélie en comparaison de ce pamphlet. Il reprochait aux deux prélats d'avoir menti volontairement au préfet de la Propagande pour en obtenir un décret de condamnation contre M<sup>sr</sup> Bourget, M<sup>sr</sup> Laflèche et « tous les adeptes des idées romaines, en ce pays ». Bref, M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Fabre étaient présentés comme « des prévaricateurs<sup>93</sup> ». Il accusa M<sup>sr</sup> Taschereau, M<sup>sr</sup> Fabre, l'Université Laval et tous les « Libéraux » de s'appliquer « surtout

89. « Sanctissimo Domino Leoni PP. XIII », le 3 mars 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

90. Thomas-Étienne Hamel, « Notes pour servir à l'histoire du Séminaire de Québec et de l'Université Laval », ASQ, Manuscrit 33, le 24 mars 1882, 129.

91. *Ibid.*

92. M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, « Lettre de M<sup>sr</sup> Laflèche, Év. des Trois-Rivières, à son Éminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la S.C. de la Propagande, établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses du Canada », le 8 septembre 1882, ACSM, Sér. MC, Portf. 8, n<sup>o</sup> 2.

93. Elzéar Paquin, *la Conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés, par les deux principaux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal. Ouvrage réservé pour le public canadien et Notre Très Saint Père le Pape*, Montréal, 1882, 2.



depuis quelque temps à produire l'asservissement de la pensée<sup>94</sup> » ; puis il donna ce conseil au public : « Il est donc du devoir de tout bon catholique et de tout bon citoyen de mettre en pratique ces paroles de Saint-Athanase : Celui qui a reçu de Dieu la force de discerner la vérité ne doit pas s'attacher à des pasteurs ignorants qui défigurent la doctrine<sup>95</sup>. » À la fin de sa brochure, Paquin annonçait la publication prochaine de six autres titres<sup>96</sup> : mais ils ne parurent jamais.

Devant cette avalanche d'accusations qui n'étaient assorties d'aucune preuve, les intéressés ne gardèrent pas le silence. Benjamin Pâquet, procureur du séminaire de Québec réclama la venue d'un délégué apostolique pour faire entendre raisons aux adversaires de l'université qui se manifestaient avec de plus en plus de violence verbale<sup>97</sup>. M<sup>sr</sup> Taschereau prépara une circulaire spéciale pour les membres de son clergé diocésain<sup>98</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre utilisa la voie des journaux<sup>99</sup> pour condamner la brochure du docteur Paquin et pour défendre à la population de la lire.

Les gens de Laval se sentaient mieux chez eux que M<sup>sr</sup> Fabre dans son propre diocèse. Les « Libéraux » pouvaient compter sur les autorités romaines et sur Adolphe Chapleau. Lors d'une rencontre avec les abbés Hamel et Pâquet, le premier ministre les assura de son entière collaboration<sup>100</sup>. Au même moment Rome ordonna aux évêques de la province de Québec de se pencher sur les plaintes contenues dans le mémoire de M<sup>sr</sup> Laflèche<sup>101</sup>. Par contre, après avoir été déjoué par Frédéric Houde et accusé dans les termes les plus déshonorants par le docteur Paquin, M<sup>sr</sup> Fabre rencontrait la désapprobation de plusieurs prêtres de son diocèse. Le chanoine Bourgeault, curé de Laprairie, lui reprocha de s'acharner indûment contre *le Monde*, d'avoir manqué à sa parole en ayant été plus

94. *Ibid.*, 8.

95. *Ibid.*, 14.

96. Ces titres se trouvent à la page 21 : *Nous ne désobéissons pas en prenant les moyens de rester sur le terrain de l'orthodoxie catholique et de revendiquer les droits méconnus de l'intelligence ; Le libéralisme professé par le parti libéral canadien et le libéralisme condamné par l'Église ; Le libéralisme canadien n'est pas maître de la politique comme le libéralisme européen ; M. L.-O. David, rédacteur de la Tribune, ne peut pas avec droit nous accuser de libéralisme, comme lui et le parti libéral canadien l'ont été ; Les protestants n'ont pas raison de se scandaliser de nos luttes actuelles.*

97. B. Pâquet à A. Racine, le 7 mars 1882, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine*, 31.

98. MEQ, 6 : 312-314.

99. Fabre aux rédacteurs de *la Minerve* et du *Courrier de Montréal*, le 17 mars 1882, ACAM, RLF, 4 : 202-203.

100. Hamel, « Notes », le 20 mars 1882, 128.

101. Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 150.

agressif que M<sup>sr</sup> Bourget, d'être partial et injuste. Pour concrétiser sa pensée, il ajouta : « Au reste, la Patrie, avec ses tendances, n'a-t-elle pas été cent fois plus coupable que le Monde, et jamais encore elle n'a été condamnée, encore moins ostracisée. Pardon, Monseigneur ; mais c'est vrai. Et cette pauvre Revue Canadienne...<sup>102</sup> » En répondant à son correspondant qui ne manquait pas d'audace, M<sup>sr</sup> Fabre refusa de se prononcer par écrit sur la conduite de son prédécesseur ; mais il déclara, à propos du *Monde* : « Qu'il me laisse tranquille et je ne le tourmenterai pas<sup>103</sup>. »

Certaines rumeurs n'émouvaient pas M<sup>sr</sup> Taschereau. Ainsi, celle qui circula aux Trois-Rivières en rapport avec la venue imminente d'un délégué apostolique ne lui paraissait guère probable, même si le personnage en vue ne devait pas être agréé par les Trifluviens. La même rumeur laissait entendre que M<sup>sr</sup> Laflèche quitterait Rome vers le 15 mai avec une réponse qui lui serait favorable<sup>104</sup>. Mis au courant de ces cancans, M<sup>sr</sup> Fabre ne réagit pas plus que son collègue québécois.

Il semble certain que M<sup>sr</sup> Taschereau et les Lavallois n'étaient pas toujours au courant de tout ce qui se passait dans leur propre camp. À l'occasion, certains de ceux qui étaient censés défendre la cause « libérale » et québécoise discutaient de choses importantes avec des adversaires de l'université. Au milieu de mai, avant de s'embarquer pour Rome où il devait défendre les intérêts de l'université et de la succursale, le sulpicien Colin, qui avait tenté en vain de trouver un terrain d'entente entre l'École et la Faculté de médecine, avait déclaré au père Hamon, un jésuite : « ... la force des choses amènera une université indépendante à Montréal avant longtemps <sup>105</sup>. » Le père Grenier du collège Sainte-Marie qui communiqua cette information à l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières songeait sérieusement à avertir M<sup>sr</sup> Laflèche du voyage de M. Colin<sup>106</sup>. Avant de répondre aux avances de M. Colin, les médecins de l'École avaient consulté M<sup>sr</sup> Bourget, ce dont le père Grenier était au courant<sup>107</sup>. Si les adversaires ne savaient pas tout ce qui se tramait dans le camp adverse, les conjectures allaient bon train. Et comme les rumeurs ne sont pas toujours sans fondement, il arriva que bien des éléments qui se trouvaient dans les échafaudages conjecturels étaient vrais. Ainsi, les

102. Bourgeault à Fabre, le 12 avril 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

103. Fabre au curé de La Prairie, le 14 avril 1882, ACAM, R.I.F., 4 : 215-216.

104. Taschereau à Fabre, le 28 avril 1882, ACAM, Québec, 295.101.

105. Grenier à l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières, rigoureusement confidentielle, le 5 mai 1882, ASTR, Jésuites, B1-J53-07.

106. *Ibid.*

107. *Ibid.*, le 13 mai 1882, ASTR, Jésuites, B1-J53-08.

pourparlers étaient déjà commencés, lorsque le père Grenier écrivit à l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières :

Il paraît bien certain *quoiqu'il n'y ait pas eu moyen d'arriver encore à une preuve absolue, que la bâtisse et le terrain qui avaient été seulement loués pour ouvrir l'hôpital de Notre-Dame en faveur des étudiants de la succursale de Laval, ont été achetés dernièrement; et que M. Cherrier aurait donné un splendide terrain qu'il possède sur la rue Saint-Denis, où l'Université Laval consentirait à faire élever des constructions au prix de \$300 000 pour y installer les cours de la succursale! On comprend que si tout cela est bien vrai, il ne manquera pas d'en être question à Rome à l'arrivée de M. Colin*<sup>108</sup>.

Bien avant le père Grenier, Trudel avait fait allusion dans son mémoire aux dépenses considérables que ferait bientôt l'Université Laval à Montréal. Les sommes qu'il avait prévues comme devant être investies dans ces constructions correspondaient à celles mentionnées par le jésuite. Cependant, Rome n'avait pas répondu à la plaidoirie du défenseur de l'École. Les nombreuses communications entre les représentants respectifs des deux camps allaient recommencer à Rome.

\* \* \*

L'acharnement des « Libéraux » s'accroît contre M<sup>gr</sup> Laflèche. Le vicaire-général de Québec, Cyrille Légaré<sup>109</sup>, le recteur Méthot<sup>110</sup> et M<sup>gr</sup> Taschereau<sup>111</sup> multiplient les lettres à l'évêque des Trois-Rivières pour le sommer de comparaître devant le Conseil supérieur de l'université. Ils voulaient qu'il justifie les accusations qu'il avait lancées contre l'université, contre le séminaire et l'archevêque. M<sup>gr</sup> Laflèche refusa de se présenter à la réunion de septembre comme le lui demandait M<sup>gr</sup> Taschereau<sup>112</sup>, sous prétexte que sa cause avait été portée à Rome et que l'université et l'archevêque, au Conseil, se seraient trouvés à la fois juges et parties<sup>113</sup>. Sur un ton ironique, M<sup>gr</sup> Taschereau répliqua au récalcitrant qu'il s'attendait au genre de réponse qu'il venait de lui faire et qu'il n'en était pas surpris<sup>114</sup>. Incapables de se soumettre M<sup>gr</sup> Laflèche, les « Libéraux » utilisèrent leurs influences romaines contre lui. L'abbé Méthot, recteur de l'uni-

108. *Ibid.*

109. Légaré à Laflèche, le 1<sup>er</sup> juin 1882, ACSM, Sér. MC. Portf. I; n<sup>o</sup> 1 bis, [sic] 179.

110. Méthot à Taschereau, le 14 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 182.

111. Taschereau à Laflèche, le 16 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 181.

112. *Ibid.*, 181.

113. Laflèche à Taschereau, le 24 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 186.

114. Taschereau à Laflèche, le 25 juillet 1882, ACSM, *ibid.*, 187.

versité demanda au cardinal Siméoni d'obliger M<sup>sr</sup> Laflèche à se présenter devant le Conseil supérieur avant la réunion des évêques qui devait avoir lieu en septembre<sup>115</sup> ; mais la réponse ne parvint à Québec qu'au milieu du mois. Le recteur en expliqua le contenu à M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>116</sup> : elle abondait dans le sens désiré, mais elle arrivait trop tard.

M<sup>sr</sup> Laflèche n'avait pas encore reçu copie de la lettre du cardinal Siméoni lorsqu'il décida de lui écrire un long document. Il expliquait tous les jeux d'influences que les « Libéraux » étaient censés exercer à Rome contre lui, contre les Ultramontains et tous les Montréalistes<sup>117</sup>. Il signala d'abord quelques irrégularités qui s'étaient produites à Rome : son mémoire avait été communiqué aux évêques de la province de Québec avant même qu'il ne fût lui-même revenu au Canada : il n'avait jamais reçu la moindre explication à la suite des plaintes qu'il avait logées devant le Saint-Siège. Il fit entendre que, surtout depuis la lettre du 31 décembre 1881, de nombreuses gens étaient convaincues « qu'une main [travaillait] d'une manière clandestine et persévérante au sein même de la Congrégation<sup>118</sup> ». Plus de vingt-deux pages de ce document étaient consacrées à la description d'un véritable réseau qui canalisait les informations et filtrait, après les avoir orientées, les décisions du Saint-Siège. Puisque, selon M<sup>sr</sup> Laflèche, « un des employés de la Propagande, M<sup>sr</sup> Zitelli [était] l'âme de cette intrigue, et M<sup>sr</sup> Benj. Pâquet de l'Université le ressort qui [mettait] cette âme en mouvement<sup>119</sup> », il réserva un chapitre pour expliquer l'ensemble du réseau, un second pour montrer la façon d'agir de M<sup>sr</sup> Zitelli et un troisième à Benjamin Pâquet.

Au dire de l'évêque des Trois-Rivières, M<sup>sr</sup> Zitelli était un personnage important pour les « Libéraux » et l'Université Laval. Il avait gravi rapidement les gradins à la Propagande. En s'appuyant sur des informations qu'il venait de recevoir de Rome<sup>120</sup>, M<sup>sr</sup> Laflèche déclara que M<sup>sr</sup> Zitelli qui, jusqu'au 31 décembre 1881, n'était qu'un officier subalterne de la Propagande, paralysait au besoin l'action des cardinaux, usurpait la fonc-

115. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », le 2 août 1882, 129.

116. *Ibid.*, le 14 septembre 1882, 136-138.

117. M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, « Lettre de M<sup>sr</sup> Laflèche, Ev. des Trois-Rivières à Son Éminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la S.C. de la propagande établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses en Canada » copie manuscrite, le 8 septembre 1882, ACSM, Sér. MC, Portf. 8 ; n° 2. Il importe de noter qu'il existait aussi un réseau d'informations pour les Ultramontains intransigeants. Le fonds Robert qui se trouve aux archives des pères jésuites en donne des exemples. Malheureusement, nous n'avons pas eu la permission de consulter ces documents.

118. *Ibid.*, 7.

119. *Ibid.*, 13.

120. *Ibid.*, 13-14.

tion du préfet dans les moments décisifs, se substituait aux secrétaires et modifiait même les lettres qui émanaient de la congrégation :

*C'est lui, le prélat Zitelli, qui défend auprès du S. Siège, aidé du P. Brichet, l'œuvre de M<sup>sr</sup> Pâquet, de M<sup>sr</sup> Persico, de M<sup>sr</sup> Conroy et du Cardinal Franchi, à laquelle il avait déjà travaillé autrefois, et qui n'a triomphé l'automne dernier que par ses soins, selon ses propres expressions. Pour annoncer ce triomphe, il a abandonné un poste plus facile et plus tranquille, et il assure que l'on ne réussira à rien faire changer, et que les décrets resteront toujours tels quels<sup>121</sup>.*

Parallèlement au réseau « officiel » d'information de l'épiscopat, M<sup>sr</sup> Laflèche décrivait encore un autre « système » clandestin mais efficace :

*Le Seigneur Zitelli est renseigné et assisté par M<sup>sr</sup> B. Pâquet, de l'Université, qui lui envoie des lettres de confiance, et à qui il communique en retour les intentions et les ordres du St. Siège, qui sont les siens propres. Ils arrangent aussi entre eux les plus graves affaires religieuses de la Province, et il n'y a pas de doute que ce régime dure depuis longtemps. L'impulsion part privément de l'Université par M<sup>sr</sup> Pâquet et va à Rome chez M<sup>sr</sup> Zitelli, puis revient de Rome à Québec officiellement, par l'Archevêque, pour se répandre ensuite par l'entremise des Évêques, dans toute la province. C'est donc en réalité M<sup>sr</sup> Zitelli, ou plutôt M<sup>sr</sup> Pâquet, qui gouverne ecclésiastiquement et d'une manière effective quoique clandestinement la Province de Québec, et non les Évêques<sup>122</sup>.*

Toujours selon l'évêque des Trois-Rivières, ce même M<sup>sr</sup> Zitelli « poussait encore l'archevêque de Québec à lui fermer la bouche<sup>123</sup> » après avoir réussi à écraser l'École de médecine dans une conspiration du silence<sup>124</sup>. Aussi se réjouissait-il d'apprendre par l'intermédiaire de M<sup>sr</sup> Duhamel d'Ottawa, lui-même informé par lettre de Rome, que le Saint-Siège se disposait à envoyer un autre délégué au Canada<sup>125</sup>. Comme M<sup>sr</sup> Laflèche avait associé le cardinal Siméoni, le cardinal Franchi, M<sup>sr</sup> Conroy, M<sup>sr</sup> Persico, M<sup>sr</sup> Taschereau, M<sup>sr</sup> Pâquet et le père Brichet au réseau clandestin d'informations et de décisions, il était naïf de sa part de s'attendre à ce que le préfet prêtât l'oreille à ses plaintes et qu'il agit ensuite en faveur des Ultramontains et des Montréalistes.

\* \* \*

121. *Ibid.*, 14.

122. *Ibid.*, 18.

123. *Ibid.*, 32.

124. *Ibid.*, 23-24.

125. *Ibid.*, 36.

L'épiscopat étant incapable de s'entendre pour mettre un terme au cas Laflèche, Rome dut intervenir à nouveau. À la réunion des évêques tenue à Québec les 27, 28 et 29 septembre, l'archevêque Taschereau et les évêques Fabre, A. et D. Racine et Moreau s'opposèrent à M<sup>gr</sup> Laflèche, M<sup>gr</sup> Duhamel et M<sup>gr</sup> Langevin qui considéraient que le décret de 1876 n'avait pas été exécuté comme l'avait prescrit le Saint-Siège<sup>126</sup>. Augmenté de quelques pages et de plusieurs documents<sup>127</sup>, le mémoire de M<sup>gr</sup> Laflèche, qui avait reçu l'appui de M<sup>gr</sup> Bourget, circula à nouveau dans la province<sup>128</sup>. M<sup>gr</sup> Laflèche refusa encore plusieurs fois de se présenter devant le Conseil supérieur de l'université<sup>129</sup>. M<sup>gr</sup> Fabre<sup>130</sup> et M<sup>gr</sup> Moreau<sup>131</sup> se décidèrent à expliquer au préfet de la Propagande que M<sup>gr</sup> Laflèche, M<sup>gr</sup> Duhamel et M<sup>gr</sup> Langevin n'avaient pas à se plaindre de n'avoir pas été tenus au courant de tout ce qui se faisait en rapport avec la question universitaire, puisque les journaux informaient suffisamment tout le monde. Les évêques de Montréal et de Saint-Hyacinthe présentaient faussement le problème : le décret de 1876 ne conseillait pas d'informer les évêques par l'entremise des journaux, mais il ordonnait le concours de tous à l'établissement de la succursale. Vers la fin d'octobre, M<sup>gr</sup> Taschereau fit savoir à M<sup>gr</sup> Fabre qu'il venait d'envoyer un mémoire à Rome<sup>132</sup> et quatre semaines plus tard, le cardinal Siméoni répondait que « les accusations de nullité faites contre le décret ne [méritaient] aucune considération<sup>133</sup> ».

Les Ultramontains refusaient de courber l'échine. À Québec, Tardivel ne se contentait pas seulement d'épauler la cause dans *la Vérité* ; il se permettait encore de donner des conseils à M<sup>gr</sup> Laflèche :

*L'Archevêque a écrit à Rome pour demander la déposition de l'Évêque des Trois-Rivières... En terminant, qu'il me soit permis de prier Votre Grandeur, pour l'amour de Dieu, pour l'amour de l'Église, pour l'amour de notre pays, de ne point donner votre démission quoi qu'il arrive, quand bien même le Saint-Père lui-même vous la demanderait. On vous dira peut-être que c'est là le seul moyen de mettre la paix dans le pays, et nous craignons que dans votre humilité vous ne cédiez. La paix, nous ne l'aurons qu'avec le triomphe de la Vérité et de la justice. Vous disparaissant, le malaise ne fera qu'augmenter<sup>134</sup>.*

126. Savaète, *Voix canadiennes*, 3 : 169-170.

127. *Ibid.*, 2 : 200-202.

128. *Ibid.*, 2 : 203-301.

129. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 204, le 4 octobre 1882 ; « Journal de M<sup>gr</sup> Méthot », le 9 octobre 1882, 142 ; *ibid.*, le 8 novembre 1882, 209.

130. Fabre à Siméoni, le 8 octobre 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

131. Moreau à Siméoni, le 12 septembre 1882, ASQ, Université 137, A.Y.

132. Taschereau à Fabre, le 24 octobre 1882, ACAM, RLF, 4 : 271-283.

133. Siméoni à Taschereau, le 27 novembre 1882, ACAM, RLF, 4 : 313-314.

134. Tardivel à Laflèche, le 31 octobre 1882, ASTR, Correspondance Tardivel-Laflèche, B2-T144-11.

À Montréal, après le départ de Frédéric Houde, *le Monde* devint la propriété d'une compagnie et les Ultramontains s'en désintéressèrent. En novembre 1882, on commença à parler de la fondation d'un nouvel organe ultramontain, *l'Étoile du matin*. Le sénateur F.-X.-A. Trudel devait en être le rédacteur. On annonça cette nouvelle dans l'église de Boucherville, à l'occasion des noces de diamant de M<sup>sr</sup> Bourget. Pour cet anniversaire, les Ultramontains avaient refusé de faire les cérémonies d'usage dans la cathédrale comme l'avait proposé M<sup>sr</sup> Fabre. Pour ne pas être en reste, ce dernier s'imposa pour officier et pour faire le sermon « afin d'en empêcher d'autres<sup>135</sup> ». Les personnages les plus connus de la province se retrouvèrent dans la petite église. M<sup>sr</sup> Fabre manifesta ensuite son mécontentement au sujet des nombreuses interventions dont celle de M. Champoux « qui a trouvé moyen de dire que la dette énorme de l'Évêché de Montréal était surtout dû [sic] à l'administration qui a suivi celle de M<sup>sr</sup> Bourget ! » et celle de M<sup>sr</sup> Bourget « qui a exhorté à la fondation du nouveau journal<sup>136</sup> ». Dans une circulaire à son clergé, l'évêque de Saint-Hyacinthe fit remarquer le malaise que soulevait ce projet d'un nouveau journal et mit ses prêtres en garde parce qu'on sollicitait leurs souscriptions<sup>137</sup>. Rapidement, les Ultramontains abandonnèrent le titre *l'Étoile du matin* et choisirent celui de *l'Étendard*. Le premier numéro parut le 23 janvier 1883 et le sénateur Trudel en était le rédacteur en chef<sup>138</sup>.

Les adversaires de M<sup>sr</sup> Laflèche lui avaient demandé à plusieurs reprises de se présenter devant le Conseil supérieur pour répondre de ses accusations portées contre le séminaire, l'université et M<sup>sr</sup> Taschereau, mais il avait refusé. Ils accusèrent les jésuites de le soutenir<sup>139</sup> et utilisèrent contre lui des moyens détournés. Au dire du curé Bellenger<sup>140</sup>, Benjamin Pâquet aurait demandé à quelqu'un qui travaillait à l'évêché des Trois-Rivières de retracer et de copier une lettre par laquelle le préfet de la Propagande aurait ordonné à M<sup>sr</sup> Laflèche de se présenter devant le Conseil des évêques. Le grand vicaire de Québec demanda encore au cardinal Siméoni de forcer M<sup>sr</sup> Laflèche à répondre de ses accusations<sup>141</sup>, pendant que M<sup>sr</sup> Dominique Racine agissait dans le même sens à Rome<sup>142</sup>. Le

135. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 209.

136. *Ibid.*

137. MESH, 7 : 73-74.

138. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, 1945, 184-185.

139. Beaudet à Méthot, le 9 novembre 1882, ASQ, Université 137, A-F.

140. Bellenger à Laflèche, le 14 décembre 1882, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, A2-B14-24.

141. Légaré à Siméoni, le 9 décembre 1882, ASQ, Université 28, n° 94.

142. « Visite au Cardinal Siméoni », le 9 décembre 1882, ASQ, Université 28, n° 94.

cardinal Siméoni qualifia la dernière lettre de M<sup>sr</sup> Laflèche à M<sup>sr</sup> Taschereau de « hors d'œuvre » et déclara que « le seul moyen d'avoir la paix ce serait d'imposer silence à tous les Év. sur tout le passé de l'Université et sur l'exécution des décrets<sup>143</sup> ». M<sup>sr</sup> Racine fit remarquer au préfet que « cette mesure ne suffirait pas, mais qu'il fallait de plus défendre aux Evêques de Martianopolis, de Birtha et des Trois-Rivières, [*i. e.*, M<sup>sr</sup> Bourget, M<sup>sr</sup> Pinsonneault et M<sup>sr</sup> Laflèche] de ne plus s'occuper de l'affaire de l'Université, ni de celle de la Succursale et de ne pas fomenter la discorde dans un diocèse dont ils n'étaient pas chargés<sup>144</sup> ». M<sup>sr</sup> Dominique Racine qui n'était pourtant pas chargé du diocèse des Trois-Rivières, mais de celui de Chicoutimi demanda au préfet d'ordonner à M<sup>sr</sup> Laflèche « de réprimer les désordres de son diocèse avant de s'occuper d'une affaire qui ne le regarde pas<sup>145</sup> ». Mais la question universitaire et particulièrement celle de la succursale regardait tout l'épiscopat de la province. Le cardinal ne fit aucune promesse à son visiteur de Chicoutimi. Il lui conseilla seulement « de parler de tout cela au S.-Siège à la première audience<sup>146</sup> ».

D'autres prélats romains se mirent de la partie, en faveur de Laval. M<sup>sr</sup> Persico rencontra le préfet « pour l'engager à agir de suite », mais il reçut la même réponse que celle donnée à Dominique Racine<sup>147</sup>. Ce dernier rencontra M<sup>sr</sup> Zitelli, puis ils discutèrent ensemble des moyens à prendre pour réussir dans leurs démarches. Là-dessus, Dominique Racine commenta : « Je vais suivre ses conseils et fasse le ciel que nos efforts soient couronnés de succès. On me donne bon espoir [...] ici on se hâte lentement<sup>148</sup>. » Pour sa part, l'évêque de Chicoutimi entendait bien se « hâter rapidement ». Dans une série de notes qu'il fit parvenir à M<sup>sr</sup> Zitelli, à la demande expresse du cardinal Siméoni<sup>149</sup>, il élaborait deux projets : le préfet aurait dû envoyer une lettre à M<sup>sr</sup> Taschereau au sujet des accusations contenues dans le mémoire de M<sup>sr</sup> Laflèche contre l'université, et, pour imposer un silence absolu à tous les évêques, prêtres et laïques, il exigeait un décret dont il précisait soigneusement tous les détails.

Les Lavallois pouvaient obtenir des permissions surprenantes en s'adressant à M<sup>sr</sup> Zitelli. Le jour où il avait présenté les deux documents ci-dessus mentionnés, Dominique Racine alla demander au préfet d'accorder à l'Université Laval « le droit de conférer des diplômes de docteur

143. *Ibid.*

144. *Ibid.*

145. *Ibid.*

146. *Ibid.*

147. D. Racine à Méthot, le 18 décembre 1882, ASQ, Université, 137, A-M.

148. *Ibid.*

149. « Notes communiquées à M<sup>sr</sup> Zitelli à la demande de Son Em. le Cardinal Siméoni », le 19 décembre 1882, ASQ, Université 28, n° 94.



ou de licencié à un protestant digne à tous égards et ayant de plus rendu des services réels à la cause universitaire<sup>150</sup> » ; mais le cardinal Siméoni répondit que la chose était impossible « parce que la collation d'un titre même purement honorifique suppose toujours la profession de foi<sup>151</sup> ». Malgré la réponse catégorique du préfet, M<sup>sr</sup> Zitelli prit la responsabilité d'agir en sens contraire<sup>152</sup>. Ce faisant, il donnait raison à M<sup>sr</sup> Laflèche qui l'avait accusé de doubler le cardinal Siméoni et de tronquer certains documents officiels.

Dominique Racine parla d'abondance lors de son audience privée avec Léon XIII, le 19 décembre, et dans une lettre qu'il lui fit parvenir trois semaines plus tard<sup>153</sup>. Il fit remarquer au pape que M<sup>sr</sup> Laflèche l'avait qualifié d'injuste et détailla les dépenses de « 500 000 francs employés en pure perte pour soutenir des procès devant les cours de justice ou le Parlement Provincial, tantôt devant le Conseil Privé d'Angleterre ou les S. Congrégations Romaines<sup>154</sup> » depuis trente ans, par le séminaire de Québec. Reprenant pour le compte de l'Université Laval les arguments que M<sup>sr</sup> Bourget avait soutenus depuis 1851 jusqu'à 1876, il déclara : « Si, comme il y a lieu de le craindre, le Sém. de Québec prend un jour ou l'autre cette détermination [*i. e.* de fermer les chaires de droit et de médecine à Montréal et à Québec], qu'arrivera-t-il ? Une Université protestante se fonde immédiatement à Québec, celle de Montréal devient plus prospère ; et nos jeunes gens seront exposés à perdre leur foi et leurs mœurs dans l'une ou l'autre de ces deux Universités protestantes<sup>155</sup> ». C'est avec de telles informations que le Saint-Siège se préparait à lancer un autre décret.

Le préfet de la Propagande appliqua l'une des recommandations que lui avait faites M<sup>sr</sup> Dominique Racine. Au début de février 1883, M<sup>sr</sup> Taschereau transmit à tous ses suffragants une lettre du cardinal Siméoni relative à une accusation faite par M<sup>sr</sup> Laflèche dans un appendice de son mémoire sur les difficultés religieuses au Canada : « Nous croyons également que l'influence des prêtres libéraux de l'Archevêché et de l'Université Laval contribue beaucoup à entretenir M<sup>sr</sup> l'Archevêque dans cette timidité et cette condescendance si préjudiciable à l'Église<sup>156</sup>. » M<sup>sr</sup>

150. « Consultation Em. Card. Préfet », le 19 décembre 1882, ASQ, Université 137, A-U.

151. *Ibid.*

152. *Ibid.*

153. « Lettre au S. Père. Affaire Laval », le 9 janvier 1883, ASQ, Université 28, n° 94.

154. *Ibid.*

155. *Ibid.*

156. « À Nos Seigneurs les Évêques Suffragants de la Province Ecclésiastique de Québec », le 3 février 1883, ASQ, Université 137, B-D.

Taschereau expliqua qu'après avoir demandé en vain, à deux reprises, à M<sup>re</sup> Laflèche de nommer les prêtres qu'il accusait de libéralisme, il avait porté plainte à Rome et que la Propagande venait de faire connaître ses sentiments : « Pour enlever toute cause de plainte dans cette affaire, je m'empresse de faire savoir à Votre Seigneurie que les susdites accusations, étant vagues et dépourvues de toute preuve, sont considérées comme n'étant d'aucune valeur par cette Sacrée Congrégation<sup>157</sup>. » Ce document du préfet de la Propagande était une réplique presque exacte de celui qu'avait suggéré M<sup>re</sup> Racine, le 19 décembre 1882. Le préfet profita des circonstances, les élections prochaines dont traitaient déjà les journaux, pour renouveler la défense qu'il avait faite au clergé le 13 septembre 1881 : les prêtres ne devaient pas se mêler à la campagne électorale. En outre, il réserva une note pour le grand vicaire des Trois-Rivières : il ne devait plus, contrairement à ce qu'il avait déjà fait en l'absence de M<sup>re</sup> Laflèche, adopter une attitude contraire à celle prescrite par Rome au sujet des élections<sup>158</sup>.

Le 27 février 1883, Rome répondit à la deuxième demande faite par Dominique Racine à M<sup>re</sup> Zitelli et au cardinal Siméoni. Un autre décret émana de la cour romaine. Il était promulgué depuis le 18 février<sup>159</sup>. Il se résumait en trois points : 1<sup>o</sup> tous les fidèles étaient obligés « d'observer scrupuleusement les prescriptions contenues tant dans la résolution ou le décret de la S. C. de la Propagande du 1<sup>er</sup> février 1876, que dans la constitution apostolique qui érige canoniquement la dite Université » ; 2<sup>o</sup> le pape ordonnait « à tous les fidèles, ainsi qu'aux ecclésiastiques de quelque degré et dignité que ce soit en Canada, de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits, surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoi que ce soit contre la dite Université et sa Succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque » ; 3<sup>o</sup> le Saint-Père ordonnait « que le présent décret soit publié par tous les évêques de la province de Québec dans leurs diocèses respectifs, comme ordre absolu du Saint-Siège pour dirimer les susdites questions ».

On ne se pressa pas pour publier ce décret. L'archevêque Taschereau s'exécuta le premier, le 19 mars et il fut imité par M<sup>re</sup> Duhamel, le 22, par M<sup>re</sup> Fabre et M<sup>re</sup> Morcau le 25, par M<sup>re</sup> Laflèche et Antoine Racine le 27, par Dominique Racine le 28, par M<sup>re</sup> Langevin le 1<sup>er</sup> avril et par M<sup>re</sup> Lorrain le 20 avril<sup>160</sup>. La prolixité des Taschereau, Fabre, Morcau, Dominique et Antoine Racine était remarquable. Elle n'avait rien de com-

157. *Ibid.*

158. Siméoni à Taschereau, le 3 février 1883, ASQ, Université 137, B-E.

159. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 22-23.

160. *Ibid.*, 5.

parable avec le quasi silence des Laflèche, Duhamel et Langevin. En somme, ceux à qui, sur la demande de Dominique Racine, Rome imposait le bâillon, obéissaient de justesse. Selon M<sup>gr</sup> Taschereau, qui rappelait son mandement du 2 février 1882 et qui citait longuement Saint-Paul, « il ne serait pas bon catholique celui qui mettrait des obstacles au fonctionnement régulier de la succursale<sup>161</sup> », puisque le pape avait donné un ordre rigoureux « en vertu de la sainte obéissance<sup>162</sup> ». Il disait que cet ordre du pape se résumait « à poser des bornes à des aspirations dont la réalisation pourrait empêcher un plus grand bien<sup>163</sup> ». Sans détour, M<sup>gr</sup> Duhamel demanda « que tous donnent donc secours et protection à l'Université Laval, et à sa succursale<sup>164</sup> ». Plus proluxe encore que M<sup>gr</sup> Taschereau, M<sup>gr</sup> Fabre qualifia le décret « d'obligation, devant laquelle ils [prêtres comme laïques] ne peuvent reculer » et il ajoutait : «... l'obéissance est commandée ; l'obéissance est le devoir... la foi... la seule route à suivre<sup>165</sup>. » Bref, il résumait le décret en deux devoirs à remplir : « Cesser de lutter contre cette institution [l'université], et lui prêter secours et protection... avec joie<sup>166</sup>. » M<sup>gr</sup> Moreau remonta à la « gratitude toute paternelle que les Papes ont de tout temps déployée pour le bien religieux et social de notre jeune pays<sup>167</sup> ». Faisant l'historique de la question universitaire, il affirma, en se basant sur des études ou des principes qu'il ne mentionna pas : « Malgré cette vigilance des papes à ce sujet, il est arrivé que le fait s'est produit dans certains pays, et notamment en France, où on a établi cinq universités catholiques. On s'aperçoit aujourd'hui que ce nombre est trop élevé, et qu'au lieu de cinq, on aurait dû en ériger que deux<sup>168</sup>. » M<sup>gr</sup> Antoine Racine ne compta certainement pas les effectifs ecclésiastiques et laïques de la province avant d'écrire : « Ce décret oblige-t-il en conscience, sous peine de péché mortel ? Oui<sup>169</sup>. » Son frère Dominique de Chicoutimi trouva le moyen de faire vibrer la corde nationaliste : « ... notre devoir, comme Canadiens et catholiques était non pas de diviser nos forces et d'entraver ainsi le progrès d'une Institution qui a déjà fait et qui est appelée à faire encore tant de bien... mais bien de lui prêter tout notre concours dans l'accomplissement de son œuvre qui est tout à la fois nationale et religieuse<sup>170</sup>. » Selon M<sup>gr</sup> Laflèche, nationaliste ultramontain, « les intentions, la volonté du Saint-Père... [étaient] si clairement expri-

161. *Ibid.*, 5 : 26.162. *Ibid.*, 5 : 25-26.163. *Ibid.*, 5 : 25.164. *Ibid.*, 5 : 29.165. *Ibid.*, 5 : 31.166. *Ibid.*, 5 : 32.167. *Ibid.*, 5 : 32-33.168. *Ibid.*, 5 : 42.169. *Ibid.*, 5 : 48.170. *Ibid.*, 5 : 56.

mées qu'il [n'était] point nécessaire de vous les expliquer davantage<sup>171</sup> ». Enfin, d'après M<sup>sr</sup> Langevin, l'obéissance valait mieux que les sacrifices<sup>172</sup>, et pour M<sup>sr</sup> Lorrain, « obéir [c'était] commander à son esprit de croire, à sa volonté de se soumettre, à ses passions de se taire, à ses préjugés de s'effacer, à ses goûts et à ses inclinations de se sacrifier sur l'autel du devoir<sup>173</sup> ».

Même si Rome avait parlé, même s'il fallait obéir sous peine de faute grave, la cause universitaire n'était pas définitivement jugée ni classée.

171. *Ibid.*, 5 : 50.

172. *Ibid.*, 5 : 57.

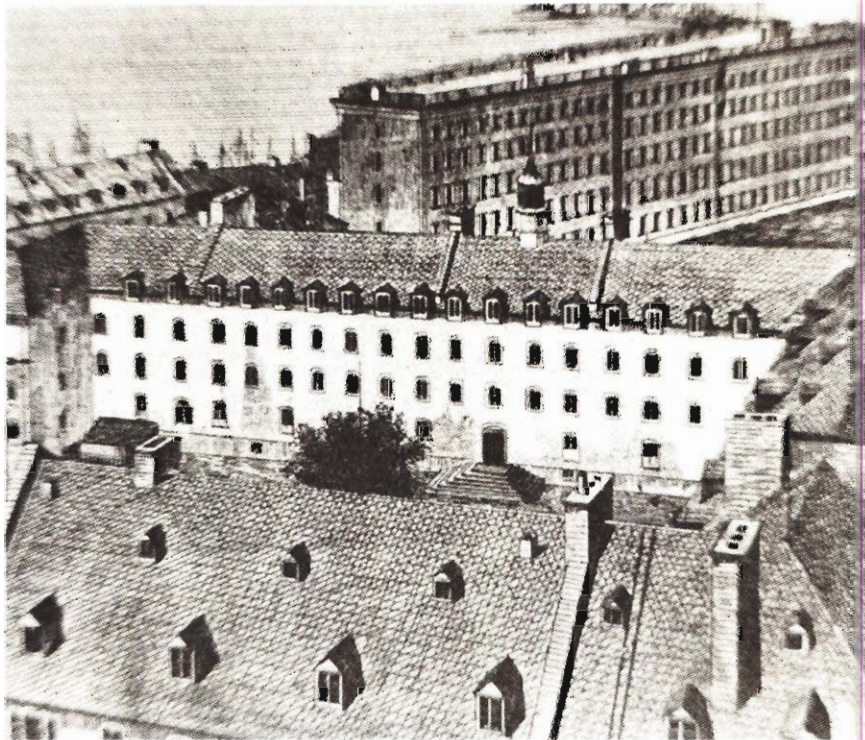
173. *Ibid.*, 5 : 60.





Le collège Sainte-Marie, vers 1886.

Le séminaire de Québec.

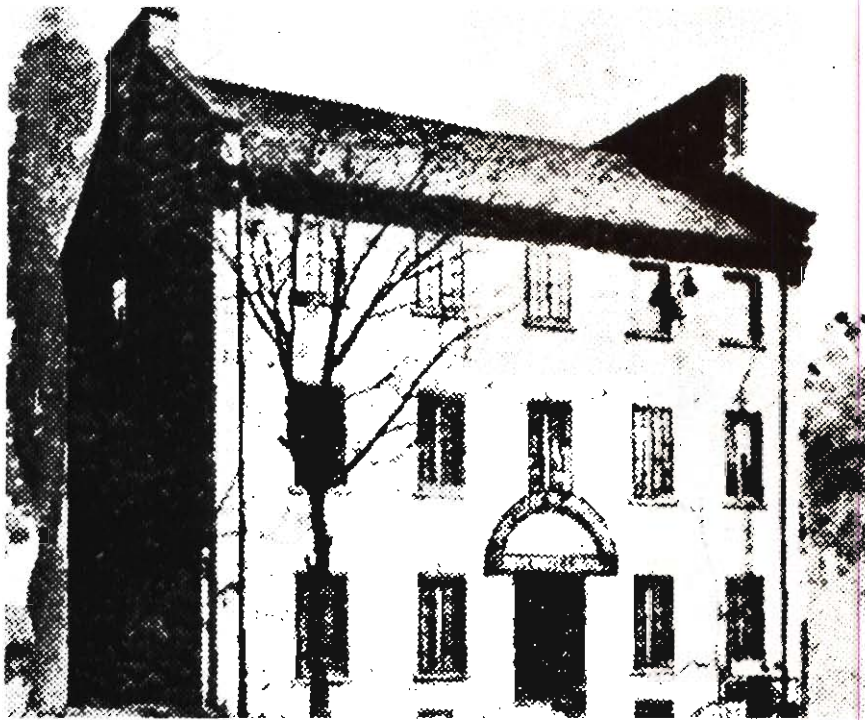




Grand séminaire de Montréal, faculté de théologie.

Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal,  
en face de l'Hôtel-Dieu, avenue des Pins.





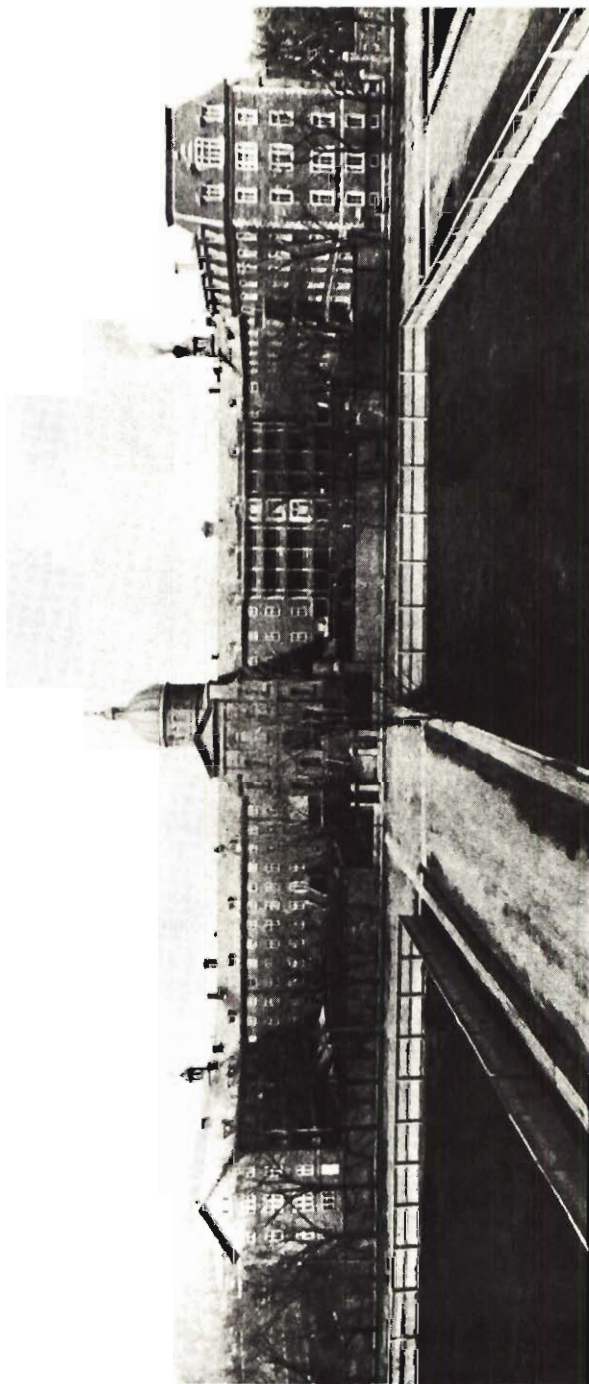
Université Laval, succursale de Montréal,  
faculté de médecine (Place Jacques-Cartier).

L'Université de Montréal, immeuble central de 1895 à 1942.





Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal.



# V

## LOURD FARDEAU

POUR MGR FABRE :  
LES FINANCES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL  
ET LA QUERELLE UNIVERSITAIRE

Au lendemain de la démission de M<sup>sr</sup> Bourget, la situation financière du diocèse de Montréal était tellement précaire que M<sup>sr</sup> Fabre attendit quatre mois avant d'accepter la succession<sup>1</sup>. Pourtant, il était coadjuteur *cum futura successione* depuis 1873<sup>2</sup>. Il appela à son aide Médéric Lesage, curé d'Albany et Eucher Lussier de Boucherville pour vérifier les comptes<sup>3</sup>. En tant que nouveau titulaire du diocèse, il voulait se rassurer sur ce qu'il constatait confusément : la situation de quasi faillite financière. Il comprenait bien les implications de cette situation pour la question universitaire.

*Mon cher Chanoine [Lamarque], je viens d'écrire à M<sup>sr</sup> Lafèche, pour le prier de ne pas quitter Rome avant d'avoir bien terminé son affaire. Faites tout au monde pour que l'on n'urge pas la fondation d'une succursale de Laval à Montréal. Vous savez que d'après le Décret on ne peut affilier les Écoles qui existent déjà. Il faudrait donc pour la Médecine fonder une quatrième école. Pour cela, il faut des fonds ; or il est certain que lors même que l'Évêque de Montréal serait un ami intime de l'Univer-*

1. Élie-J. Auclair, *Saint-Henri des tanneries de Montréal*, Montréal, Imprimerie de La-Salle, 1942, 47.
2. Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada de 1604 à 1886*, Trois-Rivières, Éditions du bien public, 1970, 453-454.
3. Auclair, *Saint-Henri*, 48.

*sité, il ne réussirait pas à collecter cent piastres pour cette œuvre. Car le clergé et les citoyens instruits ne mettraient aucun zèle à une pareille entreprise<sup>4</sup>.*

La crise financière qui sévissait à Montréal depuis quelques années affectait considérablement l'évêché. Les dépenses du diocèse n'avaient pas diminué, mais les revenus qui provenaient en grande partie des loyers des maisons appartenant à l'évêché avaient baissé du tiers. En outre, l'ordinaire avait dû contracter une dette considérable pour construire les églises des paroisses nouvelles<sup>5</sup>.

Les membres du chapitre qui avaient été nommés par M<sup>sr</sup> Bourget causèrent les pires embarras au nouvel évêque de Montréal. Au début de décembre 1878, le chanoine Lussier commença la guerre<sup>6</sup>. Il critiqua sévèrement une circulaire que rédigeait M<sup>sr</sup> Fabre à l'intention de son clergé<sup>7</sup> et lui reprocha de s'en prendre aux médecins de l'École dans ce document qui ne leur était même pas adressé ; il lui demanda aussi pourquoi il avait attaqué ses prêtres lors de son ascension sur le siège épiscopal. Sur un ton emporté, il offrit sa démission du chapitre en échange d'un poste de moindre importance, puis il avertit M<sup>sr</sup> Fabre que s'il refusait cet arrangement, il quitterait le diocèse<sup>8</sup>. Au cours du mois de mai 1879, l'opposition à l'évêque gagna pratiquement tout le chapitre. Plusieurs chanoines voulurent démissionner. Ils n'acceptaient pas l'intransigeance de M<sup>sr</sup> Fabre dans sa conduite avec ses proches collaborateurs. L'abbé Méthot du séminaire de Québec décrivit bien ce climat.

*Je suis allé voir M<sup>sr</sup> qui m'a fait grand pitié. Il passe actuellement par une grande crise. Plusieurs chanoines veulent partir, et il a exigé leur démission de chanoine. Il ne peut pas les laisser partir immédiatement, à cause de son départ et des embarras financiers de l'Évêché. Il ne sait où trouver des hommes de confiance pour les remplacer. La situation financière de l'Évêché est telle que, si elle était connue, la banqueroute s'ensuivrait. Il se plaint beaucoup de ce que, parmi tout cela, on veuille l'obliger de payer l'affaire de la Faculté de Médecine et de l'Hôtel-Dieu, ce qui va exaspérer encore les chanoines et le clergé ! L'Archevêque l'aurait menacé de monter à Montréal régler lui-même la question<sup>9</sup>.*

4. Fabre à Lamarche, le 3 septembre 1876, dans Arthur Savaète. *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, [circa] 1908-1918, 4 : 104-105.

5. MEM, 9 : 271-277.

6. Lussier à Fabre, le 5 décembre 1878, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 1877-1899, 319, 300.

7. *Ibid.*

8. Ce fait est signalé dans Méthot à Hamel, le 2 juin 1879, ASQ, Séminaire 54 n° 38.

9. Méthot à Hamel, le 18 mai 1878, ASQ, Séminaire 59, n° 37b.

Mais si M<sup>sr</sup> Taschereau se sentait assez fort pour faire ce genre de menace, il en était autrement de Cyrile Légaré qui refusait, dans les circonstances, de venir occuper le poste de vice-recteur de la succursale à Montréal<sup>10</sup>.

Aussi tragique qu'apparaissait la description de l'abbé Méthot, elle n'avait rien d'une métaphore. Alarmés par la situation financière du diocèse, dès l'été 1878, deux chanoines avaient demandé un bénéfice curial à M<sup>sr</sup> Fabre pour s'assurer d'un revenu personnel<sup>11</sup>. La dette du diocèse augmenta encore rapidement. En janvier 1879, le chapitre suggéra à l'évêque divers moyens de conjurer la ruine<sup>12</sup>, mais ce dernier n'apprécia guère ces conseils. Au printemps, les créances et les intérêts ne pouvant plus être payés à l'échéance et les demandes de remboursement des créanciers devenant encore plus pressantes, le chapitre récidiva. Devant le silence embarrassé de M<sup>sr</sup> Fabre, les chanoines, à l'exception d'un seul, Thélesphore Harel, demandèrent que leur soient confiées des cures de manière à s'assurer quelques bénéfices, mais ils ne menaçaient pas d'abandonner leurs postes au chapitre. Comme ils essayèrent encore un refus, ils finirent par offrir leurs démissions<sup>13</sup>. Tenu au courant de cette affaire, M<sup>sr</sup> Bourget intervint et semonça son successeur dans un style non équivoque.

*Je n'ai pas oublié que sans moi vous ne seriez pas Évêque de Montréal [...] Un des motifs qui m'ont porté à mettre votre nom sur la liste des candidats présentés au St-Siège, pour me succéder, a été de faire de vous et de tous les chanoines que l'Église vous a donnés pour conseillers et auxiliaires, comme un seul et même homme par l'union qui s'établirait facilement entre vous tous. En choisissant un étranger, j'aurais*

10. Méthot à Hamel, le 7 juillet 1879, ASQ, Séminaire 59, n° 39.

11. J.-B. Champeau, S. Tassé, J. Primeau, N. Piché, A.-P. Dubuc et O.-J. Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », Montréal, le 26 octobre 1882, 2. Ce mémoire a dû être publié en quelques exemplaires et il circula probablement dans la province de Québec, puisque nous en avons trouvé une copie imprimée aux archives du séminaire des Trois-Rivières, dans Léon XIII, A4-79-02. Bien que signé par des prêtres, ce mémoire fut préparé par I. Gravel, un ancien curé et E.-J. Barbeau, gérant de la Banque d'Épargne.

12. *Ibid.*

13. Fabre à Lamarche, le 6 mai 1878 : « Rapport d'une Assemblée Spéciale du Chapitre de la Cathédrale de St-Jacques le Majeur de Montréal, tenue dans la Salle des exercices au palais épiscopal, le 8 mai 1879 » ; Lussier à Fabre, le 12 mai 1879 ; les chanoines Mongeau, Lamarche, Lussier et Moreau à Fabre, le 14 mai 1879 ; Lamarche à Fabre, le 17 mai 1879 ; Lussier à Fabre, le 30 mai 1879 ; Fabre à Lussier, le 30 mai 1879 ; Lussier à Fabre, le 31 mai 1879 ; Mongeau à Fabre, le 5 juin 1879 ; et Mongeau à Fabre, le 17 juin 1879, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 1877-1899, 319, 300 ; Lussier aux vicaires forains, le 4 juin 1879, ACAM, Corporation épiscopale catholique romaine, 301.006.

*crain de ne pas atteindre ce but important. Car à mes yeux, tout le succès d'une bonne administration est là. À vous de voir maintenant si mes espérances ont été réalisées. [...] Vous alléguiez pour raison que les Constitutions s'y opposent [i. e. à ce que les chanoines aient une cure]. Mais ces Constitutions leur assurent une existence honorable, tant qu'ils voudront demeurer avec l'évêque. Or, ils voudraient sincèrement se maintenir dans leur position, si l'Évêché pouvait observer son engagement, savoir, celui de pouvoir mener avec l'Évêque la vie commune, pour pouvoir dire avec l'Apôtre : Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. [...] Le Clergé et les Laïques n'auront sans doute qu'une voix pour faire retomber sur vous l'odieux d'une si funeste catastrophe. [...] Si votre intention est de vous débarrasser de vos Chanoines, pour en choisir d'autres qui vous soient plus agréables et qui soient plus souples à vos volontés, vous vous compromettez de plus en plus. [...] La faillite de l'Évêché ne vous sera-t-elle pas imputée, pour avoir refusé de vous occuper des moyens à prendre pour l'éviter<sup>14</sup>.*

À toutes fins pratiques, l'intervention de l'évêque retraité eut l'effet d'un coup d'épée dans l'eau. Non seulement son successeur continua à se comporter d'une façon intransigeante envers les chanoines qui lui demandaient des bénéfices curiaux, mais à l'un d'eux, son chancelier, le chanoine Lussier, il se plaignit de subir une persécution organisée<sup>15</sup>. Il laissa entendre par là que le chapitre, créature de M<sup>sr</sup> Bourget, et tous les Ultramontains voulaient se le soumettre ou le forcer à démissionner.

Dans une circulaire<sup>16</sup> qui fut publiée dans les journaux, M<sup>sr</sup> Fabre décida enfin d'expliquer l'état critique de ses finances et signala quelques moyens pour remédier à la situation. Il annonça d'abord son intention de faire un voyage à Rome, puis il présenta un tableau détaillé des causes de son embarras. « Un des buts de Notre voyage à Rome, disait-il, sera d'obtenir de Notre Très-Saint Père l'autorisation de quitter Notre Ville Épiscopale<sup>17</sup>. » Il voulait aller s'installer à Saint-Henri avec quelques chanoines de manière à réaliser une économie annuelle de \$10 000. Conscient du caractère minuscule de cette économie, il avait préparé un plan avec le concours du chapitre et des vicaires forains. On demandait alors aux fabriques de toutes les paroisses, aux communautés religieuses et aux laïques en moyens de prêter sans intérêt à l'évêché, des sommes de mille piastres pour une période de cinq ans. Pour ce qui est des paroisses démembrées de celle de Notre-Dame, et spécialement celles à

14. Bourget à Fabre, le 19 mai 1879, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 319.300.

15. Fabre à Lussier, le 30 mai 1879, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 319.300.

16. MEM, 9 : 271-277.

17. *Ibid.*, 273.

l'avantage desquelles l'évêché s'était imposé des sacrifices, elles étaient invitées à s'engager par répartition légale à payer la dette contractée pour la construction des églises et des dépendances curiales. En retour de tous ces services difficiles à rendre en période de crise économique, M<sup>gr</sup> Fabre s'engageait à faire célébrer deux grand-messes par année durant vingt-cinq ans<sup>18</sup>.

L'impopularité de M<sup>gr</sup> Fabre et du seul chanoine qui le soutenait ne tarda pas à se manifester. Au cours de l'automne, le chanoine Harel qui ne parvenait pas à faire bon ménage avec ses confrères informait son évêque de ce qui arrivait pendant qu'il se trouvait à Rome. Étant donné l'hostilité et l'apathie du clergé et des laïques devant les mesures proposées pour relever les finances du diocèse, il conseilla d'adjoindre aux administrateurs déjà en place, « des hommes sérieux du dehors, qui examinent les comptes, les raisons du déficit, et surtout qui donnent au public la conviction que les sommes données ou prêtées seront employées de manière à combler le déficit<sup>19</sup> ». En outre, il suggéra un autre plan détaillé comportant : 1° la création d'une commission composée de prêtres autant que possible et de quelques laïques si nécessaire ; 2° la détermination d'une somme à payer par les membres du clergé et par les familles ; 3° la précision des conditions de versements. Quelques semaines plus tard, alors qu'il se plaignait à M<sup>gr</sup> Fabre de subir des calomnies de toutes sortes de la part de son entourage, le chanoine Harel déclarait « que la question financière n'avance pas, conséquemment elle recule, parce que peu à peu les esprits s'accoutument à la regarder comme une question morte et enterrée<sup>20</sup> ». En guise de solution, il souhaita que l'évêque puisse emprunter une somme importante en Europe afin de se passer le plus possible du clergé et des diocésains de Montréal<sup>21</sup>.

Dans un délai relativement court, les suggestions du chanoine Harel reçurent quelques réponses. Un premier rapport paraissait le 31 décembre 1879<sup>22</sup>. On y constatait que la dette de l'évêché s'élevait à \$816 000 et que tout l'actif du diocèse, d'après l'estimation municipale, n'atteignait que \$547 900. Il y avait donc un écart de \$268 500 entre l'actif et le passif<sup>23</sup>. On insista sur la gravité du problème en disant que

18. *Ibid.*, 274-275.

19. Harel à Fabre, le 5 septembre 1879, ACAM, Harel, Chanoine Thélesphore, 1877-1893, 990 025.

20. Harel à Fabre, le 20 octobre 1879, dans *ibid.*

21. *Ibid.*

22. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin. « À Sa Sainteté Léon XIII », le 26 octobre 1882.

23. *Ibid.*, 2.

l'actif de \$547 900 ne comprenait pas le palais épiscopal, ni la chapelle, ni le terrain sur lequel étaient construits ces édifices, et que l'estimation municipale était supérieure à la valeur réelle des propriétés « comme l'a prouvé la vente de la moitié à peu près de ces propriétés<sup>24</sup> ». Annuellement, le déficit atteignait les \$32 000 auxquels venaient s'ajouter les intérêts de la dette et les pensions viagères qui se chiffraient par \$54 000<sup>25</sup>. Enfin, le rapport précisa que les intérêts échus et payables le 31 décembre 1879 s'élevaient à \$25 000, mais qu'on ne savait pas depuis quand les déficits annuels s'ajoutaient à la dette<sup>26</sup>.

M<sup>sr</sup> Fabre compta sur le Saint-Siège pour se sortir de ce pétrin. Quelques jours après son retour de Rome<sup>27</sup>, il écrivit au cardinal Siméoni : « Je m'attendais à mon arrivée, de trouver ici la lettre que V. E. avait eu la bienveillance de me faire espérer concernant la question universitaire ; mais jusqu'ici je n'ai rien reçu. Cependant je le confesse à V. E. cette lettre m'aurait été d'un grand secours... surtout vis-à-vis plusieurs membres de mon clergé<sup>28</sup>. » Qu'attendait-il au juste de Rome ? Il pouvait attendre un conseil au sujet de la situation financière, étant donné que, dans sa circulaire du 10 juin, il avait informé le diocèse qu'il traiterait de cette question avec le Saint-Siège<sup>29</sup>. La réponse du cardinal Siméoni révéla que M<sup>sr</sup> Fabre avait aussi parlé d'une université indépendante pour Montréal<sup>30</sup>, ce qu'il n'avait certainement pas pu faire sans aborder la question des finances montréalaises. Mais le préfet de la Propagande n'en dit pas un mot. Il se contenta de recommander à l'évêque d'obéir au décret de 1876.

Une nouvelle organisation fut créée dans le diocèse pour s'occuper des finances, mais l'opposition à M<sup>sr</sup> Fabre continua. Après que l'évêque eut demandé à tous ses curés de lui communiquer les noms de cinq prêtres capables de l'aider à relever ses finances<sup>31</sup>, quatre-vingts prêtres réunis en

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*, 3.

26. *Ibid.*

27. M<sup>sr</sup> Fabre revint de Rome le 11 février 1880. Voir Fabre à Siméoni, le 22 février 1880, ACAM, RLF, 3 : 129<sup>e</sup> feuillet.

28. *Ibid.*

29. MEM, 9 : 273.

30. Siméoni à Fabre, le 25 février 1880, ACAM, RLF, 1 : 172-176. Voir aussi sur ce sujet B. Pâquet à Hamel, le 6 février 1880, ASQ, Université 73, n° 76. Dans cette lettre, Benjamin Pâquet déclara : « Les idées confidentielles du R. P. Bricchet n'ont rien de neuf : c'est une vieille nouvelle qu'il tenait de M. Zitelli et qui va à dire que M<sup>sr</sup> Fabre, en arrivant à Rome, aurait demandé à l'exemple de son prédécesseur une université distincte et indépendante de Laval. »

31. MEM, 9 : 278.

assemblée<sup>32</sup> résolurent de changer tout le personnel administratif de la mense épiscopale et de former un comité<sup>33</sup> de cinq ecclésiastiques et de deux laïques qui porterait le nom de Comité d'administration des affaires de la Corporation épiscopale catholique romaine de Montréal<sup>34</sup>. Sur l'avis de ce comité M<sup>sr</sup> Fabre décida de ne pas quitter l'évêché comme il l'avait voulu avant son départ pour Rome<sup>35</sup>. Une profonde division continua d'exister entre lui et bon nombre de ses prêtres, entre les curés de la ville et ceux des campagnes<sup>36</sup>. Selon le curé de Contrecoeur<sup>37</sup> et le curé Labelle<sup>38</sup>, le clergé avait un plan et M<sup>sr</sup> Fabre devait s'y opposer. Le curé Labelle accusa M<sup>sr</sup> Bourget d'avoir moralement tué son chapitre par sa conduite. Il déclara à M<sup>sr</sup> Fabre qu'un bruit circulait « à l'effet que Votre Grandeur a fait fiasco à Rome, qu'elle ne peut recevoir une lettre d'approbation qu'elle sollicite, que l'on tient cela d'un cardinal, le cardinal Paeca [*sic*] dit-on<sup>39</sup> ».

Une information supplémentaire importante fut communiquée par M<sup>sr</sup> Fabre à Léon XIII sur la situation financière. Le Comité d'administration était à peine entré en fonction lorsqu'il conseilla à l'évêque de solliciter de Rome la permission de vendre des biens ecclésiastiques<sup>40</sup>. M<sup>sr</sup> Fabre accepta cette recommandation et expliqua au Saint-Siège « que les revenus de la dite Mense Épiscopale, malgré les plus sérieuses économies que l'on pût faire, ne suffisent pas pour payer les intérêts du capital ci-haut, et conséquemment, pour amortir la dette<sup>41</sup> ».

Les curés du diocèse n'étaient pas pressés de répondre aux exhortations de leur évêque<sup>42</sup>. Après avoir rappelé la composition du Comité d'administration<sup>43</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre expliqua en détail la situation financière du

32. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », 3.

33. *Ibid.*

34. MEM, 9 : 278.

35. *Ibid.*, 9 : 279.

36. Dagenais à Fabre, le 7 mars 1880. ACAM, Corporation épiscopale catholique romaine, 301.006.

37. *Ibid.*

38. Labelle à Fabre, le 9 mars 1880, dans *ibid.*

39. *Ibid.*

40. Fabre à Léon XIII, le 10 mars 1880, ACAM, RLF, 3 : 130<sup>e</sup> feuillet.

41. *Ibid.*

42. MEM, 9 : 277-282.

43. Les prêtres : I. Gravel, curé de Laprairie, président ; J. Séguin, curé de Verchères ; S. Tassé, curé de Sainte-Scholastique, J.-B. Champeau, curé de Berthier ; N. Piché, curé de Lachine, secrétaire ; les laïques : M.-E.-J. Barbeau, président de la Banque d'Épargne, trésorier, et M.-E. Murphy, auxquels s'était joint L.-O. Taillon comme aviseur légal. M<sup>sr</sup> Fabre nomma ensuite I. Gravel procureur et J. Vaillant assistant-procureur.



diocèse : une dette de trois quarts de million, un intérêt annuel à payer qui s'élevait à \$39 384, un déficit de \$11 765, auquel il convenait d'ajouter les dépenses de bureau et du personnel strictement nécessaire pour l'administration, soit \$6 000, ce qui élevait le déficit à \$17 765. Les emprunts garantis par l'évêché pour la construction de quelques-unes des nouvelles églises et pour certains établissements religieux dans la banlieue montréalaise s'élevaient à \$285 600., soit environ les  $\frac{2}{5}$  de la dette totale du diocèse<sup>44</sup>. M<sup>re</sup> Fabre proposa donc à ces paroisses nouvelles d'accepter la responsabilité d'une partie de leurs dettes, soit \$100 000 à \$125 000, de manière à soulager l'évêché d'un intérêt annuel à payer d'environ \$8 000<sup>45</sup>. Concernant les recettes qui pouvaient provenir de la vente des biens ecclésiastiques, il disait : «... il ne faut pas se faire d'illusion, les acheteurs sont rares par le temps qui court<sup>46</sup>. » Mais le seul concours des paroisses nouvelles ne suffisait pas et celles-ci n'étaient pas les seules responsables de l'imposture financière du diocèse. Aussi, l'évêque suggéra-t-il que les quêtes mensuelles et à domicile que l'on faisait pour la cathédrale soient mises à la disposition du Comité d'administration et que toutes les autres œuvres soient suspendues, à l'exception des quêtes du denier de Saint-Pierre qui seraient réduites à deux par année<sup>47</sup>. Avant de terminer sa circulaire par une exhortation aux curés de prêcher en faveur de cette œuvre lors des retraites paroissiales, M<sup>re</sup> Fabre fit part d'un petit calcul.

*Pour avoir une idée des résultats immenses que l'on peut obtenir par la réunion de moyens minimes en soi, considérons qu'il y a dans le diocèse au-delà de 400 000 catholiques ; si donc, d'ici à quatre ou cinq ans ou plus, il était fourni une piastre par chacun, le résultat serait de \$400 000, et après cela l'Évêque pourrait se tirer d'affaire seul avec ses propres revenus. Mais, ceci n'est dit que pour exemple et argument, car, il faut bien se garder de donner occasion à ceux qui peuvent plus dépenser, qu'ils auront fait leur devoir, quand ils auront donné \$1.00<sup>48</sup>.*

L'évêque de Montréal ne devait pas jouer au maître d'école pendant longtemps. Il eut encore l'occasion de féliciter ses curés d'avoir sensibilisé leurs paroissiens à l'entreprise diocésaine et de promettre des indulgences de quarante jours<sup>49</sup> ; mais il lui fallut bientôt rassurer tout le monde qu'il n'exigerait pas ses droits de dîme et de quarte funéraire, à condition que

44. MEM, 9 : 280.

45. *Ibid.*

46. *Ibid.*

47. *Ibid.*, 9 : 281.

48. *Ibid.*, 9 : 282.

49. *Ibid.*, 9 : 288-291.

les contributions volontaires soient suffisantes<sup>50</sup>. Des laïques qui voulaient être en nombre égal aux clercs dans le Comité d'administration commencèrent aussitôt à lui faire des difficultés<sup>51</sup>. À ce sujet, M<sup>sr</sup> Fabre écrivit au président du Comité, M. Gravel, qu'il avait espéré qu'on trouverait moyen de s'entendre avec ces laïques et de leur suggérer de se charger de récupérer les dons des citoyens<sup>52</sup>. Il demanda à Baribeau et Taillon de rencontrer les mécontents afin d'aviser avec eux « quel mode devrait être adopté pour amener la ville à donner une somme correspondante à sa population et à ses ressources<sup>53</sup> ». Comme plusieurs avaient manifesté leur mécontentement au sujet de la fondation de l'hôpital Notre-Dame, antagoniste de l'École de médecine, M<sup>sr</sup> Fabre dut insister sur le fait qu'il s'agissait là du résultat d'une décision de la cour romaine qu'il ne pouvait pas empêcher<sup>54</sup>.

Le travail effectué au cours de l'été 1880 produisit peu de fruits. Les gens des campagnes ne répondirent pas aux appels de leur évêque. En septembre<sup>55</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre demanda à ses curés de l'inviter à se rendre dans leurs paroisses pour qu'il préside les assemblées des fidèles où l'on discuterait de la question financière. Cette demande ne fut pas entendue ; à la fin de novembre, il se plaignait de ce que « quelques-uns n'ont pas encore jugé à propos de partager les tristesses et de diminuer les angoisses de leur Évêque<sup>56</sup> ». Il disait que la résistance se faisait sentir particulièrement dans les campagnes<sup>57</sup> et menaçait les curés de se rendre lui-même dans soixante-quinze paroisses et d'y faire du porte en porte en sollicitant des secours qu'on n'osait pas demander pour lui<sup>58</sup>. Les curés continuèrent de faire la sourde oreille. À la fin de janvier 1881, M<sup>sr</sup> Fabre les avisa de tenir des comptes stricts et de ne pas mêler leurs deniers personnels à ceux de leurs paroisses<sup>59</sup>. Plusieurs curés semblaient porter plus d'intérêt aux valse, aux polkas et aux opéras qu'on laissait jouer à l'orgue dans les églises qu'à la cause financière<sup>60</sup>.

50. *Ibid.*, 9 : 305. Lorsqu'un service funèbre a lieu dans une paroisse qui n'est pas celle du défunt, le curé de la paroisse célébrante doit verser 25% des frais qu'il perçoit à celui de la paroisse propre du défunt. C'est ce que l'on appelle la quarte funéraire.

51. Fabre à Gravel, le 23 mai 1880, ACAM, RLF, 1 : 203.

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*

54. *Ibid.*

55. MEM, 9 : 315.

56. *Ibid.*, 9 : 317.

57. *Ibid.*

58. *Ibid.*, 9 : 318-319.

59. *Ibid.*, 9 : 326-327.

60. *Ibid.*, 9 : 327.

Au cours de l'année 1881, alors que l'Université Laval présentait son projet de loi devant la législature, M<sup>sr</sup> Fabre entrevit de grands dangers pour son diocèse :

*Mais je suppose que ce succès soit complet [i. e. que la législature adopte le projet de loi] ; je maintiens que l'opposition à Laval ne cessera pas pour cela, et l'on peut prévoir que, si l'on ne réussit pas à obtenir une Université Catholique indépendante, le malaise qui existe maintenant, ne fera que s'accroître davantage. L'École de Médecine et ses partisans pourront bien finir par créer une université laïque indépendante de l'autorité épiscopale. Grâce aux idées libérales, qui font leur chemin dans notre pays, et grâce aux efforts d'une École, qui tend à ce but, nous pouvons entretenir dès maintenant que bientôt peut-être l'École libre, telle qu'elle existe en France et ailleurs, cherchera à s'implanter ici pour y semer ses mauvais principes... Ceci n'est pas une crainte chimérique ; il y a des signes évidents que des hommes, dans ce pays, tendent à ce but<sup>61</sup>.*

Si M<sup>sr</sup> Fabre craignait beaucoup les laïques, il avait aussi de graves ennuis avec plusieurs curés. Il menaça une fois de plus les curés qui ne répondaient pas à ses prières pour aider le Comité d'administration<sup>62</sup>. La situation alla de mal en pis. Du mois de mars au mois de septembre 1881, quatre membres du Comité d'administration donnèrent leur démission : I. Gravel, pour cause de maladie ; J. Séguin, E.-J. Barbeau et E. Murphy, pour causes d'affaires personnelles requérant tout leur temps<sup>63</sup>. Ils furent remplacés par A.-P. Dubuc, curé du Sacré-Cœur ; J. Primeau, curé de Boucherville ; L.-O. Taillon, président de l'Assemblée législative, et O.-J. Devlin, notaire de Montréal<sup>64</sup>.

Le Comité d'administration fit de nouvelles suggestions que M<sup>sr</sup> Fabre communiqua à ses prêtres dans une circulaire<sup>65</sup>, mais certaines démarches des Lavallois risquèrent de compliquer la situation. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1880 jusqu'au 23 août 1882, le déficit annuel du diocèse avait diminué d'une façon appréciable ; il était passé de \$27 000 à \$10 000. Pour amortir la dette, le Comité demandait encore une somme de \$163 000 aux diocésains. On s'autorisa alors d'une résolution votée à l'unanimité par les curés réunis en assemblée au grand séminaire, le 4 août 1882, pour demander à l'évêque d'imposer la répartition<sup>66</sup>. Des pourparlers entrepris

61. Fabre à Siméoni, le 11 mai 1881, ACAM, RLF, 4 : 40-47.

62. MEM, 9 : 369-370.

63. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sa Sainteté Léon XIII », 1.

64. *Ibid.*

65. MEM, 9 : 600-603.

66. *Ibid.*, 9 : 603.

entre M<sup>sr</sup> Fabre et l'Université Laval en vue de créer une corporation financière qui se chargerait de l'administration de la succursale vinrent à la connaissance des membres du Comité qui ne tardèrent pas à réagir.

Au cours des échanges entre Montréal et Québec sur le problème du financement de la succursale, le chancelier Harel influença grandement M<sup>sr</sup> Fabre. Le 16 mars 1882, les professeurs de la succursale avaient voté une résolution importante pour signifier au séminaire de Québec qu'ils ne voulaient plus se charger de l'administration financière de leur établissement. Ils avaient demandé au supérieur du séminaire de prendre cette responsabilité et de construire un édifice universitaire à Montréal<sup>67</sup>. Le recteur attendit jusqu'au 9 juin pour faire part de cette nouvelle à M<sup>sr</sup> Fabre<sup>68</sup>. Ce dernier rédigea d'abord un projet de réponse au recteur. Il se déclara favorable au plan suggéré, mais il insista sur quatre conditions préalables :

*1° que les susdites dépenses, avant d'être faites, soient convenues entre le Séminaire de Québec d'une part et l'Ordinaire de Montréal d'autre part ; 2° qu'une feuille de ces dépenses soit fournie chaque année à l'Ordinaire de Montréal ; 3° qu'il soit bien entendu que ce sera à moi-même ou à mes successeurs sur le Siège de Montréal de déterminer l'époque à laquelle les Facultés de droit et de médecine susdites reprendront l'administration de la Succursale Laval à Montréal ; 4° il est bien entendu aussi qu'il sera tenu un compte exact de toutes recettes de la Succursale Laval à Montréal, lesquelles recettes passeront au Procureur du Séminaire de Québec en accompte sur le montant ou intérêt du montant fourni par le même Séminaire de Québec<sup>69</sup>.*

Le même jour, M<sup>sr</sup> Fabre reçut une communication du chancelier Harel à qui il avait demandé conseil et qui avait été mis au courant du projet de l'abbé Hamel. Bouleversé le chancelier s'exclamait : « J'ai beau me creuser la tête, je ne puis aviser V. G. à répondre autre chose pour le moment à la lettre de M<sup>r</sup> Hamel. Il met de l'avant une demande si grave, si importante et si grosse de conséquences pour le présent et l'avenir de Montréal que je prie instamment Votre Grandeur de consulter les personnes les plus graves, sur ce sujet. J'y penserai très sérieusement ces jours-ci et, si V. G. le croit bon, je lui exposerai les idées que cette demande fait surgir en moi<sup>70</sup>. » M<sup>sr</sup> Fabre fit alors savoir au procureur du séminaire de Québec, Benjamin Pâquet, qu'il était grandement surpris qu'on ait attendu trois mois avant de l'informer de cette question, puis il avoua que s'il était

67. « Journal de M<sup>sr</sup> Méthot », ASQ, Manuscrit 16, le 9 juin 1882, 70.

68. *Ibid.*

69. Fabre à Méthot, le 11 juin 1882. ACAM, Université de Montréal, 820-001.

70. Harel à Fabre, le 11 juin 1882, dans *ibid.*

« seul dans l'affaire, ce serait facile de s'entendre, mais il y a tant de monde intéressé ou qui s'y croit intéressé qu'il faut bien prendre le temps de réfléchir<sup>71</sup> ». Enfin, il pria le procureur « d'examiner quels seraient les plans réalisables quant à louer pour le moment, s'il faut abandonner la maison du gouvernement », car il voulait « avoir une idée approximative de ce que coûtera la construction<sup>72</sup> ». Dans les circonstances que connaissaient les Montréalais, demander ce que pourrait coûter la construction d'un édifice universitaire était probablement la question la plus importante qu'il convenait de poser. Si autant de gens se croyaient intéressés à cette affaire, M<sup>sr</sup> Fabre avait tort de s'en plaindre. Les diocésains ne voulaient pas courir le risque de défrayer les dettes de la succursale qu'il refusaient de reconnaître en même temps qu'ils amortiraient la dette du diocèse.

L'évêque tint compte des remarques générales de son chancelier. Enchanté par les bonnes dispositions de M<sup>sr</sup> Fabre, le recteur de l'Université Laval s'empressa de dire pourquoi les professeurs de la succursale n'avaient pas osé s'adresser d'abord à l'évêché : sa situation financière était trop précaire. Comme le séminaire de Québec et l'université tenaient au monopole de l'enseignement, mais refusaient d'en assumer seuls entièrement le coût, la suggestion de M<sup>sr</sup> Fabre leur paraissait bienvenue. L'abbé Méthot affirma donc « que dès le commencement, nous avons demandé que l'Évêché vînt à se charger de tout [et qu'il fallait] en revenir au commencement, c'est-à-dire trouver une corporation, capable de faire les déboursés nécessaires<sup>73</sup> ». Cette fois, M<sup>sr</sup> Fabre prit le temps qu'il fallait avant de répondre aux Lavallois. Il rencontra d'abord les membres des Facultés de droit et de médecine, discuta du projet de ces derniers et se mit d'accord avec eux. Mais avant d'énoncer quelques propositions, il prévint l'abbé Méthot de la nécessité de tirer au clair les problèmes financiers du diocèse de Montréal, de manière à ne pas s'aliéner à tout jamais les membres de son clergé aussi bien que ses fidèles et afin de ne pas engager inconsidérément ses successeurs.

*1° Nous conviendrions par exemple que vous tiendrez un compte complètement à part des dépenses et recettes de la Succursale.*

*2° Quand plus tard l'Évêque de Montréal croira pouvoir se charger de l'œuvre, il devra rembourser au Séminaire de Québec ce qu'auront exactement coûté le terrain et les bâtisses, avec intérêt légal sur ces déboursés, déduction faite des recettes que Montréal aurait pu produire et sans tenir compte de la plus-valeur, que les mêmes terrains et bâtisses auraient pu acquérir avec le temps.*

71. Fabre à B. Pâquet, le 11 juin 1882, ACAM, RIF, 4 : 227-228.

72. *Ibid.*, 4 : 228.

73. Méthot à Fabre, le 17 juin 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

3° *Verriez-vous des inconvénients à ce que l'Évêque de Montréal revisât les plans des constructions à faire et de plus, que, tous les ans, il lui fût présenté un état de compte suffisant pour qu'il sache de combien la dette est augmentée ?*

*Ayez donc la bonté de me donner, de votre côté, tous les détails possibles<sup>74</sup>.*

En quelque sorte, il semble bien que M<sup>sr</sup> Fabre avait repris et figolé les propositions qu'il avait déjà préparées le 11 juin et qu'il avait gardées dans ses tiroirs à la suite de la lettre que lui avait envoyée son chancelier.

Le recteur de l'université fut déçu par la réponse de M<sup>sr</sup> Fabre et fit preuve d'une certaine incohérence. Le danger que voyait l'université dans l'École de médecine « dont les étudiants se comptent par centaines » traumatisa une fois de plus le recteur. Il accusa M<sup>sr</sup> Fabre d'être responsable de cette situation : « On ne paraît rien faire pour en diminuer le nombre<sup>75</sup>. » Tant et aussi longtemps qu'on n'aurait pas cassé cette École, il lui paraissait impossible que le séminaire se chargeât de l'administration financière de la succursale. Et pourtant, dans sa lettre du 17 juin à M<sup>sr</sup> Fabre, il avait précisé que le séminaire en se chargeant de cette administration ferait disparaître du même coup cette École soutenue par les Ultramontains dont l'un d'entre eux, l'avocat Pagnuelo, avait adressé une pétition au Conseil privé pour faire invalider la loi de 1881<sup>76</sup>.

Officieusement informé de toutes ces démarches, le Conseil d'administration du diocèse de Montréal intervint dans les pourparlers. Au milieu de septembre 1882, il dénonça l'entente possible avec Laval et le séminaire de Québec alors que M<sup>sr</sup> Fabre ne lui en avait pas soufflé mot, puis il avança quelques suggestions<sup>77</sup>. Convaincus qu'une pareille entente compromettrait la campagne de souscription en cours pour améliorer la situation financière du diocèse, les membres du Comité firent remarquer à M<sup>sr</sup> Fabre que le décret de 1876 rendait tous les évêques responsables de la succursale et non seulement l'évêque de Montréal. Il demandèrent

74. Fabre à Méthot, le 12 août 1882, dans *ibid.*

75. Méthot à Fabre, le 25 août 1882, dans *ibid.*

76. *Before Her Majesty's Privy Council of Canada — In the matter of the Montreal School of Medicine and Surgery, Petitioners for the disallowance of an Act passed by the Quebec Legislature: "An Act respecting Laval University and for the purposes of increasing the number of its chairs of Arts and faculties within the limits of the Province of Quebec" — Factum of the Petitioners, s.l.n.d., mais cette pétition en désaveu de la loi de 1881 fut signée par Pagnuelo le 30 juin 1882.*

77. Le Comité d'administration du diocèse de Montréal à Fabre, le 19 septembre 1882, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

« de prendre des moyens efficaces pour conjurer au plus tôt<sup>78</sup> » la panique des diocésains. Mais déjà, M<sup>re</sup> Fabre avait fait une suggestion au recteur de Laval. Il lui avait conseillé d'acheter immédiatement le terrain prévu pour la construction d'un édifice universitaire à Montréal, car dans quelques années il coûterait plus cher, mais de construire plus tard, lorsque la cause serait devenue plus acceptable aux Montréalais<sup>79</sup>.

M<sup>re</sup> Bourget ne semblait pas au courant de la situation exacte des finances du diocèse de Montréal. À l'automne, il publia une lettre pour informer la population des résultats de la collecte qu'il s'était donné la peine de faire pour soulager le fardeau de son successeur<sup>80</sup>. Du 25 décembre 1880 au 8 octobre 1882, il avait recueilli plus de \$84 782 en visitant les diocésains<sup>81</sup>. Plus que satisfait de ce résultat, il commenta :

*Ce qu'il y a, ce me semble, de bien remarquable, c'est qu'il n'a pas fallu deux ans pour éteindre une dette si considérable, et que sans nulle contrainte, et dans l'unique intention de remplir un devoir, commandé par l'amour de l'Église et l'honneur de la religion, le clergé n'a pas craint de se mettre à la tête de notre bon peuple, pour entreprendre et exécuter une si importante tâche [...] Il faut conclure que la Divine Providence... a employé des moyens secrets... N'est-ce pas elle [la Vierge Marie] qui a rendu éloquentes les langues des prédicateurs qui ont eu à parler en faveur de cet établissement en détresse<sup>82</sup> ?*

En insistant sur la Divine Providence et la Vierge Marie, M<sup>re</sup> Bourget oubliait les interventions pressantes de son successeur auprès des curés pour les pousser à agir en faveur de la cause financière ! Et la Providence et Marie ne permettaient pas encore à M<sup>re</sup> Fabre de se faire entendre comme il le souhaitait ardemment. En effet, quelques jours plus tard, les membres du Comité d'administration décidaient d'envoyer au pape un mémoire récapitulatif sur la question financière<sup>83</sup>. Ils exigèrent que le souverain pontife intervienne « pour déclarer nulle et non avenue toute tentative par S.G. l'Évêque de Montréal d'obliger, dans aucun cas, notre diocèse au paiement du terrain, des édifices, et des dépenses quelconques de la succursale Laval à Montréal<sup>84</sup> ». En terminant cette lettre, ils deman-

78. Le Comité d'administration du diocèse de Montréal à Fabre, le 19 septembre 1882, dans Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », pièce justificative n° 3, p. 10-11.

79. Fabre à Méthot, le 26 août 1882, ACAM, RLF, 4 : 250-251.

80. Lettre de M<sup>re</sup> Bourget sans mention du destinataire, le 11 octobre 1882, ACAM, Corporation épiscopale eatholique romaine, 301.106.

81. *Ibid.*

82. *Ibid.*

83. Champeau, Tassé, Primeau, Piché, Dubuc et Devlin, « À Sa Sainteté Léon XIII », le 26 octobre 1882.

84. *Ibid.*, 6.

dèrent « de presser l'exécution du décret dans toutes ses parties, non rendues impraticables par le changement des circonstances, afin que le séminaire de Québec ne vienne jamais, reprenant l'argument tiré de ses richesses prodigieuses pour l'établissement de l'Université Laval à Québec, dire à Montréal, le décret en main : ou remboursez les dépenses de notre succursale, ou souffrez notre monopole universitaire<sup>85</sup> ».

M<sup>re</sup> Fabre demanda inutilement conseil au préfet de la Propagande et, durant deux autres années, il se plaignit de l'apathie de quelques-uns de ses curés. Le chanoine Harel lui conseilla, une fois les finances du diocèse remises à flot, de mettre de côté, chaque année, la moitié du revenu des componandes, de manière à former des prébendes<sup>86</sup>. M<sup>re</sup> Fabre écrivit alors au cardinal Siméoni<sup>87</sup>. Il fit l'historique du chapitre de Montréal ; il exposa les misères qu'il lui avait fait subir en rapport avec la question universitaire ; il expliqua la situation financière du diocèse et demanda, étant donné qu'il ne restait plus que deux chanoines avec lui, s'il ne convenait pas de transformer la constitution du chapitre. Le préfet ne répondit que huit mois plus tard, en période de crise excessive<sup>88</sup>. Dans ces circonstances, il refusa que la composition du chapitre soit modifiée et, pour ce qui est de la succursale, il commanda à l'évêque d'obéir courageusement aux décrets de 1876 et de 1881<sup>89</sup>. Au milieu du mois de décembre 1883, M<sup>re</sup> Fabre donna un sévère avertissement aux curés<sup>90</sup> qui refusaient d'imposer la répartition comme on l'avait demandé en 1882<sup>91</sup>. Cela ne suffit pas. Le 4 novembre, il fallut encore menacer les curés de leur imposer la dîme et la quarte funéraire<sup>92</sup>. C'était le dernier avertissement de l'évêque. Il l'accompagna d'un *post-scriptum* :

*Il n'est pas besoin de dire que je tiens et que vous devez tous tenir à ce que cette Circulaire ne pénétre pas dans le public. J'ai été surpris et peu satisfait de constater que la Circulaire précédente a paru dans le Post. Je me permets de recommander plus que jamais que l'on observe la discrétion la plus grande vis-à-vis la presse et vis-à-vis les laïques, lorsque je donne des avis qui ne doivent pas être entendus que du clergé<sup>93</sup>.*

85. *Ibid.*

86. Harel à Fabre, le 13 novembre 1882, ACAM, Chapitre-Cathédrale, 1887-1899, 319.300.

87. Fabre à Siméoni, le 27 novembre 1882, dans *ibid.*

88. Siméoni à Fabre (en latin), le 24 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 117-118.

89. *Ibid.*, 5 : 118.

90. MEM, 9 : 530.

91. *Ibid.*, 9 : 529-530.

92. *Ibid.*, 10 : 106-109.

93. *Ibid.*, 10 : 109.



Dès lors, il ne semble pas que M<sup>re</sup> Fabre éprouva encore de graves difficultés avec ses curés et avec le Comité d'administration au sujet des finances. Rome avait déjà dû intervenir pour refroidir son zèle<sup>94</sup>. Le 4 novembre 1884, lorsqu'il publia la convention passée entre lui et le séminaire de Québec le 3 septembre précédent<sup>95</sup>, il ne souleva pas l'indignation qu'avait déjà manifestée le Comité en 1882.

L'arrangement du 3 septembre 1884 était avantageux pour l'université et le séminaire de Québec ; mais à long terme, il risquait de créer des problèmes pour Montréal. À partir de l'année 1884-1885, le séminaire de Québec devait commencer à se charger de l'administration financière de la succursale, mais il mettait déjà de son côté à peu près tous les avantages et toutes les garanties sans courir le moindre risque financier. Dans ce document, on ignorait tout simplement ce qu'avait repoussé violemment le Comité d'administration le 26 octobre 1882. Advenant la séparation de la succursale de l'université, les sommes dépensées par les autorités du séminaire de Québec à Montréal devaient être remboursées avec intérêts. Temporairement, on facilitait le règlement de la crise financière du diocèse de Montréal, mais aussi on préparait de graves difficultés pour 1889-1890, lorsque la séparation s'effectuerait entre la succursale et l'université<sup>96</sup>. Le 19 mars 1887, M<sup>re</sup> Fabre rédigea une dernière circulaire pour expliquer que les finances du diocèse étaient revenues à la normale<sup>97</sup>.

\* \* \*

Assailli par les nombreuses critiques et tirailé par les difficultés inhérentes aux problèmes financiers de son diocèse, M<sup>re</sup> Fabre entendait bien que des démarches sérieuses soient entreprises pour hâter l'exécution du décret du 27 février 1883. Il poussa tellement loin sa volonté d'obéir et de faire respecter les décrets qu'il finit par subir la censure romaine.

L'évêque de Montréal recourut d'abord aux services d'intermédiaires. À l'abbé J.-U. Leclerc, il demanda de rencontrer le sénateur Pâquet, professeur de l'École de médecine, et de l'assurer en son nom « qu'il y aurait moyen de faire admettre tous les professeurs de l'École, comme

94. Nous reviendrons sur ce point dans le présent chapitre.

95. MEM, 10 : 96-100.

96. Toutes les difficultés relatives au partage des dépenses effectuées pour la succursale depuis 1876 jusqu'en 1889 sont étudiées en détail et appuyées sur une somme importante de documents dans Jean-Baptiste Proulx, *Ma justification pour avoir fait triompher civilement les décrets romains au Canada*, Montréal 1891.

97. MEM, 10 : 328-330.

nous avons fait en 1877<sup>98</sup> ». Par la même occasion, l'abbé Leclerc devait inviter le médecin à rencontrer l'évêque le surlendemain<sup>99</sup>. Tel que convenu, M<sup>sr</sup> Fabre rencontra le docteur Pâquet, puis il discuta avec le docteur D'Orsonnens, président de l'École<sup>100</sup>. Insatisfait de la lenteur d'action de ce dernier, l'évêque s'apprêta à l'humilier<sup>101</sup>. M<sup>sr</sup> Taschereau était sur le point de venir à Montréal pour casser la résistance de l'École de médecine. L'évêque de Montréal lui demanda de retarder sa visite jusqu'à ce que le mandement et la circulaire qu'il préparait pour annoncer le décret pontifical soient publiés « afin que l'on sache comment les esprits sont disposés<sup>102</sup> ». Jusqu'au milieu d'avril, M<sup>sr</sup> Fabre mit tout en œuvre pour faire signer par les membres de son clergé une adresse au souverain pontife. Dans ce document, les prêtres devaient assurer leur soumission complète à la décision romaine. De plus, M<sup>sr</sup> Fabre voulait amener tous les hommes de profession à suivre l'exemple du clergé<sup>103</sup>. La question de l'École lui paraissait certainement importante, mais il éprouvait quand même le besoin de faire savoir à l'archevêque Taschereau qu'on avait besoin de s'entendre « peut-être encore plus sur la construction, l'administration, que le séminaire de Québec serait prêt à entreprendre<sup>104</sup> ».

M<sup>sr</sup> Fabre donna un faux espoir au président de l'École de médecine. Avant la publication du décret, il jugea bon de rencontrer le docteur D'Orsonnens<sup>105</sup>. Ce dernier manifesta que son intérêt majeur consistait dans une assurance, advenant la désaffiliation de l'École de l'Université Victoria, de garder le contrôle médical de l'Hôtel-Dieu<sup>106</sup>. Au dire du médecin, ce jour-là, M<sup>sr</sup> Fabre lui donna cette assurance ; mais quelques jours plus tard, il changea d'avis car « le Souverain Pontife nous dit non seulement de ne pas nous opposer à Laval mais de faire notre possible pour la favoriser. [...] En conséquence ne donnez aucune assurance aux Messieurs de l'École même dans le cas où il y aurait séparation avec Victoria<sup>107</sup> ». Là-dessus, l'évêque de Montréal fit part à l'archevêque de Québec de son optimisme au sujet de l'entente entre l'École et l'Université Laval, puis il profita de l'occasion pour l'informer que l'avocat Roy, cousin

98. Fabre à Leclerc, le 14 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 20.

99. *Ibid.*

100. Fabre à Taschereau, le 22 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 28-29.

101. *Ibid.*, 5 : 29.

102. *Ibid.*

103. *Ibid.*

104. *Ibid.*

105. Fabre à D'Orsonnens, le 22 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 26.

106. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 64.

107. Fabre à D'Orsonnens, le 24 mars 1883, ACAM, RLF, 5 : 29.

de M<sup>sr</sup> Langevin, s'occuperait avec joie de faire signer une adresse au pape par les hommes de profession<sup>108</sup>.

Après avoir pris ses précautions, M<sup>sr</sup> Fabre communiqua le texte de son mandement à l'École et à l'Hôtel-Dieu. Il leur expliqua les implications pratiques du document pontifical. Aux professeurs, et à l'intention des étudiants, il déclara : « 1° L'autorité Ecclésiastique devra avertir d'abord la jeunesse, qui fréquente votre École, que c'est son devoir de la quitter et, s'il y a hésitation ou résistance, la même autorité devra se servir des armes qu'elle a à sa disposition pour parvenir à son but. 2° Vous concevez que l'autorité Ecclésiastique ne pourra tolérer l'École dans les Maisons religieuses... en dépit de tous les obstacles et des sacrifices que cette soumission dut coûter. Ce ne sont pas là des menaces... Ce sont de charitables avis...<sup>109</sup> » Après avoir vainement tenté de démontrer aux religieuses de l'Hôtel-Dieu qu'elles ne perdraient rien en obéissant à leur évêque et au Saint-Siège, M<sup>sr</sup> Fabre déclara que si elles essayaient une perte financière, elles en seraient les seules responsables, ayant « fait une affaire *nécessairement mauvaise* en vendant un terrain à crédit et en prêtant tout l'argent requis pour le bâtir<sup>110</sup> ». Dans ces deux documents, l'évêque de Montréal démontrait qu'il n'était pas un expert en diplomatie, en administration et en droit. Il brandissait de curieux avis charitables devant ceux qui refusaient de lui obéir.

Les religieuses gardèrent le silence durant plusieurs jours, mais les médecins répliquèrent sur-le-champ. Ils résolurent d'obéir au décret de février 1883 de la même manière qu'ils avaient obéi à celui de 1876 et d'abandonner leur affiliation à Victoria ; mais ils refusèrent de renoncer à leurs « droits civils, dit corporatifs... nécessaires pour acquitter la dette [dont l'École était] strictement responsable<sup>111</sup> », car ils étaient convaincus que telle n'était pas la volonté du pape. Sur réception de ces résolutions, et contrairement à la promesse qu'il était censé avoir faite, par l'intermédiaire de l'abbé Leclerc, le 14 mars, M<sup>sr</sup> Fabre affirma : « Je ne puis pas répondre de l'autonomie de votre École<sup>112</sup>. » L'École décida alors de terminer sa session avant d'adopter des procédures définitives<sup>113</sup>. Ainsi, M<sup>sr</sup> Fabre venait encore de donner un coup d'épée dans l'eau. Ni les médecins, ni les religieuses ne s'étaient pliés à ses « avis charitables ».

108. Fabre à Taschereau, le 25 mars 1883, *ibid.*, 30-31.

109. Fabre à D'Orsonnens, le 30 mars 1883, *ibid.*, 36-38.

110. Fabre à sœur Saint-Louis, avril 1883 [il n'y a pas de date plus précise de signaléc], ACAM, Université de Montréal, 820.001.

111. D'Orsonnens à Fabre, le 6 avril 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 66-67.

112. Fabre à D'Orsonnens, le 7 avril 1883, dans *ibid.*, 68-70.

113. D'Orsonnens à Fabre, le 14 avril 1883, dans *ibid.*, 70.

Comme s'il avait voulu se compliquer davantage l'existence, l'évêque provoqua inutilement les Ultramontains et les Montréalistes. Après une messe pontificale qu'il célébra à Saint-Jérôme, en réponse à une adresse du maire Villemure, il déclara : « Je ne laisserai pas passer sous silence la première manifestation publique et empressée au sujet de la décision du Saint-Père relativement à la question de l'Université Laval. Depuis six ans, depuis la bulle de 1876, la volonté de Rome avait été clairement établie et cependant on avait cru pouvoir en appeler à d'autres juridictions, porter la question jusqu'au parlement, même jusqu'au conseil privé. Quant à Nous, nous avons toujours suivi les ordres de Rome, toutes nos décisions, tous nos actes ont été soumis à Rome et ils en sont toujours revenus avec une complète approbation. Aujourd'hui le Saint-Père ordonne, tout catholique doit obéir<sup>114</sup>. » L'École de médecine ne rata pas l'occasion de faire remarquer qu'elle n'avait jamais porté la question universitaire devant le Conseil privé et que c'était l'Université Laval et les évêques qui s'étaient adressés au Parlement<sup>115</sup>.

Un jour avant que le docteur Lachapelle de la Faculté de la succursale n'aille chercher M<sup>re</sup> Taschereau à Québec parce que l'entente ne se faisait pas avec l'École de médecine<sup>116</sup>, l'archevêque s'emporta contre les sœurs de l'Hôtel-Dieu : « Puis, ces bonnes Sœurs n'ont-elles pas un grand *mea maxima culpa* à dire, car si elles eussent secondé V. G. en 1877 cette affaire aurait alors été arrangée pour leur plus grand bien, comme pour celui de l'Université et de la religion<sup>117</sup>. » Par la même occasion, M<sup>re</sup> Taschereau se réjouit de ce que M<sup>re</sup> Bourget eût signé l'adresse du clergé au Saint-Père, car, à son avis, ce geste était de nature à enlever le dernier appui des récalcitrants.

Comme la réponse des sœurs de l'Hôtel-Dieu se faisait toujours attendre, M<sup>re</sup> Fabre décida de leur écrire : « Le temps du silence est passé et l'heure d'agir est arrivée. [...] ... je me vois dans l'obligation de vous dicter votre devoir dans les circonstances présentes : 1<sup>o</sup> Vous devez déclarer aux Médecins de l'École de Médecine et de Chirurgie qu'après les vacances de l'année courante, vous ne pourrez recevoir dans vos salles que les élèves de la Succursale Laval et qu'en conséquence vous admettrez les Professeurs de cette Institution à y donner leur clinique : 2<sup>o</sup> Le Règlement que vous donnerez aux Médecins de Laval, pourra être semblable à celui que vous avez donné à l'École. Ma Rvde Mère, je vais faire tous mes

114. Cette déclaration de M<sup>re</sup> Fabre du 15 avril 1883 fut publiée dans la *Semaine religieuse de Montréal* du 21 avril. Nous l'avons retrouvée aussi dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 70-71.

115. *Ibid.*, 5 : 71.

116. ASQ, « Journal du Séminaire », le 19 avril 1883, vol. 3 : 240.

117. Taschereau à Fabre, le 18 avril 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

efforts pour rendre vos pertes le moins lourdes possibles<sup>118</sup>. » Avec les difficultés financières de son diocèse, il était difficile de croire que M<sup>sr</sup> Fabre pensait alors à assumer la dette de plus de \$20 000 à \$25 000 que l'École de médecine avait contractée envers l'Hôtel-Dieu. Aussi, la supérieure l'avisa-t-elle, à la suite d'une réunion du conseil de sa communauté, qu'il était préférable de révoquer son ordonnance<sup>119</sup>.

L'archevêque de Québec aimait imposer des solutions finales qui tenaient bien plus compte des intérêts du séminaire de Québec que des difficultés particulières de Montréal et de M<sup>sr</sup> Fabre. Informé de l'imbroglio montréalais par un professeur de Laval, il décida d'intervenir pour forcer M<sup>sr</sup> Fabre à agir promptement<sup>120</sup>. Il croyait qu'il se faisait un travail souterrain pour anéantir l'autorité épiscopale et le décret pontifical. L'informateur ayant laissé entendre que les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient consulté des théologiens qui les appuyaient « dans leur désobéissance », M<sup>sr</sup> Taschereau disait qu'il avait droit de savoir si cela était vrai et d'exiger alors « qu'on lui exhibe ces consultations ». Il solutionna le problème des sœurs en disant : « Avec cela il est certain qu'elles se mêlent de vouloir procurer un arrangement entre Laval et l'École ; qu'ont-elles à faire là-dedans<sup>121</sup> ? » Après avoir réglé le sort des religieuses, l'archevêque sermonna M<sup>sr</sup> Fabre :

*V. G. s'occupe beaucoup de faire signer l'adresse du clergé au Saint-Père ; c'est parfait, mais il ne faut pas oublier que le vrai nœud de la difficulté est dans la soumission immédiate et complète de l'Hôtel-Dieu à vos ordres. [...] S'il est encore temps, je conseillerais à V. G. de mettre Laval en possession immédiate des salles, car d'ici le 1 septembre, l'École peut encore mettre bien des bâtons dans les roues. [...] ... si nous consentons à des compromis, à des temporisations, à des arbitrages, nous quittons un terrain solide pour nous aventurer dans un marais. [...] On m'informe que V. G. n'a pas encore écrit à la Maternité ni à la Providence ; est-ce qu'il ne conviendrait pas de les mettre sur le pied de l'Hôtel-Dieu<sup>122</sup> ?*

À cause d'une suggestion qu'ils avancèrent, M<sup>sr</sup> Fabre crut que les médecins de l'École étaient de mauvaise foi. Après avoir reçu la dernière lettre de M<sup>sr</sup> Taschereau qui constituait un chantage à peine déguisé, il mit plus d'une semaine pour s'exécuter. Ce temps suffit pour franchir une nouvelle étape dans les procédures. L'évêque invita l'École, de concert avec

118. Fabre à sœur Saint-Louis, le 19 avril 1883, ACAM, RLF, 5 : 53-55.

119. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 22 avril 1883, ACAM, Université de Montréal 820.001.

120. Taschereau à Fabre, le 25 avril 1883, *ibid.*

121. *Ibid.*

122. *Ibid.*

la Faculté de la succursale, à choisir « un intermédiaire qui aurait toutes les qualités nécessaires pour présider des débats auxquels prendraient part les représentants autorisés des deux institutions susdites, dans le but d'en venir à une entente<sup>123</sup> ». Le président D'Orsonnens demanda que ce soient les évêques, de concert avec Laval, qui déterminent les conditions de base de l'accord, parce que M<sup>re</sup> Fabre avait accusé l'École d'avoir eu une mauvaise conduite et de s'être montrée désobéissante à ses ordres<sup>124</sup>. Cette fois, l'École en appelait aux évêques « non plus comme membres du Conseil Supérieur de l'Université Laval... mais comme à eux spécialement désignés dans le Décret<sup>125</sup> ». M<sup>re</sup> Fabre trouva que « cela voulait dire qu'ils [les médecins] ne voulaient rien faire<sup>126</sup> ».

Avec toutes les précautions d'usage, la supérieure de l'Hôtel-Dieu tenta d'alléger ses responsabilités, mais elle rencontra vite les arguments d'un évêque intraitable et d'un archevêque omniprésent. En écrivant au président de l'École de médecine, elle fit allusion à une lettre du 20 janvier 1874 dans laquelle les religieuses s'étaient réjouies d'avoir réservé l'hôpital aux médecins et aux étudiants de l'École en 1850 et en 1860, en même temps qu'elles avaient déclaré, comme si elles avaient déjà pressenti les difficultés de 1883 : « Mais, si par malheur, cette funeste division entre les médecins venait à se propager, toutes nos grandes espérances seraient évanouies<sup>127</sup>. » Particulièrement doué pour forcer son évêque à agir et pour se cacher lorsque celui-ci était absent du diocèse, le chancelier Harel conseillait à M<sup>re</sup> Fabre de signifier « aux Communautés de congédier ces braves gens, qui se jouent ainsi de leur supérieur<sup>128</sup> ». Mais l'évêque préféra procéder par étapes. En réponse aux dernières résolutions votées par l'École de médecine à l'effet que tous les évêques, en accord avec Laval, devaient considérer la question soulevée, M<sup>re</sup> Fabre annonça qu'il se trouvait « dans la dure nécessité de ne plus compter sur l'accord désiré et de procéder en conséquence<sup>129</sup> ». Ce jour-là, en lui offrant ses vœux à l'occasion de l'anniversaire de sa consécration épiscopale, M<sup>re</sup> Taschereau demanda à M<sup>re</sup> Fabre d'agir « fortement et promptement parce qu'il faut au mal un remède qui ne laisse pas à ses auteurs le temps d'inventer et de mettre en jeu de nouvelles machines<sup>130</sup> ». C'était là l'une de ces influences

123. Fabre à D'Orsonnens, le 7 avril 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 68-70.

124. D'Orsonnens à Fabre, le 26 avril 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

125. *Ibid.*

126. Fabre à Taschereau, le 3 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 67-68.

127. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 26 avril 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 71-72.

128. Harel à Fabre, le 27 avril 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

129. Fabre à D'Orsonnens, le 30 avril 1883, ACAM, RLF, 5 : 65-66.

130. Taschereau à Fabre, le 30 avril 1883, ACAM, Université de Montréal 820.001.

indues que soupçonnait bien la supérieure de l'Hôtel-Dieu<sup>131</sup>. Aussi, se crut-elle autorisée à faire de nouvelles représentations à l'ordinaire sur les dommages éventuels que subirait sa communauté, advenant l'application stricte de l'ordonnance épiscopale du 19 avril<sup>132</sup>.

Bien que l'entêtement des médecins de l'École causât énormément de soucis à M<sup>re</sup> Fabre, il ne pouvait pas se contenter de s'en prendre à eux et d'ignorer, ne fût-ce qu'en partie, les sœurs de l'Hôtel-Dieu. Néanmoins, il était trop porté à croire qu'un arrangement serait assez facile avec ces dernières. C'est précisément ce qu'il fit entendre à M<sup>re</sup> Taschereau en comptant sur les démarches qu'effectuait M. Colin du séminaire de Montréal : « La soumission de l'Hôtel-Dieu est une affaire sûre. La difficulté ne sera pas de ce côté malgré la perte considérable que les Sœurs devront subir. J'ai de grandes espérances sur le travail de M. Colin, nous en aurons des nouvelles ces jours-ci. Il vaut mieux, je pense, ne pas faire connaître que M. Colin agit après s'être entendu avec moi... il paraît plutôt le faire parce que les deux branches l'ont interrogé plusieurs fois<sup>133</sup>. » Par ailleurs, prises entre le devoir d'obéir à l'Ordinaire et le danger de perdre les sommes qu'elles avaient prêtées à l'École de médecine, les sœurs préféraient obéir, à condition d'être assurées de la protection épiscopale, « afin que ce document [*i. e.* l'ordonnance du 19 avril] leur soit une sauvegarde contre les difficultés qui pourraient survenir en conséquence de leur adhésion à cette ordonnance<sup>134</sup> ». M<sup>re</sup> Fabre voulut porter le coup de grâce à l'École et faire cesser les tergiversations des religieuses. Il écrivit aux supérieures de l'Hôtel-Dieu, de la Miséricorde, de la Providence et de l'hôpital Général qu'il leur accordait seulement jusqu'au 20 mai pour conclure une entente avec les professeurs de la succursale et que seuls ces professeurs et leurs étudiants pourraient avoir accès aux hôpitaux mentionnés<sup>135</sup>.

Ce coup de force de l'évêque fit entrer les médecins de l'École dans une colère bien prévisible. Ils réagirent sans tarder. À l'exception de la supérieure de la Providence qui tenta<sup>136</sup>, mais en vain<sup>137</sup>, de repousser

131. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 30 avril 1883, *ibid.*

132. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 2 mai 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

133. Fabre à Taschereau, le 3 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 67-68.

134. « Extraits des résolutions du Chapitre, 4 mai 1883 », ACAM, Université médecine, 831.106.

135. Fabre aux sœurs Saint-Louis, Sainte-Thérèse de Jésus, Saint-Amable et Deschamps, le 7 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 68-72.

136. Sœur Saint-Amable à Fabre, le 16 mai 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

137. Fabre à sœur Saint-Amable, le 18 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 80-81.

l'ordre de l'ordinaire, celles de l'Hôtel-Dieu<sup>138</sup>, de l'hôpital Général<sup>139</sup> et de la Miséricorde<sup>140</sup> firent savoir au président D'Orsonnens qu'elles obéiraient à l'ordre du 7 mai. L'École tenait plus que jamais au respect des contrats qui la liaient à l'Hôtel-Dieu. Son président invoqua le droit exclusif de son institution à travailler dans l'hôpital avec les étudiants<sup>141</sup> ; il exigea des explications précises de la supérieure<sup>142</sup>. Sur réception d'une lettre l'informant que « l'obéissance due à notre Évêque et supérieur majeur a été la seule raison qui nous a décidées à signifier à l'École de Médecine, l'Ordonnance que Sa Grandeur nous avait adressée le 19 avril dernier<sup>143</sup> », il envoya un protêt en bonne et due forme à la supérieure de l'Hôtel-Dieu<sup>144</sup>.

Les conseillers juridiques de l'École et de l'évêché vinrent compliquer la situation. Les avocats, C.-A. Geoffrion<sup>145</sup>, F. D. et E. C. Monk, Chs Raynes<sup>146</sup> et Pagnuelo<sup>147</sup> étaient d'avis qu'un lien juridique obligeait les sœurs de l'Hôtel-Dieu envers l'École. M<sup>sr</sup> Fabre fit alors appel au juge Jetté pour scruter les documents contractuels<sup>148</sup>. Pagnuelo émit une opinion dont allait se servir M<sup>sr</sup> Fabre pour étayer sa stratégie finale. Il déclara que la lettre de M<sup>sr</sup> Fabre aux religieuses était insuffisante pour anéantir les obligations de l'Hôtel-Dieu envers l'École et, à l'instar des conseillers Monk et Raynes, il s'appuya sur le texte d'une convention passée entre les sœurs et l'École au mois de mars 1883. On y déclarait : « ... si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, l'École était un jour déclarée rebelle à la sainte Église par un acte officiel de l'Autorité Ecclésiastique, cette raison serait assurément suffisante pour lui ravir ses droits acquis à la direction médicale

138. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 7 mai 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 76 ; sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 14 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77-78.

139. Sœur Deschamps au directeur de l'École de médecine, le 13 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 78 ; sœur Deschamps au docteur Desjardins, le 14 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77-78.

140. Sœur Sainte-Thérèse de Jésus à D'Orsonnens, le 17 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 79.

141. D'Orsonnens à sœur Saint-Louis, sans date, mais entre le 7 et le 12 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 76-77.

143. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 14 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77-78.

142. D'Orsonnens à sœur Saint-Louis, le 12 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 77.

144. Savaète, *op. cit.*, 5 : 79.

145. « Opinion légale de l'Avocat C.-A. Geoffrion », le 15 mai 1883, ACAM: Université, médecine, 831.106.

146. « Opinion de Monk et Raynes, Avocats », sans date, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 99-102.

147. « Opinion de S. Pagnuelo, C. R. », le 22 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 102-103.

148. Cette remarque est signalée dans Fabre à Taschereau, le 18 mai 1883, ACAM: RLF, 5 : 81-82.



de notre Hôpital<sup>149</sup>. » S'appuyant sur ce document qui n'avait rien d'une protection pour les médecins montréalistes, Pagnuelo affirma : « Les tribunaux ne considéreraient comme valable un acte d'autorité ecclésiastique suffisant aux termes de cette convention que s'il constituait une excommunication de l'École, et il faudrait que cette excommunication fût basée sur une rébellion à l'autorité ecclésiastique, à propos de dogme, de morale ou de discipline ecclésiastique<sup>150</sup>. » Lorsqu'elle fut mise au courant de l'opinion légale de Geoffrion, la supérieure de l'Hôtel-Dieu en fit part à M<sup>sr</sup> Fabre et lui reprocha de ne pas s'être occupé de sa communauté en 1879 et en 1881. Elle l'avisa aussi qu'elle porterait la cause à Rome et supplia l'évêque de ne pas entraver cette démarche<sup>151</sup>.

L'École de médecine demanda à l'épiscopat de se pencher sur le cas de la succursale lavalloise. Les Montréalistes protestèrent contre l'accusation lancée par M<sup>sr</sup> Fabre à l'effet qu'ils ne tenaient « à faire aucun arrangement avec Laval<sup>152</sup> ». Ils affirmèrent qu'ils désiraient cet arrangement, « mais à la condition qu'il se fasse conformément à l'ordre formel du Saint-Siège qui a désigné les Évêques de la Province pour régler, en union avec Laval, l'établissement de la Succursale<sup>153</sup> ». Faisant une distinction entre le droit et la réalité de cette succursale, les médecins reconnaissaient le « droit à l'existence » de celle-ci, mais ils refusaient d'accepter le fait tel qu'il s'était réalisé, « Laval ayant bientôt destitué [en 1878] l'École arbitrairement et sans consulter les Évêques, et formé en dehors d'elle une autre Faculté Médicale<sup>154</sup> ». Les docteurs D'Orsonnens et Coderre, respectivement président et secrétaire de l'École, rejetèrent alors l'accusation portée contre leur institution sur l'Université Laval et sur M<sup>sr</sup> Fabre. Ils avertirent enfin l'évêque que l'École en appellerait « au tribunal des Évêques de la Province désignés dans le Décret de 1876<sup>155</sup>. »

La première tentative de M<sup>sr</sup> Taschereau en vue de mater les représentants de l'École consista à exiger d'eux qu'ils fissent le sacrifice du seul élément légal qui leur permettait encore de résister à Laval : l'affiliation à Victoria. Lorsque les évêques se réunirent à Québec, le 22 mai 1883, ils reçurent, par l'intermédiaire de l'archevêque, les documents

149. Cet extrait de la convention de mars 1883 entre les sœurs de l'Hôtel-Dieu et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal se trouve dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 101.

150. « Opinion de S. Pagnuelo, C. R. » dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 102-103.

151. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 16 mai 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

152. D'Orsonnens à Fabre, le 19 mai 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 79-83.

153. *Ibid.*, 5 : 80.

154. D'Orsonnens à Fabre, le 19 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 81.

155. *Ibid.*

que les docteurs D'Orsonnens et Desjardins venaient d'apporter : la lettre constituant l'appel de l'École, les lettres du 30 mars, du 7 et du 30 avril de M<sup>sr</sup> Fabre, les résolutions votées par l'École lors des réunions spéciales du 6, du 26 avril et du 19 mai, et enfin le protêt lancé contre l'Hôtel-Dieu<sup>156</sup>. L'École menaçait « de recourir tout prochainement à l'autorité compétente pour arriver à son but, si les Évêques ne lui donnaient pas gain de cause<sup>157</sup> ». Juste avant de communiquer ces documents aux autres évêques, M<sup>sr</sup> Taschereau exigea des représentants montréalais « une déclaration écrite que l'École a rompu son affiliation avec Victoria d'une manière absolue et sans arrière-pensée de retour<sup>158</sup> ». En guise de réponse, les médecins lui firent savoir qu'ils n'étaient autorisés qu'à transmettre les documents qu'ils lui avaient donnés et les opinions légales de Geoffrion, Trudel, Monk, Raynes et Pagnuelo<sup>159</sup>. Ils ne tombèrent donc pas dans le piège que leur tendait M<sup>sr</sup> Taschereau.

Les Montréalais crurent comprendre que l'archevêque tenait à les faire entrer dans une joute perdue d'avance. Ils s'empressèrent de lui faire savoir que leur démarche à Québec constituait un « appel formel, non une simple requête<sup>160</sup> ». Ils insistèrent sur le fait que cet appel regardait exclusivement la question de justice et d'équité soulevée entre l'École d'une part, l'Hôtel-Dieu et les trois autres maisons religieuses d'autre part. Ils précisèrent que la rupture d'affiliation avec Victoria était bien une des fins que se proposait le décret de 1876, mais que cette fin supposait, dans l'exécution, l'emploi préalable des moyens destinés à l'atteindre. Ils conclurent : « Que NN. SS. s'entendent tout d'abord pour établir la succursale selon les prescriptions formelles du Décret et l'intention bien connue du Saint-Siège... et dès lors NN. SS. auront atteint de droit la fin du Décret. L'École rompra sur-le-champ, comme la chose est déjà convenue avec Victoria, tout rapport et tout lien avec cette Université<sup>161</sup>. »

Les évêques agirent comme si l'École avait présenté une simple requête et non un appel formel. Ils décidèrent de créer une commission composée de M<sup>sr</sup> Taschereau, de M<sup>sr</sup> Moreau et de M<sup>sr</sup> Lorrain qui devait traiter avec l'École chacune des questions soulevées dans les documents emportés à Québec par les docteurs D'Orsonnens et Desjardins<sup>162</sup>. On

156. D'Orsonnens à Taschereau, le 22 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 85-86.

157. « Appel de l'École de Médecine à l'archevêque et aux évêques de la province de Québec », dans *ibid.*, 5 : 89.

158. *Ibid.*, 5 : 90.

159. *Ibid.*, 5 : 90-106.

160. D'Orsonnens à Taschereau, les 23 et 25 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 90-91.

161. *Ibid.*, 92.

162. Taschereau à D'Orsonnens, le 25 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 95.

informa les médecins de cette décision épiscopale<sup>163</sup> et l'abbé Vaillant, au nom de M<sup>re</sup> Fabre, invita tous les professeurs de l'École à une réunion au salon de l'évêché pour « rencontrer les Seigneurs Évêques chargés d'examiner la question de votre École<sup>164</sup> ». Réticent, le président D'Orsonnens se plaignit à M<sup>re</sup> Antoine Racine que les évêques ne parlaient point d'un appel formel, ce dont il voulait être assuré, et il demanda si cet appel avait été accueilli ou rejeté. L'École entendait savoir « le plus tôt possible si elle devra recourir à un autre tribunal pour se protéger... [...] Une fois ses droits concernant les hôpitaux et les dispensaires reconnus et mis hors de danger, l'École sera prête à traiter les autres difficultés<sup>165</sup> ».

Incapable de déléguer tous ses professeurs à la réunion, l'École y envoya les docteurs D'Orsonnens, Craig et Desjardins. Ils devaient remettre aux commissaires une copie de la lettre qui serait envoyée à M<sup>re</sup> Racine. Leur mandat consistait à faire remarquer que l'École n'avait pas la liberté requise pour traiter, tant et aussi longtemps que la question de justice concernant l'exécution du décret de 1876 ne serait pas réglée, à solliciter un écrit officiel constatant que l'appel était reçu ou rejeté par tous les évêques de la province et à prier les trois commissaires d'accorder à l'École, une fois la question de justice résolue, un délai convenable pour se préparer à traiter des autres points<sup>166</sup>.

Les médecins montréalais comprirent que les évêques n'avaient vraiment pas l'intention de négocier avec eux. Lors d'une première réunion, le 28 mai, les évêques demandèrent aux délégués de l'École quelle était la teneur de leurs réclamations. Les médecins se contentèrent de répéter ce qu'ils avaient fait savoir à M<sup>re</sup> Taschereau. On leur répliqua aussitôt : « La position de l'École n'est plus la même depuis le Décret de février 1883. Ce dernier Décret oblige encore plus que les autres : c'est un Décret final. Et puis, il ne faut pas oublier que la Succursale n'est pas à faire. La Succursale est fondée, par Autorité Apostolique<sup>167</sup>. » Les évêques contournaient alors l'appel de l'École en ignorant les irrégularités commises au cours de l'exécution du décret de 1876. Le lendemain, ils continuèrent à agir de la même façon. M<sup>re</sup> Moreau déclara que « c'est bien aux Évêques à interpréter les Décrets Apostoliques<sup>168</sup> ». Il négligeait de remarquer qu'en plus des Décrets, il y avait aussi un problème contractuel qui existait entre

163. J.A. Vaillant, prêtre, à D'Orsonnens, le 27 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 108.

164. *Ibid.*

165. D'Orsonnens à A. Racine, le 28 mai 1883, dans *ibid.*, 5 : 95-96.

166. D'Orsonnens à A. Racine, sans date, dans *ibid.*, 5 : 108-109.

167. « Réplique du comité épiscopal aux représentants de l'École de Médecine », dans *ibid.*, 5 : 110-111.

168. Résumé d'une intervention de M<sup>re</sup> Moreau au comité épiscopal, dans *ibid.*, 5 : 112.

l'École et l'Hôtel-Dieu et qu'en cette matière des avocats pouvaient être plus compétents que tout l'épiscopat pour se prononcer.

Les représentants de l'École adoptèrent l'attitude de M<sup>sr</sup> Taschereau : ils répondirent aux questions des évêques par des interrogations et refusèrent de sacrifier leur institution au profit des Lavallois. L'archevêque de Québec demanda quels étaient les détails des réclamations des Montréalistes, les raisons qu'ils alléguaient pour chacune d'elles et qui constituaient l'autorité compétente dont il était fait mention dans l'appel de l'École<sup>169</sup>. Il n'était donc pas évident, comme il l'avait laissé entendre, que l'épiscopat s'occupait de cet appel. Le docteur D'Orsonnens demanda à son tour si les décrets exigeaient la disparition de l'École en tant que corporation civile pour que ses membres puissent entrer comme professeurs à la succursale, si le dernier document romain exigeait ce sacrifice de la part de chaque professeur et si les évêques étaient vraiment les seuls compétents pour interpréter les décisions romaines et pour en indiquer le sens et la portée<sup>170</sup>. L'archevêque se contenta de répondre que « l'École ne devait conserver ses droits civils que pour le règlement de ses dettes ; ses dettes payées, l'École perdrait ses droits comme corps<sup>171</sup> ». En somme, au nom de l'université et sans bourse délier, les évêques voulaient tirer tous les marrons du feu. Ils voulaient que les Montréalistes se suicident, mais ceux-ci refusaient.

M<sup>sr</sup> Fabre était le grand responsable de la politique adoptée par l'épiscopat envers les médecins qui étaient allés en appel. Le jour même où partait pour Rome l'adresse du clergé montréalais signifiant sa soumission au dernier décret<sup>172</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre écrivit au cardinal Siméoni<sup>173</sup>. Il lui expliqua qu'il avait personnellement refusé l'appel de l'École comme telle, qu'il avait lui-même conseillé à ses confrères « de nommer un Comité choisi dans leur sein », et qu'il avait voulu « par là ôter à cette dernière [l'École] tout prétexte de dire et de crier qu'elle n'a pas été entendue ». Tout le portait à croire, ajouta-t-il, qu'on conclurait contre l'École de médecine et qu'on la déclarerait rebelle, car tel était le plan qu'il avait mis en œuvre en se basant sur la dernière convention entre les sœurs de l'Hôtel-Dieu et les médecins montréalistes. Cependant, une chose lui déplaisait : les religieuses avaient porté une plainte auprès de la Con-

169. Savaète. *Voix canadiennes*. 5 : 117.

170. *Ibid.*, 5 : 120.

171. Résumé d'une intervention de M<sup>sr</sup> Taschereau au comité épiscopal, dans *ibid.*, 5 : 122.

172. *Sanctissimo Domino Leoni Divina Providentia Papae XIII, Praeclare regnanti*, le 31 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 88-93. Cette adresse était accompagnée de quatre pages de signatures.

173. Fabre à Siméoni, le 31 mai 1883, ACAM, RLF, 5 : 86-87.

grégation des évêques et des réguliers plutôt qu'à la Propagande. Il demanda donc au préfet de ramener cette plainte devant la Propagande.

Les évêques finirent par produire un rapport sur l'École<sup>174</sup>. Ils la déclarèrent « en contradiction avec ce Décret [celui de 1876] et avec ses propres protestations » et accusèrent tous ses professeurs d'être « en rébellion avec le Saint-Siège ». Au sujet des sœurs de l'Hôtel-Dieu, ils les considéraient « libres de toute obligation envers la dite École ». Enfin, ils décidèrent que tous les étudiants en médecine devaient s'inscrire à la succursale. Le président de l'École fit alors savoir à M<sup>sr</sup> Taschereau que l'appel de l'École n'avait pas été pris en considération<sup>175</sup>, mais celui-ci lui répondit : « ... je vous prie de ne pas oublier que la succursale n'est pas à faire : elle existe de fait et de droit et Nos Seigneurs les Évêques, en s'occupant de votre Appel, n'ont nullement intention de révoquer en doute son existence<sup>176</sup>. » Là-dessus, l'archevêque accorda un délai de trois jours, soit jusqu'au dimanche 10 juin, pour que l'École se désaffilie de Victoria et l'assure qu'elle ne recourrait pas aux autorités civiles<sup>177</sup>.

M<sup>sr</sup> Taschereau répondit sèchement à une autre plainte de l'École. En réponse à la dernière sommation de l'archevêque, le docteur D'Orsonnens l'accusa d'être de mauvaise foi et précisa que l'autorité compétente dont il avait parlé était « naturellement l'autorité ecclésiastique ou civile<sup>178</sup> ». Il ajouta qu'un délai de trois jours, en fin de semaine, pour effectuer la désaffiliation d'avec Victoria était irraisonnable. Comme les évêques n'avaient pas encore fini d'épicer le plat qu'ils voulaient servir aux Montréalistes, M<sup>sr</sup> Taschereau se contenta de répondre au président de l'École par un simple accusé de réception<sup>179</sup>.

Comme il n'avait pas réussi complètement à museler les professeurs de l'École en faisant repousser l'appel à l'épiscopat et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse de Rome à sa dernière lettre, M<sup>sr</sup> Fabre chercha un abri sûr de manière à n'être pas pris seul à partie par ses adversaires. Il tenait à ce que la condamnation faite par les trois évêques commissaires contre l'École de médecine soit l'entière responsabilité de l'archevêque Taschereau ou de tout l'épiscopat. Et comme il craignait d'être censuré

174. « Rapport des Soussignés députés à Montréal par l'Épiscopat de la province ecclésiastique de Québec, pour essayer de résoudre les difficultés entre la Succursale Laval à Montréal et l'École de Médecine et de Chirurgie », mai et juin 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

175. D'Orsonnens à Taschereau, le 1er juin 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 127.

176. Taschereau à D'Orsonnens, le 3 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 127-128.

177. Taschereau à D'Orsonnens, le 6 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 128-129.

178. D'Orsonnens à Taschereau, le 12 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 141.

179. Taschereau à D'Orsonnens, le 16 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 143.

pour les décisions qu'il avait prises contre l'École et les hôpitaux, il voulait que le rapport des commissaires lui soit communiqué en même temps qu'aux médecins et que son devoir ne consiste qu'à exécuter une décision collective de l'épiscopat<sup>180</sup>. Il précisa clairement sa pensée dans une lettre à M<sup>sr</sup> Moreau : « Dans tous les cas, il vaut mieux que je ne figure pas dans ce jugement et que j'agisse ensuite appuyé sur lui<sup>181</sup>. »

Tandis que l'évêque de Saint-Hyacinthe poussait son collègue montréalais à agir contre l'École de médecine et que celui-ci hésitait, M<sup>sr</sup> Taschereau prenait l'initiative. Du bout du monde québécois, M<sup>sr</sup> Lorrain approuva le rapport rédigé contre l'École par M<sup>sr</sup> Taschereau<sup>182</sup>. Le cardinal Siméoni obligea les sœurs de l'Hôtel-Dieu « à se soumettre entièrement au Décret », chargea M<sup>sr</sup> Fabre « de l'exécution de cet ordre du Souverain Pontife<sup>183</sup> » et enjoignit aux médecins de l'École de se soumettre au décret de 1876<sup>184</sup>. Mais M<sup>sr</sup> Moreau refusa d'accepter la procédure préconisée par M<sup>sr</sup> Fabre et par M<sup>sr</sup> Langevin à l'effet que tout l'épiscopat signe la condamnation de l'École<sup>185</sup>. Il considérait qu'une pareille démarche signifiait qu'il fallait attendre jusqu'à la fin de juillet, ce qui permettrait, advenant le retour de Rome de M<sup>sr</sup> Lafliche et de M<sup>sr</sup> Duhamel, d'annuler le travail des trois évêques commissaires. Il accusa M<sup>sr</sup> Fabre de n'avoir pas été suffisamment énergique envers l'École de médecine dès l'apparition du décret de février 1883<sup>186</sup>. En guise de réponse, l'accusé lui fit savoir qu'il était disposé à se défendre à la Propagande<sup>187</sup>. Le même jour, M<sup>sr</sup> Taschereau écrivit à l'École pour lui confirmer qu'elle était considérée comme rebelle à l'autorité religieuse, qu'en conséquence les religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient libres de toute obligation envers elle, qu'aucun catholique ne pouvait plus en conscience faire partie de cette institution ou en fréquenter les cours, que « les professeurs et les élèves ne peuvent être admis aux sacrements de l'Église » et que l'ordonnance de M<sup>sr</sup> Fabre contre laquelle l'École avait logé un appel aux évêques était maintenue<sup>188</sup>. Cette lettre ne parvint à l'École

180. Fabre à Taschereau, confidentielle, le 15 juin 1883, ACAM, RLF, 5 : 96-97.

181. Fabre à Moreau, le 15 juin 1883, *ibid.*, 5 : 97-98.

182. Lorrain à Fabre, le 17 juin 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106. M<sup>sr</sup> Lorrain était évêque de Pontiac.

183. Siméoni à Fabre, le 18 juin 1883, *ibid.* Ce document fut communiqué aux sœurs de l'Hôtel-Dieu avec la lettre de M<sup>sr</sup> Fabre du 7 juin 1883 ; voir ACAM, RLF, 4 : 101.

184. Siméoni à Fabre, le 18 juin 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 150.

185. Moreau à Fabre, le 20 juin 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

186. *Ibid.*

187. Fabre à Moreau, le 25 juin 1883, ACAM, RLF, 5 : 98-99.

188. Taschereau à D'Orsonnens, le 25 juin 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 144-145.

que trois jours plus tard et le président fit savoir à l'archevêque, le surlendemain, qu'il la soumettrait à ses collègues<sup>189</sup>. Une telle réponse lui valut, de la part de M<sup>sr</sup> Taschereau, un accusé de réception de trois lignes<sup>190</sup>.

Après avoir fait preuve d'une assurance presque indéfectible dans la défense de sa cause, l'École se montra soudainement timide, condescendante et pleine de précautions. Au début de juillet, lors d'une réunion spéciale, ses membres résolurent unanimement de ne contredire en rien les volontés du Saint-Siège, « de faire les plus grands sacrifices pour ne pas mériter d'être déclarés rebelles à la sainte Église », et de demander une autre solution sur la question de justice soumise au tribunal des évêques le 22 mai<sup>191</sup>. Le président s'empressa de communiquer avec le docteur Nelles de l'Université Victoria et ce dernier le rassura, en attendant une réunion régulière de son conseil exécutif, qu'il n'y avait aucun problème susceptible de compliquer la vie de l'institution montréalaise sur le plan religieux<sup>192</sup>. Soumis aux influences de M<sup>sr</sup> Taschereau qui faisait passer loin derrière les intérêts de Laval ceux du diocèse de Montréal et ceux des sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>193</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre intima aux religieuses l'ordre d'obéir à son ordonnance du 19 avril qu'il avait renouvelée le 7 mai<sup>194</sup>. Et le même jour, répondant à la dernière lettre de l'École, l'archevêque de Québec réitérait le jugement prononcé contre elle par les trois évêques commissaires<sup>195</sup>.

Les contraintes exercées contre l'évêque de Montréal pour qu'il agisse énergiquement envers les Montréalistes ne s'arrêtèrent pas. Après M<sup>sr</sup> Taschereau, ce fut au tour de M<sup>sr</sup> Moreau, celui que M<sup>sr</sup> Fabre venait à peine d'éconduire, de tenter une nouvelle démarche en ce sens. Il lui demanda s'il ne convenait pas de s'entendre tous les deux pour défendre aux étudiants de fréquenter d'autres institutions que la succursale « sous peine de refus de sacrements et même de sépulture ecclésiastique » et il ajouta : « Il est bien entendu que les parents devraient être traités de même<sup>196</sup>. » Tandis que les sœurs de l'Hôtel-Dieu refusaient de se soumettre

189. D'Orsonnens à Taschereau, le 30 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 145-146.

190. Taschereau à D'Orsonnens, le 4 juillet 1883, dans *ibid.*, 5 : 146.

191. D'Orsonnens à Taschereau, le 4 juillet 1883, dans *ibid.*, 5 : 146.

192. Nelles, président de Victoria, à Lachapelle, secrétaire de l'École de médecine, le 11 juin 1883, dans *ibid.*, 5 : 165-166.

193. Taschereau à Fabre, le 5 juillet 1883, ACAM, Université, médecine 831.106.

194. « Ordonnance aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu, » le 7 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 101-103.

195. Taschereau à D'Orsonnens, le 7 juillet 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 147.

196. Moreau à Fabre, le 12 juillet 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

à ses ordres<sup>197</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre se plaignit au sujet du *Canadien* qui venait de publier un article sur cette question. L'évêque n'aimait pas « que les journaux soient les canaux par lesquels on atteint le public<sup>198</sup> ». Pourtant, il avait déjà laissé entendre que les journaux informaient suffisamment les évêques ! M<sup>sr</sup> Taschereau qui avait reçu cette plainte de l'évêché de Montréal déclara que c'était le *Star* qui avait publié les premières nouvelles et que les autres journaux n'avaient fait que suivre l'exemple. L'archevêque ne rassura pas M<sup>sr</sup> Fabre qui attendait l'appui de tout l'épiscopat. Il lui dit que l'évêque de Rimouski refusait de se prononcer définitivement à propos de l'École de médecine et de l'Hôtel-Dieu avant la prochaine réunion épiscopale, « d'autant plus que M<sup>sr</sup> Lafèche n'y a pris aucune part<sup>199</sup> ». En terminant sa lettre, M<sup>sr</sup> Taschereau déclara : « M<sup>sr</sup> de St-Hyacinthe m'écrit que V. G. craint des embarras par rapport aux étudiants de langue anglaise. Si eux et leurs parents sont catholiques, ils ne peuvent fréquenter des Universités protestantes et je ne puis concevoir comment la Succursale leur fournirait un juste sujet de plainte, car il est évident que la langue française leur est nécessaire comme l'anglaise l'est à nos jeunes Canadiens<sup>200</sup>. »

À Montréal et à Rome, il se passait des choses surprenantes. M<sup>sr</sup> Fabre mentit à la supérieure de l'Hôtel-Dieu. Il lui dit que dans sa dernière lettre au préfet de la Propagande, il s'était seulement contenté de signaler que les sœurs avaient « adressé une consultation à la Congrégation des Évêques et des réguliers<sup>201</sup> », alors qu'il avait demandé de ramener cette consultation devant la Propagande. Ce document fut aussitôt communiqué à l'École de médecine<sup>202</sup>. Presque au même moment, de Rome, l'abbé Marquis écrivait une lettre à M<sup>sr</sup> Fabre qui traitait de la question universitaire et de tous les problèmes politico-religieux du Québec.

*M<sup>sr</sup> Lafèche ayant obtenu la permission de présenter des notes sur la question de Nicolet, il s'ensuit une réaction très fâcheuse, et qui peut avoir de bien tristes résultats. Si on peut revenir sur Nicolet, on peut également revenir sur tout le reste. Alors tous les décrets du Saint-Siège perdent leur valeur : on ne saura plus quand une décision du Pape sera finale ou ne le sera pas. Si le Saint-Siège ne termine pas au plus tôt la question de Nicolet, l'Université va fermer ses cours : je le tiens de source certaine. Alors la jeunesse du Canada va tomber dans les institutions*

197. Sœur Saint-Louis à Fabre, le 14 juillet 1883, ACAM, *ibid.*

198. Fabre à Taschereau le 16 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 103-105.

199. Taschereau à Fabre, le 19 juillet 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

200. *Ibid.*

201. Fabre à sœur Saint-Louis, le 20 juillet 1883, ACAM, *ibid.*

202. Sœur Saint-Louis à D'Orsonnens, le 20 juillet 1883, dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 147-149.



*protestantes ; et quand en sortira-t-elle ? Ce sera un grand malheur pour le Canada ; et ce sera un vrai désastre pour l'autorité du Saint-Siège. Une solution prompte de cette affaire est de nécessité urgente dans les circonstances où nous nous trouvons. De plus le Séminaire de Nicolet a fait assez de bien au Canada pour mériter de vivre. Je crois que si Votre Grandeur écrivait à Rome pour hâter la solution de l'affaire de Nicolet, qui est la clef de voûte en ce moment, cela ferait un grand bien et serait très bien vu ici. J'ai écrit à ce sujet à M<sup>sr</sup> l'Archevêque, et aux Évêques de Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et Chicoutimi. N'étant pas en connaissance avec M<sup>sr</sup> Lorrain, je n'ose pas lui écrire sur ce sujet ; mais Votre Grandeur pourrait peut-être faire quelque chose. Il y a à sauver l'autorité du Saint-Siège, l'autorité des Évêques et l'existence du séminaire de Nicolet<sup>203</sup>.*

Dans sa conclusion, l'abbé Marquis ne revenait pas au danger protestant, ni à la possibilité que l'Université Laval ferme ses cours. Il parlait de l'autorité des évêques qu'il fallait assurer, mais il prenait garde de ne pas mentionner les noms de M<sup>sr</sup> Duhamel et de M<sup>sr</sup> Langevin. Peut-être considérait-il qu'à l'instar de M<sup>sr</sup> Laffèche, il convenait de les neutraliser pour assurer le bonheur du Canada ? Pour ce qui est de l'autorité pontificale, il la confondait presque avec l'infaillibilité du pape en matière de foi et de morale. Les Ultramontains intransigeants s'étaient accommodés de l'autorité de Pie IX et les « Libéraux » s'accoutumaient maintenant de celle de Léon XIII.

M<sup>sr</sup> Fabre finit par décider de prendre radicalement position contre l'École de médecine. Malgré les contraintes qu'exerçaient contre lui M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Moreau<sup>204</sup>, il avait cru quelque temps qu'il était préférable d'agir en douceur avec les Montréalistes et les sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>205</sup>. La dernière lettre de l'abbé Marquis, les résolutions votées par les professeurs de la Faculté médicale de la succursale et le fait que les journaux commençaient à se mêler de cette affaire le poussèrent à agir rapidement. Il écrivit à M<sup>sr</sup> Taschereau : « J'ai communiqué à l'Hôtel-Dieu la réponse du Cardinal Siméoni et le jugement porté par les Évêques. [...] *La Minerve* de ce matin publie un extrait du Canadien qui fait croire que ce dernier journal a su quelque chose de l'affaire ; je ne sais qui lui a communiqué cette nouvelle, mais je n'aime pas que les journaux soient les canaux [*sic*] par lesquels on atteint le public. J'aurais préféré une Circulaire à mon Clergé, que je méditais<sup>206</sup>. » Lorsque les médecins de la

203. Marquis à Fabre, très confidentielle, le 22 juillet 1883, ACAM, Trois-Rivières, 1878-1922, 295.104.

204. Moreau à Fabre, le 22 juillet 1883, ACAM, Université, médecine 831.106.

205. Fabre à Taschereau, le 25 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 106-107.

206. Fabre à Taschereau, le 16 juillet 1883, ACAM, RLF, 5 : 103-104.

succursale revendiquèrent le contrôle absolu des salles de l'Hôtel-Dieu<sup>207</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre cessa de méditer et publia le mandement<sup>208</sup> le plus sévère qui n'était jamais sorti de l'évêché de Montréal depuis que M<sup>sr</sup> Bourget avait condamné l'Institut canadien. Il rappela d'abord les communications qu'il avait eues avec l'École et les religieuses depuis le 25 mars ; il reproduisit entièrement la lettre du 25 juin adressée par M<sup>sr</sup> Taschereau au nom du comité épiscopal au président D'Orsonnens, puis il donna la conclusion de la missive pontificale adressée à l'Hôtel-Dieu. Les médecins, les étudiants de l'École et leurs parents étaient tous menacés d'excommunication ; mais on apprenait également que « les religieuses de l'Hôtel-Dieu se sont noblement soumises, et elles Nous [*i. e.* à M<sup>sr</sup> Fabre] ont fourni sur leur conduite passée les explications nécessaires, qui démontrent que leurs hésitations ont eu pour motifs des raisons d'une grande importance<sup>209</sup> ». L'anathème était donc pour les seuls laïques. La plupart des prêtres du diocèse avaient déjà signé l'adresse de soumission au souverain pontife et, parmi les signataires s'était trouvé M<sup>sr</sup> Bourget. M<sup>sr</sup> Fabre avait dit au préfet de la Propagande qu'il était responsable du dernier contrat signé entre l'École et l'Hôtel-Dieu et de la procédure adoptée par l'épiscopat lors de l'appel des Montréalistes.

Le mandement de M<sup>sr</sup> Fabre entraîna des réactions inévitables. L'École de médecine donna une procuration au docteur L.-E. Desjardins pour qu'il aille défendre ses intérêts à Rome<sup>210</sup>. Avant que celui-ci ne soit en mesure de présenter ses arguments au Saint-Siège, M<sup>sr</sup> Fabre reçut des félicitations des évêques de Saint-Hyacinthe<sup>211</sup> et de Chicoutimi, de l'archevêque Taschereau<sup>212</sup> et du recteur Hamel<sup>213</sup>. Les médecins de la succursale entreprirent des démarches et posèrent leurs conditions pour entrer à l'Hôtel-Dieu<sup>214</sup>, tandis que le docteur D'Orsonnens protesta solennellement du caractère particulier des liens qui unissaient l'École à

207. Ce document ne porte aucun titre. Cependant, il s'agit de délibérations des professeurs de la Faculté de médecine de la succursale Laval. Ces délibérations sont signées par les docteurs Rottot et Lachapelle, respectivement doyen et secrétaire de la Faculté, le 27 juillet 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

208. MEM, 27 juillet 1883, 9 : 453-460.

209. *Ibid.*, 9 : 457.

210. Le texte de cette procuration est reproduit dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 152-153. Il est daté du 28 juillet 1883 et signé par les docteurs D'Orsonnens, Coderre et le notaire J.-E.-M. Lesage.

211. Moreau à Fabre, le 1<sup>er</sup> août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

212. Taschereau et D. Racine à Fabre, le 6 août 1883, ACAM, *ibid.*

213. Hamel à Fabre, le 1<sup>er</sup> août 1883, ACAM, *ibid.*

214. Lachapelle à Fabre, le 2 août 1883, ACAM, *ibid.*, ; « Extrait du procès-verbal d'une assemblée spéciale de la Faculté de Médecine », U. L. M., tenue le 14 août 1883, ACAM, *ibid.*

l'Université Victoria<sup>215</sup>, M<sup>sr</sup> Fabre avait été surpris de voir son mandement publié dans le *Canadien* sans qu'il en eût donné la permission. Il s'en plaignit aux Lavallois et l'abbé Hamel lui déclara que ce n'était pas lui qui avait communiqué le document au journaliste. Il ajouta : « On me dit à l'instant que le *Star* de Montréal a publié le Mandement le jour même où Votre Grandeur m'écrivait sa lettre<sup>216</sup>. » Cette expression : « on me dit que » servait de passe-partout. Elle avait déjà servi à M<sup>sr</sup> Taschereau. Le *Star* s'intéressait d'une façon surprenante aux divisions des Franco-Québécois. Il publia le texte d'une interview spéciale qu'un journaliste avait eue avec le docteur D'Orsonnens<sup>217</sup>. Comme le président de l'École ne ménageait pas les partisans de la cause lavalloise, M<sup>sr</sup> Fabre lui adressa une sévère condamnation<sup>218</sup>.

Les évêques qui avaient félicité M<sup>sr</sup> Fabre pour la teneur de son mandement furent bientôt déçus par le Saint-Siège. M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Dominique Racine avaient dit à l'évêque de Montréal : « Sans aucun doute le Saint-Siège y verra le fidèle écho de ses propres sentiments<sup>219</sup>. » M<sup>sr</sup> Fabre avait répliqué : « J'aurai dans quelque temps l'occasion de constater si cette fois j'ai bien interprété la pensée de la Congrégation<sup>220</sup>. » Sûr du jugement des trois évêques commissaires qui avaient éconduit les Montréalistes lorsqu'ils avaient présenté leur appel, M<sup>sr</sup> Antoine Racine publia le texte de leur décision<sup>221</sup>. Presque aussitôt, le Saint-Siège commença à entendre la plaidoirie du docteur Desjardins<sup>222</sup> représentant officiel de l'École qui, pour une fois, était écoutée attentivement. En effet, le 25 août, le cardinal Siméoni envoya un câblogramme à M<sup>sr</sup> Fabre : « *Schola proposuit pontifici conciliari suspende omnia schola continuit anno proximo scribam*<sup>223</sup>. » Le même jour, le préfet écrivit une lettre explicative<sup>224</sup>. Il disait qu'après avoir reçu le docteur Desjardins en audience

215. Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 164.

216. Hamel à Fabre, le 9 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

217. « Laval-Victoria », *The Montreal Daily Star*, 14 août 1883.

218. Fabre à D'Orsonnens, le 15 août 1883, ACAM, RLF, 5 : 122-123.

219. Taschereau et D. Racine à Fabre, le 6 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

220. Fabre à Taschereau, le 11 août 1883, ACAM, *ibid.*

221. *Lettre circulaire de M<sup>sr</sup> A. Racine, Évêque de Sherbrooke, publiant le jugement des Évêques délégués au sujet de l'Appel de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, épreuve, le 10 août 1883, ACAM, *ibid.*

222. « Interprétation des décrets de 1876 et 1883 et appels au Saint-Siège », dans Savaète, *Voix canadiennes*, 5 : 172-198. Le docteur présenta sa plainte au Saint-Siège les 15 et 18 août. Il ne reçut le mandement de M<sup>sr</sup> Fabre du 27 juillet qu'après sa première intervention, entre le 15 et le 18 août.

223. Télégramme de Siméoni à Fabre, le 25 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

224. Siméoni à Fabre, traduction, le 25 août 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

privée, le 23 août, Léon XIII avait ordonné « qu'il fût envoyé par la Propagande dans votre pays un consultant probe, instruit et impartial pour qu'il traite cet accord<sup>225</sup> ». Cette lettre était assortie d'une désapprobation de la conduite de M<sup>sr</sup> Fabre qui se voyait obligé de suspendre son mandement du 27 juillet. Lorsque le président D'Orsonnens lui demanda d'approuver l'annonce officielle des cours de l'École, M<sup>sr</sup> Fabre répondit favorablement<sup>226</sup>.

L'abbé Hamel eut encore le temps d'adresser des reproches à M<sup>sr</sup> Fabre et M<sup>sr</sup> Antoine Racine examina les implications de la venue d'un commissaire apostolique avant que Léon XIII ne signe le bref pour désigner le père Smeulders<sup>227</sup>. Le recteur Hamel critiqua l'évêque de Montréal pour sa conduite relative à l'intente que les médecins de la succursale essayaient de négocier avec les sœurs de l'Hôtel-Dieu<sup>228</sup> puis il analysa les conséquences de l'ordre transmis par le cardinal Siméoni<sup>229</sup>. Plutôt que de lancer des accusations contre lui, M<sup>sr</sup> Antoine Racine écrivit à M<sup>sr</sup> Fabre : « Je comprends, M<sup>sr</sup>, que la présence d'un Commissaire n'est pas sans inconvénient pour l'autorité épiscopale ; mais d'un autre côté si ce Commissaire peut nous rendre la paix, ce sera un service signalé rendu à l'Église du Canada *si cruellement déchirée par ses propres enfants*<sup>230</sup>. »

Le décret de 1876, l'enquête Conroy et les décrets de 1881 et de 1883 n'avaient pas réussi à faire la paix au Québec. Était-il possible qu'un nouveau commissaire réussît à accomplir une pareille tâche ? Aux problèmes politico-religieux et universitaires s'ajoutait celui des finances du diocèse de Montréal. Les contraintes exercées contre M<sup>sr</sup> Fabre par M<sup>sr</sup> Taschereau et M<sup>sr</sup> Moreau et les difficultés financières de son diocèse l'avaient amené à rédiger son mandement du 27 juillet. Pour la première fois, l'évêque de Montréal avait cru pouvoir interpréter les documents pontificaux, mais il avait été censuré par Rome. La solution des problèmes ne pouvait vraiment pas être trouvée par un seul individu, fût-il évêque de Montréal ou archevêque de Québec.

225. *Ibid.*

226. M<sup>sr</sup> Fabre en informe le cardinal Siméoni dans une lettre du 27 août 1883, ACAM, RLF, 5 : 126-130.

227. *Bref de Léon XIII nommant le R. P. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada*, le 11 septembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

228. Hamel à Fabre, le 29 août 1883, ACAM, Université, médecine, 831.106.

229. Hamel à Fabre, le 4 septembre 1883, ACAM, *ibid.*

230. A. Racine à Fabre, le 29 août 1883, ACAM, *ibid.*



# VI

## RAYON D'ESPOIR

### ET DÉCEPTION DES MONTRÉALISTES ET DES ULTRAMONTAINS : L'ENQUÊTE SMEULDERS

L'annonce de l'envoi prochain d'un commissaire apostolique étonna beaucoup le recteur de l'Université Laval, mais il se rassura lorsqu'il reçut un conseil amical de l'évêque de Sherbrooke. La décision romaine fit croire aux Lavallois que le Saint-Père pouvait revenir sur ses déclarations de 1876, 1881 et 1883 et donner raisons aux Montréalistes et aux Ultramontains. Le recteur Hamel pensa alors à fermer les facultés de la succursale et celles de Québec. M<sup>sr</sup> Antoine Racine lui fit une recommandation opportune et salutaire : « Quant à fermer à l'automne des cours à Québec et à Montréal, je suis loin d'être de cet avis. Le Saint-Siège n'aura pas cette mesure extrême pour agréable. D'ailleurs il sera toujours temps de faire cela, lorsque le Commissaire sera sur les lieux, et qu'il aura été prévenu de votre détermination<sup>1</sup>. » L'abbé Hamel nuança donc sa politique et, plutôt que de s'apprêter à faire de l'intimidation auprès du commissaire dès son arrivée, il télégraphia à Rome : « Université se ruine, mais obéira jusqu'à impossibilité<sup>2</sup>. »

1. Racine à Hamel, le 10 novembre 1883, dans Germain Lavallée, *Monseigneur Antoine Racine dans la question universitaire canadienne (1874-1893)*, Thèse de M. A., histoire, présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, 1954, 36.
2. Nous avons trouvé le texte de ce télégramme dans ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 242.

En vain, les Lavallois tentèrent de s'entendre avec M<sup>re</sup> Fabre sur un moyen qui aurait permis de payer des salaires convenables aux professeurs de la succursale. Le recteur expliqua d'abord une différence importante entre la Faculté de droit et celle de médecine sur ce plan<sup>3</sup>. Les professeurs des deux facultés devaient se satisfaire des frais de scolarité des étudiants pour leur rémunération qui se trouvait inférieure à celle des Québécois ; mais la Faculté de droit avait moins de dépenses à faire que celle de médecine et cette dernière perdait des étudiants au profit de l'École. Comme il manquait de \$6 000 à \$7 000 pour assurer le même salaire aux professeurs de Montréal et de Québec, l'abbé Hamel demanda à M<sup>re</sup> Fabre, après avoir rencontré le docteur Lachapelle, de se charger de cette somme. L'évêque fit savoir aux intéressés qu'il lui était impossible de consentir un pareil déboursé<sup>4</sup>.

Dom Henri Smeulders avait une mission considérable à accomplir et il ne voulait pas se laisser influencer par ni l'un ni l'autre des antagonistes. Abbé mitré de l'ordre des cisterciens, consultant de la Propagande, le commissaire arriva à Québec le 21 octobre 1883<sup>5</sup>. Le Saint-Siège lui avait donné la préséance sur tout l'épiscopat de la province, le droit d'officier pontificalement et les plus amples pouvoirs<sup>6</sup> pour mener son enquête.

*Nous... avons résolu d'envoyer dans cette contrée un personnage ecclésiastique très estimé qui, étant présent sur les lieux, puisse rendre un compte exact de ces mêmes difficultés, ainsi que les résoudre et les dirimer, et régler complètement cette affaire, nous avons voulu en même temps le charger de traiter quelques autres affaires ecclésiastiques qui regardent la même contrée<sup>7</sup>.*

M<sup>re</sup> Laflèche et le docteur Desjardins avaient quitté Rome en même temps que lui. Et l'évêque des Trois-Rivières avait pris des précautions avant de s'embarquer pour le Canada : il avait demandé à l'abbé Luc Désilets de rester dans la Ville éternelle pour surveiller ses intérêts et l'avait nommé son procureur général et son grand vicaire<sup>8</sup>. À Québec, à l'occasion de l'ouverture des cours universitaires, le recteur fit allusion aux questions qui préoccupaient tous les esprits : « C'est Rome qui nous a jugés jusqu'aujourd'hui, c'est Rome qui doit nous juger encore ; cela suffit à conserver

3. Hamel à Fabre, le 4 septembre 1883, ACAM, Université, médecine 831.106.
4. Fabre à Hamel, le 6 septembre 1883, ACAM, *ibid.*
5. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 245. Le bref de Léon XIII nommant M<sup>re</sup> Smeulders commissaire apostolique au Canada est daté du 11 septembre 1883. Voir ACAM, Université de Montréal, 820.001.
6. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, 41 vol., Montréal, 1930-1969, 4 : 112.
7. « Bref de Léon XIII nommant le R. P. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada », le 11 septembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.
8. Rumilly, *Histoire*, 4 : 113.

dans nos âmes la paix et la confiance. [...] ... et nous osons nous flatter qu'il [Dom Smeulders] ne trouvera aucune trace de ces vilains procédés dont on met l'origine et le centre à l'Université Laval<sup>9</sup>. » On reçut le commissaire « selon le mode prescrit par le pontifical<sup>10</sup> », avec solennité<sup>11</sup>, et l'archevêque Taschereau lui demanda s'il voulait que tous les évêques soient convoqués. Il préféra les recevoir un à un, « pour connaître leurs vues sur les diverses questions<sup>12</sup> ». Averti de la venue de M<sup>sr</sup> Laflèche et de M<sup>sr</sup> Antoine Racine<sup>13</sup>, M<sup>sr</sup> Taschereau décida d'inviter personnellement M<sup>sr</sup> Fabre « afin de mettre en marche la grande affaire de l'Université<sup>14</sup> ». Pour ménager les susceptibilités partisans, le commissaire logea à Saint-Patrice, chez les rédemptoristes<sup>15</sup>.

Les Lavallois crurent un moment que le commissaire leur serait favorable<sup>16</sup>. Les Ultramontains et les adversaires de M<sup>sr</sup> Laflèche se préparèrent à assaillir M<sup>sr</sup> Smeulders pour défendre leurs causes. À l'*Étendard* de Montréal, à l'évêché des Trois-Rivières et au Cercle catholique de Québec, les Ultramontains rassemblèrent toutes les difficultés politico-religieuses, du conflit universitaire aux procès pour influences indues, en passant par la question de la division éventuelle du diocèse de M<sup>sr</sup> Laflèche et leur attribuèrent une nature et des racines communes : le « libéralisme » de l'Université Laval et de M<sup>sr</sup> Taschereau. De cette façon, ils pouvaient demander à Dom Smeulders d'effectuer une enquête canonique complète<sup>17</sup>. Pendant ce temps, le supérieur et le secrétaire du séminaire de Nicolet rédigèrent un mémoire confidentiel sur la division du diocèse des Trois-Rivières<sup>18</sup>. Pour donner du poids à leur revendication, ils s'appuyaient sur une quinzaine de documents remontant jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1875, c'est-à-dire : jusqu'au premier mémoire envoyé à Pie IX sur cette affaire. Ils présentèrent probablement ce mémoire au commissaire lorsqu'ils se rendirent à Québec, le 1<sup>er</sup> novembre<sup>19</sup>. Mais M<sup>sr</sup> Laflèche affirmait solennellement que son voyage à Rome avait été un succès complet et qu'il avait « reçu de Rome l'assurance la plus positive que jamais, de son vivant, son diocèse ne serait divisé<sup>20</sup> ».

9. Cette déclaration du recteur est reproduite dans *ibid.*, 5 : 114.

10. Taschereau à Fabre, le 22 octobre 1883, ACAM, Québec, 295.101.

11. Laflamme à Légaré, le 24 octobre 1883, ASQ, Université, 54, n° 125.

12. Taschereau à Fabre, le 22 octobre 1883, ACAM, Québec, 295.101.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. Laflamme à Légaré, le 24 octobre 1883, ASQ, Université 54, n° 125.

17. Rumilly, *Histoire*, 4 : 119-120.

18. « Résumé des Mémoires en faveur de la division du diocèse des Trois Rivières », confidentiel, le 24 octobre 1883, ACAM, Trois-Rivières, 295.104.

19. Laflamme à Légaré, le 1<sup>er</sup> novembre 1883, ASQ, Université 54, n° 125.

20. *Ibid.*



M<sup>re</sup> Fabre fit connaître sans détour ses vues personnelles sur les moyens à prendre pour résoudre la querelle universitaire et l'ensemble des problèmes qui divisaient les Québécois. Le commissaire le reçut les 26 et 27 octobre<sup>21</sup>. Lors de la deuxième audience, l'évêque de Montréal présenta un plan détaillé pour faire disparaître l'opposition entre les Lavallois et les Montréalistes :

1 — *À Montréal, l'évêque sera Vice-Chancelier et aura le pouvoir de confirmer ou d'infirmier toutes les nominations des professeurs.*

2 — *Faire entrer toute l'École de Montréal et les admettre tous avec les professeurs actuels de Laval en leur donnant rang par ordre de préséance tirée de l'époque de leur réception. Excepté cependant les Docteurs Trudel et Rothot [sic] qui seraient les premiers, parce qu'ils auraient été choisis pour former le premier noyau de la faculté à Montréal.*

3 — *Ne pas permettre que l'école se maintienne comme telle.*

4 — *Voir à ce que les vieux professeurs aient une part convenable aux émoluments. [...]*

5 — *Pourvoir à ce que l'Hôtel-Dieu ne perde pas les 20 000.\$ [sic] piastres et pour cela confirmer le désir ou exiger que les cours de médecine se donnent dans la maison de l'École avec loyer ou ce qui serait encore mieux aider à acquitter cette dette. Il est possible cependant que les professeurs qui se sont engagés à payer cette dette conservent cette obligation s'ils sont nommés professeurs et salariés, sans qu'il y ait à recourir aux autres.*

6 — *Il est bon de remarquer que la principale raison qui a été donnée par le séminaire de Québec pour opposer une université à Montréal a été les dépenses faites. Or les professeurs de l'École objectent la même chose pour eux.*

7 — *Les professeurs de l'École en entrant à Laval amènent avec eux 150 élèves et arrêtent une lutte terrible.*

8 — *Il ne sera cependant pas possible d'empêcher tous les catholiques de fréquenter les Universités protestantes. À cause de la langue et à cause du prix. Ces Universités n'exigent pas 9 mois de cours.*

9 — *Les Messieurs de Québec auront besoin d'être avertis qu'ils ont à se montrer plus faciles dans leurs rapports avec les professeurs et autres.*

10 — *Le Vice-Recteur devrait être choisi à Montréal, ceci aiderait puissamment à apaiser les malaises.*

21. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 246.

11 — *Les cours universitaires devraient être plus catholiques en ce sens que l'on ne se contente pas d'enseigner ce qui est de rigueur mais que les professeurs donnent à leurs cours la force que le zèle inspire. On craint trop de paraître zélé. Il nous faudrait non seulement des catholiques pratiquants mais encore des hommes qui affirment leurs principes et dans l'occasion les défendent et donnent à leurs élèves le moyen de les défendre*<sup>22</sup>. Dans cette lettre de M<sup>sr</sup> Fabre, on retrouvait des expressions et une façon de concevoir l'enseignement qui ressemblaient étrangement à celles des deux grands Ultramontains qu'étaient M<sup>sr</sup> Bourget et M<sup>sr</sup> Laflèche. Plus encore, si, dans le Programme catholique de 1871, les Ultramontains avaient pratiquement exigé que les politiciens agissent comme s'ils étaient des prêtres, M<sup>sr</sup> Fabre s'attendait à ce que les professeurs d'université prêchent la morale en plus des bonnes mœurs. M<sup>sr</sup> Fabre donnait donc un autre exemple que tout l'épiscopat, aussi bien les évêques ultramontains que « libéraux », tenait à ce que l'Église exerce un contrôle absolu sur l'ensemble du système d'éducation. Au début de novembre, M<sup>sr</sup> Fabre communiqua un autre plan au commissaire apostolique. Il se déclara favorable à l'érection du diocèse de Montréal en archevêché<sup>23</sup>. Il était convaincu que cette mesure « serait la source de cette paix si désirable, que Votre Excellence, au nom du St-Siège, a mission d'établir dans notre pays, et conséquemment la cessation des luttes si vives, si longues et si déplorables qui nous ruinent, parce qu'elles divisent et multiplient jusqu'à un certain point les forces vives des Catholiques<sup>24</sup> ». Sans faire de comparaison avec Québec, il insista beaucoup sur les atouts de son diocèse, tant sur le plan économique et socioculturel que sur le plan strictement religieux. Avant de demander enfin « justice pour Montréal », il déclara : « Si l'on consulte maintenant l'opinion des Archevêques des provinces de New-York, Boston, Halifax, Toronto, Saint-Boniface, Orégon, tous sont d'avis que Montréal doit devenir Archevêché<sup>25</sup>. »

22. « Notes fournies à M<sup>sr</sup> H. Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, par M<sup>sr</sup> l'Év. de Montréal », le 27 octobre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

23. Fabre à Smeulders, le 4 novembre 1883, ACAM, Documents relatifs à l'érection de Montréal en archevêché, RCD, 91.

24. *Ibid.* Il est intéressant de noter que M<sup>sr</sup> Fabre avait d'abord écrit, à ce sujet : « Quoique prépondérants par le nombre, ces derniers [les catholiques] ont besoin de l'union entr'eux pour être maîtres de la situation, soit qu'on les considère dans leurs rapports vis-à-vis les protestants, soit qu'on examine leur position relativement à quelques politiciens dévoyés et tendant à mettre au pouvoir des hommes imbus des idées mauvaises des Écoles impies de l'Europe, soit enfin qu'ils aient à combattre un mouvement qui serait la ruine de notre nationalité, le mouvement de l'annexion aux États-Unis. » Mais il biffa ensuite cette partie de son texte.

25. *Ibid.*

Au dossier du commissaire apostolique, des laïques du diocèse de Québec ajoutèrent plusieurs questions présentées de façon à orienter les réponses dans un sens ultramontain et anti-Laval<sup>26</sup>.

[...]

13 *L'Université Laval avec son personnel et sa direction actuelle inspire-t-elle confiance aux catholiques ?*

14 *Y a-t-il dans le pays toute une école libérale impie ?*

16 *Y a-t-il tendance à introduire dans le pays les fausses doctrines en matière d'enseignement qui ont cours en France et en Belgique ?*

22 *Le mode actuellement suivi dans le choix des évêques offre-t-il des inconvénients ?*

26 *Désire-t-on que les biens des Jésuites, depuis longtemps détenus par le gouvernement soient rendus à qui de droit ?*

30 *Le fait que le Cardinal Préfet de la Propagande est en même temps protecteur de l'Université Laval est-il de nature à empêcher les justes réclamations contre cette institution de se manifester ?*

32 *Y a-t-il une tendance à revêtir l'Archevêque de Québec d'une autorité exagérée et à lui donner sur les autres diocèses une juridiction qui n'appartient qu'au Souverain Pontife ?*

33 *La manière d'agir des autorités ecclésiastiques du diocèse de Québec expose-t-elle à être mal notés les catholiques qui usent du droit sacré d'appel à Rome<sup>27</sup> ?*

Toutes ces interrogatives changées en affirmatives correspondaient à des accusations maintes fois lancées contre les Lavallois, l'archevêque et tous les « Libéraux » par les Ultramontains et les Montréalistes. C'est pourquoi, même si ce document ne portait aucune signature, nous sommes porté à croire qu'il provenait des Ultramontains québécois et fort probablement du Cercle catholique. Les questions étaient trop directes pour que Dom Smeulders se permette d'y répondre quelque temps à peine après son arrivée. Il garda donc le silence.

Si l'on se fie à M<sup>sr</sup> Duhamel d'Ottawa, M<sup>sr</sup> Smeulders avait une opinion sur le problème universitaire et sur la question de la division du

26. Dans les journaux comme dans les pamphlets, les Ultramontains lançaient depuis longtemps des accusations contre tous ceux qu'ils considéraient comme des « Libéraux ». La seule différence qu'il y avait entre ces accusations et les questions posées au commissaire dans le document qui suit consistait dans le fait que celles-ci se présentaient sous la forme interrogative.

27. « Questions posées par des laïques du diocèse de Québec à M<sup>sr</sup> Smeulders », ASTR, Politico-religieux, A4-131.

diocèse des Trois-Rivières bien avant de quitter Rome pour le Canada. Lors d'une entrevue avec le cistercien, au début du mois de novembre 1883, l'évêque d'Ottawa s'était fait dire que tous les décrets devaient être maintenus et que l'Université Laval était la seule université catholique reconnue par le Saint-Siège ; qu'il ne pouvait être question d'une université indépendante à Montréal ; qu'aucune école de médecine ou de droit ne pouvait être affiliée à Laval ; que la succursale devait être maintenue et que l'École de médecine ne pouvait pas être reconnue comme institution catholique par Rome, mais qu'elle devait se fusionner avec la succursale. Et lorsque M<sup>re</sup> Duhamel avait demandé à Dom Smeulders « si le mode suivi dans le cas du grand [*sic*] Séminaire de Montréal ne pourrait pas l'être aussi dans celui de l'École », ce dernier avait répondu sans détour « que ce serait une affiliation bien défendue par le décret de 1876<sup>28</sup> ». À cette époque, il était clair que le futur délégué ne voulait pas que l'École de médecine continue d'exister en conservant son autonomie. Sur la question du diocèse, Dom Smeulders avait dit à M<sup>re</sup> Duhamel « que le Saint-Siège avait décrété cette division et que son décret ne serait pas révoqué », mais il croyait « que le Pape tolérerait l'ajournement de la division si l'on donnait des raisons pour cet ajournement plus fortes que celles qui militaient en faveur de la création du diocèse de Nicolet<sup>29</sup> ».

M<sup>re</sup> Laflèche aurait bien voulu monopoliser pour un certain temps l'attention du commissaire afin de le convaincre de sa façon de comprendre et de vouloir solutionner tous les problèmes. Une semaine après avoir rencontré Dom Smeulders, l'évêque des Trois-Rivières lui rédigea une longue lettre<sup>30</sup>. Elle se divisait en quatre parties et contenait plusieurs références au mémoire de 1882. Il trouvait que le commissaire s'imaginait que le malaise « libéral » n'avait rien de bien grave et qu'il n'existait qu'à la surface. Étonné, il s'en prit encore à l'Université Laval qui était devenue impopulaire parce qu'elle n'avait « pas donné satisfaction au sentiment catholique dans la composition de son personnel enseignant et dans le mode de son enseignement ». Puis, il prit aussitôt la défense de l'École de médecine contre Laval et fit ressortir le caractère catholique de l'institution montréalaise et les injustices qu'elle avait subies aux dépens de l'épiscopat. Mais comme il pensait que ses affirmations littéraires ne suffiraient pas à convaincre le commissaire, M<sup>re</sup> Laflèche le supplia de prolonger son séjour lorsqu'il irait aux Trois-Rivières pour discuter plus en détail la question de l'éventuelle division de son diocèse.

Pendant ce temps, le climat déjà tendu qui existait entre M<sup>re</sup> Taschereau et les jésuites s'aggrava. L'archevêque de Québec pressa le père

28. Duhamel à Laflèche, le 16 janvier 1884, ACSM, Sér. MC., Portf. 8 : n° 15, 339.

29. *Ibid.*, 340.

30. Laflèche à Smeulders, le 8 novembre 1883, ASTR, Politico-religieux A4-134.

Cazeau, recteur du collège Sainte-Marie, de se prononcer ouvertement sur la nature et la gravité d'un sermon qu'avait fait le père Ponche aux Trois-Rivières, lors d'une retraite pastorale. À cette occasion, le prédicateur aurait déclaré :

*Babylone, c'est la division, la confusion, le désordre ; en un mot, l'enfer. Plaçons Babylone. Supposons que Babylone soit Québec. Montréal représentera Jérusalem.*

*Les francs-maçons ont leurs adeptes. C'est un archevêque, c'est le Cardinal qui conspire en silence pour mieux écraser celui qui par ses vertus et ses talents est en état de lutter contre les ennemis de l'Église, et qui, par les journaux et autres moyens, travaille à déverser le ridicule sur lui. Vous pouvez et vous devez vous mêler indirectement de la politique.*

*Je connais tous les évêques de la Province et ceux de la France, excepté deux. Je n'en connais pas qui soit supérieur à votre évêque...<sup>31</sup>*

Ces accusations n'étaient pas moins radicales que celles qu'avait déjà lancées le docteur Paquin contre le cardinal Siméoni, M<sup>gr</sup> Taschereau, M<sup>gr</sup> Fabre et M<sup>gr</sup> Racine. C'est pourquoi M<sup>gr</sup> Taschereau jugea nécessaire d'interdire le père Ponche et son supérieur, le père Cazeau, dans son diocèse. En plus de parer les coups que pouvaient lui porter certains ecclésiastiques ultramontains, l'archevêque de Québec devait prévoir ceux que préparaient des laïques de Montréal. À ce sujet, il écrivit à M<sup>gr</sup> Antoine Racine : « Il paraît que les avocats veulent aussi une faculté de droit indépendante. La bataille va être terrible<sup>32</sup>. »

La bataille s'annonça d'autant plus terrible que le commissaire se préparait à partir pour Montréal. Au nom de M<sup>gr</sup> Taschereau, le recteur Hamel écrivit à l'abbé Hospice Verreau de l'École normale Jacques-Cartier et lui demanda de trouver une place pour loger M<sup>gr</sup> Smeulders dès son arrivée. Il l'avertit de ne pas le laisser s'installer chez les frères de la Charité, ni à l'évêché, ni chez les jésuites et pas davantage chez les sulpiciens et chez les oblats<sup>33</sup>. Ces démarches ne servirent à rien, car Dom Smeulders décida de loger chez les oblats, rue de la Visitation<sup>34</sup>. Avant de quitter Québec, le commissaire fit une visite importante au séminaire : il y examina les livres de comptes<sup>35</sup>.

31. Cette citation est tirée de Taschereau à Laflèche, le 10 novembre 1883, ASTR, Correspondance Taschereau-Laflèche, A1-T102-21.

32. Taschereau à A. Racine, le 10 novembre 1883, dans Germain Lavallée, *op. cit.*, 37.

33. Hamel à Verreau, privée, le 26 novembre 1883, ASQ, Université 43, n° 60.

34. Smeulders à Fabre, le 10 décembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

35. ASQ, « Journal du Séminaire », vol. 3 : 249.

L'année 1883 s'acheva dans un climat de crise et de récriminations. Le 12 décembre, le commissaire apostolique arriva à Montréal<sup>36</sup> et le surlendemain, M<sup>re</sup> Fabre invita tous ceux qui le désiraient à visiter Son Excellence<sup>37</sup>. À la messe de Noël, dans la basilique de Québec, le grand vicaire Légaré prononça le sermon de circonstance et traita particulièrement du malaise religieux dénoncé violemment par les Ultramontains. Aussi emporté que l'avait été le père Braun une dizaine d'années plus tôt, il s'écria :

*La paix désirée, nous la posséderons lorsque tous les laïcs se renfermeront dans leur rôle. Il est vraiment étrange qu'il surgisse ça et là, dans notre société canadienne, des hommes qui se donnent la mission de régenter l'Église. Ne les voyons-nous pas s'arroger le droit de se mêler de toutes les questions qui relèvent avant tout du pape, des évêques et du clergé... ? N'est-il pas profondément triste de voir avec quel manque d'honneur on se permet de traiter un archevêque, notre maître à tous en doctrine, notre modèle en vertu ? Avec quelle absence de respect il est question des évêques qui ont la sagesse de ne pas épouser des opinions exagérées ? [...] Tous ensemble, mes frères, unissons nos efforts pour imposer silence à quelques voix discordantes qui ne nous paraissent nombreuses que parce qu'elles parlent fort...<sup>38</sup>*

Cyrille Légaré ne montrait alors qu'un revers de la médaille qu'il tenait devant les diocésains. Il critiquait les interventions des laïques dans les affaires religieuses qu'il considérait comme ne devant relever que du clergé, mais il ne signalait pas qu'en 1881, les évêques étaient intervenus d'une bien curieuse façon dans le travail des législateurs.

Ce sermon en entraîna d'autres, mais ils ne furent pas tous prononcés dans les basiliques. Les Ultramontains discernèrent dans l'intervention du grand vicaire de Québec une manœuvre visant à forcer la main du commissaire apostolique. Le Cercle catholique protesta de sa bonne foi. M<sup>re</sup> Taschereau qui en avait été jusqu'alors patron honoraire donna sa démission<sup>39</sup>. Mais la grande réplique ultramontaine au sermon de Québec parut dans un pamphlet anonyme, *la Source du mal de l'époque au Canada*<sup>40</sup>. Du côté des journaux, ce fut *la Patrie* qui se chargea de défendre

36. MEM, 9 : 485-486.

37. Fabre à *la Minerve, le Monde, l'Evening Post et l'Étendard*, le 14 décembre 1883, ACAM, Université de Montréal, 820.001.

38. Extrait du sermon prononcé par C. Légaré à Québec, à la messe de Noël, en 1883, Voir Rumilly, *Histoire*, 4 : 127-128.

39. *Ibid.*, 4 : 128.

40. On attribua ce pamphlet anonyme à Alexis Pelletier, curé de Valleyfield. Voir *ibid.*, 4 : 129.

l'archevêque Taschereau qui venait d'être accusé de « protecteur du libéralisme<sup>41</sup> ». Elle qualifia le pamphlet de « saleté anonyme » d'un « engeuement en règle contre M<sup>gr</sup> l'archevêque de Québec, contre feu M<sup>gr</sup> Conroy et contre tous les ecclésiastiques qui, de près ou de loin, sympathisent avec la cause de l'Université Laval », de « bouquin préconisé par le grand vicaire Trudel [*i.e.* le sénaterr], approuvé par papa Vincelette de l'asile de Beauport », et termina en disant : « Vous voyez que cela débute comme un ancien mandement de M<sup>gr</sup> Bourget à l'adresse des libéraux...<sup>42</sup> » Dix jours plus tard, M<sup>gr</sup> Fabre condamna le pamphlet<sup>43</sup>.

Bien que non évidente, la connexité entre toutes les questions soulevées qui faisaient l'objet des plaintes, des accusations sans limite, des mémoires et des pamphlets soumis au commissaire apostolique était réelle. Si, depuis 1867, le cas canadien-français était classé pour « l'establishment *canadian*<sup>44</sup> » et que celui des Rouges et des Ultramontains était pratiquement classé dans la province de Québec<sup>45</sup>, il restait encore à asseoir solidement l'ordre nouvellement établi qui, au Québec, consistait en une entente non camouflée entre les laïques, liés au « système » de 1867, et les clercs disposés au compromis. Dans la réalisation de cette alliance, il était pratiquement inévitable que le monde de l'enseignement soit mis en cause, car c'est grâce à lui que les gens en place, les défenseurs de l'ordre établi transmettent et imposent l'idéologie qui les maintient au-dessus des pavés plébéiens. Par conséquent, il ne faut pas être surpris de la quantité effarante des sources qui jaillirent auprès de Dom Henri Smeulders. À Québec, il avait écouté les Tardivel, Landry, Hamel, Livernois, Pacaud, et Tarte, les gens du Cercle catholique, de l'Université Laval, de *la Vérité*, du *Courrier du Canada* et du *Canadien*. On avait même osé lui parler d'une tendance à l'étatisme dans l'instruction publique<sup>46</sup> ! À Montréal, en plus d'entendre les représentants de l'École de médecine, il écouta les sœurs de l'Hôtel-Dieu ; il reçut les requêtes du sénateur Bellerose<sup>47</sup> et le mémoire du sénateur omniprésent, F.-X.-A. Trudel ; il entendit les plaintes de l'École normale Jacques-Cartier contre le projet prêté à M<sup>gr</sup> Laflèche de faire interdire l'enseignement aux laïques et il s'entretint avec les frères des

41. *Ibid.*, 4 : 128.

42. *Ibid.*, 4 : 129.

43. MEM, 9 : 507-510.

44. Maurice Séguin, *l'Idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Trois-Rivières, Ed. du Boréal Express, 1968, 49-50.

45. Voir à ce sujet la conclusion de Jean-Paul Bernard, *les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, P. U. Q., 1971.

46. Rumilly, *Histoire*, 4 : 163.

47. *Ibid.*, 4 : 164.

Écoles chrétiennes de leurs difficultés avec les commissaires d'écoles. Du niveau primaire au niveau universitaire, tout le monde de l'enseignement était mis en cause.

Vers la fin de janvier 1884, une première rencontre eut lieu entre les représentants de l'École de médecine et de chirurgie et le commissaire apostolique<sup>48</sup>. L'École tenait à ce que « ses droits » soient respectés et elle repoussait une certaine interprétation des décrets pontificaux. Lors d'une assemblée régulière tenue le 12 janvier 1884, ses officiers élirent les docteurs D'Orsonnens et Desjardins pour traiter avec Dom Smeulders et l'Université Laval<sup>49</sup>. Deux semaines plus tard, après s'être adjoints des conseillers juridiques, Simon Pagnuelo et l'abbé Joseph-Camille Caisse, les délégués montréalais présentèrent une première requête au commissaire<sup>50</sup>. Ils s'attardèrent longuement à décrire les étapes importantes de l'histoire de l'École et sur les démêlés qu'elle avait eus avec l'Université Laval et l'épiscopat depuis 1876. En plus d'exiger que les droits de l'institution montréalaise soient reconnus, ils affirmèrent une fois de plus que les décrets de 1876 et de 1883 n'ordonnaient pas de fait l'anéantissement de l'École. Après avoir lu ce document, le commissaire décida de le communiquer au vice-recteur de la succursale et demanda à ses interlocuteurs quelle était sa nature au point de vue canonique. L'audience fut alors levée.

Lors de la seconde audience, le 14 février, le canoniste J.-C. Caisse et le juriste Pagnuelo répondirent aux questions qu'avait posées le commissaire et ce dernier voulut savoir quelle était la validité des contrats signés entre l'École et l'Hôtel-Dieu et quelles étaient les garanties que les Montréalais pouvaient donner au Saint-Siège concernant le caractère catholique de leur institution<sup>51</sup>. Pagnuelo eut peu de difficultés à expliquer la nature de l'École de médecine sur le plan civil. Il se référa à quelques dates importantes : 1845, année de l'incorporation civile de l'École ; 1849, 1860, 1872 et 1882, années correspondant à des conventions signées avec l'Hôtel-Dieu ; 1870 et 1871, années au cours desquelles l'École avait lutté victorieusement contre les docteurs Hingston et McDonell du Bishop's College qui avaient obtenu, à l'encontre des conventions signées entre l'École et l'Hôtel-Dieu, le contrôle médical d'une salle de l'hôpital. Le canoniste Caisse présenta alors une argumentation assez faible : il considéra que l'École ne possédait aucun document officiel qui aurait prouvé son caractère catholique et il se contenta de faire ressortir la bonne entente qui avait

48. Arthur Savaète, *Voix canadiennes. Vers l'abîme*, 12 vol., Paris, [circa] 1908-1918, 5 : 233.

49. *Ibid.*, 5 : 204.

50. *Ibid.*, 5 : 204-210.

51. *Ibid.*, 5 : 210-222.



régné entre elle et M<sup>sr</sup> Bourget. Il énuméra enfin les contrats signés avec les sœurs de l'Hôtel-Dieu. C'est alors que Dom Smeulders voulut connaître la validité de ces contrats et les intentions arrêtées de l'École concernant son caractère religieux.

À la troisième audience, l'argumentation des défenseurs de l'École fut plus serrée. Ils voulurent obtenir un jugement final au plus tôt. Par ailleurs, le commissaire leur remit le texte des réponses de l'université aux questions qu'il avait posées au sujet de la requête de l'École du 23 janvier<sup>52</sup>. Quatre conditions étaient nécessaires pour valider canoniquement les contrats passés entre l'École et l'Hôtel-Dieu : délibération et consentement du Chapitre de la communauté, consentement de l'ordinaire du diocèse, utilité certaine de contracter et consentement du Saint-Siège. Le plaideur canoniste de l'École soutint que chacune de ces conditions avait été respectée en se référant à des documents précis : la délibération capitulaire du 1<sup>er</sup> octobre 1872<sup>53</sup>, le certificat du 4 mars relatif aux contrats et conventions du 13 avril 1860, 1<sup>er</sup> octobre 1872 et du 4 septembre 1882 entre l'École et l'Hôtel-Dieu, la permission demandée à M<sup>sr</sup> Fabre le 5 août 1882 pour signer la convention de septembre<sup>54</sup>, la réponse affirmative de l'évêque de Montréal<sup>55</sup>, les avantages que retirait l'Hôtel-Dieu, le quatrième article de la treizième constitution des sœurs de l'Hôtel-Dieu, la permission et l'approbation données par M<sup>sr</sup> Bourget de signer ces contrats en vertu d'un indult du Saint-Siège du 27 mars 1870, et deux rapports de l'Hôtel-Dieu envoyés au Saint-Siège en 1872 et 1876<sup>56</sup>. De l'avis du plaideur, la validité canonique des contrats avait été reconnue par le pape, par M<sup>sr</sup> Conroy, par le cardinal Siméoni et par l'Université Laval qui n'avait pas osé chasser l'École de l'hôpital en 1880<sup>57</sup>. Quant aux garanties de son attachement au Saint-Siège, l'École était disposée à ce que l'on modifiât le septième article du décret de 1876 de manière à astreindre de façon plus stricte chaque professeur à l'autorité religieuse par le mode de sa nomination<sup>58</sup>. Mais en retour, l'École exigeait la résiliation des conventions qu'elle avait signées avec M<sup>sr</sup> Fabre et l'université le 15 décembre 1877 et un nouvel engagement avec l'ordinaire de Montréal<sup>59</sup>.

52. *Ibid.*, 5 : 222-231.

53. Document reproduit dans *ibid.*, 5 : 223.

54. *Ibid.*, 5 : 224.

55. *Ibid.*, 5 : 224.

56. *Ibid.*, 5 : 226.

57. *Ibid.*, 5 : 227.

58. *Ibid.*, 5 : 228-229.

59. *Ibid.*, 5 : 230-231.

Au cours des deux dernières audiences du 22 mars<sup>60</sup> et du 9 avril<sup>61</sup>, l'École présenta des articles additionnels visant à garantir sa soumission à l'autorité religieuse. Elle demanda aussi un jugement final au commissaire.

Parallèlement à ces audiences entre les représentants de l'École et le commissaire apostolique, Dom Smeulders et M<sup>re</sup> Taschereau s'entretenirent de la question de l'École et des biens des jésuites. En février 1884, Dom Smeulders présenta à M<sup>re</sup> Taschereau une alternative relative au statut qu'il convenait de reconnaître à l'École ; et à Rome, en 1883, l'archevêque lui avait demandé de lui reconnaître le droit de négocier avec le gouvernement provincial la cession du vieux collège des jésuites au séminaire de Québec. Pour ce qui est du statut de l'École, le commissaire entrevoyait deux possibilités : le maintien de la succursale tout en laissant l'École continuer dans le *statu quo* ; l'affiliation de l'École à l'université tout en lui conservant sa charte civile, son autonomie et ses biens. Il préférait la seconde solution. Au sujet de la question des biens des jésuites, le commissaire montra à son interlocuteur un indult qui lui accordait le droit qu'il revendiquait, mais il refusa de lui en délivrer une copie. Il ajouta : « que ses instructions lui commandaient, lorsque l'Archevêque aurait réussi, de faire remettre les sommes qui en proviendraient à la disposition du Saint-Siège, par qui elles seraient partagées entre le séminaire et les jésuites<sup>62</sup>. »

Le recteur Hamel ne fut pas d'accord avec le commissaire relativement à l'École de médecine et repoussa la conclusion que les Montréalais avaient tirée de leur interprétation des décrets pontificaux. Par l'entremise de M<sup>re</sup> Taschereau, l'abbé Hamel répondit à Dom Smeulders<sup>63</sup>. Il contesta l'interprétation que l'École avait donnée au sujet des décrets<sup>64</sup> et la préférence qu'accordait le commissaire pour le statut de l'École : « Quand même l'École serait fermée, et que nous aurions tous les élèves, il nous serait impossible de soutenir la Succursale. [...] Si, quand il s'est agi d'établir la Succursale, on nous avait dit que Montréal ne se conformerait pas, dans un avenir prochain, au décret de 1876, quant à sa part de dépenses, nous n'aurions jamais consenti à laisser commencer la Succursale. [...] il est impossible, sans un concours considérable, de faire concurrence à

60. *Ibid.*, 5 : 231-235.

61. *Ibid.*, 5 : 262-270.

62. « Notes sur mon entrevue avec M<sup>re</sup> Smeulders, à Montréal, le 9 février 1884 », signature de M<sup>re</sup> Taschereau, dans *Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*, 1. Nous avons trouvé ce document dans les archives non codifiées de l'École normale Jacques-Cartier.

63. « Lettre du Supérieur du Séminaire de Québec à Monseigneur l'Archevêque de Québec », signée par T.-E. Hamel, le 16 février 1884, dans *ibid.*, 2-7.

64. *Ibid.*, 2-3.

l'École, si elle continue *in statu quo*<sup>65</sup>. » Cet appui financier local ne devait pas être en-deça de \$20 000 par année<sup>66</sup>. Dès lors, le recteur soulevait le problème du financement de l'université et ouvrait le débat sur la question des biens des jésuites. Il fit savoir à M<sup>sr</sup> Taschereau que même si l'indemnité pour le collège des jésuites était accordée au séminaire de Québec, cela serait encore bien insuffisant pour permettre à l'entreprise lavalloise de renflouer son budget. En effet, cette indemnité correspondait environ à une somme de \$25 000 à \$30 000. Advenant le règlement complet de la question des biens, il réclama alors, pour le séminaire de Québec, une grande part de l'indemnité gouvernementale à titre de « commencement de compensation<sup>67</sup> ». Sans une solution rapide, et il fixait le délai à Pâques, il menaçait de fermer les facultés laïques à la fin de l'année scolaire<sup>68</sup>.

Pour satisfaire aux besoins de l'Université Laval, Dom Smeulders proposa l'adoption d'un modèle de financement appliqué en Belgique, mais les Lavallois s'y opposèrent. Dans deux lettres qu'il fit parvenir à M<sup>sr</sup> Taschereau les 29 février<sup>69</sup> et 15 mars<sup>70</sup>, le commissaire apostolique fit allusion au mode de financement adopté pour l'Université de Louvain. À tous les ans, deux dimanches consécutifs, on aurait fait dans les églises une quête appelée Denier de l'université catholique pour subvenir aux besoins de Laval et de la succursale. L'abbé Benjamin Pâquet, procureur du séminaire de Québec, discuta de cette proposition avec le commissaire et M<sup>sr</sup> Taschereau donna son opinion<sup>71</sup>. L'archevêque se montra des plus réalistes sur cette question. Il n'acceptait pas le principe des quêtes annuelles parce qu'il entrevoyait des résultats trop aléatoires et qu'en plus certains évêques pourraient refuser leur collaboration. Il préférerait une solution préconisée par le procureur du séminaire de Québec qui « finirait par faire un capital suffisant pour soutenir l'université jusqu'à la consommation des siècles », à condition que « le Souverain Pontife l'impose par autorité à tous les Évêques, à tout le clergé, à tous les fidèles<sup>72</sup> ». Cette solution - Pâquet consistait en « une souscription de deux centins par année pendant vingt ou vingt-cinq ans » auprès de tous les catholiques de la

65. *Ibid.*, 4.

66. *Ibid.*, 5.

67. *Ibid.*, 5-7.

68. *Ibid.*, 6.

69. « Lettre de Son Excellence le Commissaire Apostolique à Monseigneur l'Archevêque de Québec », le 29 février 1884, dans *ibid.*, 7-8.

70. « Lettre du Commissaire Apostolique, en date du 15 mars 1884, à l'Archevêque de Québec », dans *ibid.*, 8.

71. « Lettre de Monseigneur l'Archevêque à Son Excellence le Commissaire Apostolique », le 17 mars 1884, dans *ibid.*, 9-10.

72. *Ibid.*, 9 ; Taschereau à Smeulders, le 6 mars 1884, ASQ, Université 28, n° 94.

province<sup>73</sup>. Une semaine plus tard, M<sup>re</sup> Taschereau revint à la charge auprès de Dom Smeulders et le séminaire de Québec renchérit en insistant sur la nécessité de conserver son indépendance vis-à-vis le gouvernement civil et les évêques des autres diocèses tout en dirigeant l'université à la façon d'un monopole<sup>74</sup>. Le recteur Hamel s'en prit au commissaire. Il lui fit remarquer que « si Son Excellence connaissait aussi bien le Canada que nous connaissons la Belgique et la France, Elle se convaincrerait de suite que les circonstances y sont bien différentes<sup>75</sup> ». Comme Dom Smeulders trouvait le projet-Pâquet trop compliqué, le recteur remarqua encore que « dans ce plan, il n'y a de déterminé que le montant de la réclamation, \$500 000, payable en 20 ou 25 ans<sup>76</sup> » ! N'ayant reçu qu'un accusé de réception à cette lettre<sup>77</sup>, l'abbé Hamel déclara péremptoirement « que si la question financière, la seule importante pour nous, n'était pas réglée cette année, nous ne pouvions pas aller plus loin, et que nous serions dans la nécessité de fermer les facultés laïques<sup>78</sup> ». Il ne pouvait être plus précis.

Tandis que le grand vicaire de Québec, Cyrille Légaré et un certain L.-H. Huot s'effrayaient mutuellement à l'avance du danger que pourraient constituer les sulpiciens à Montréal et qu'ils esquissaient un plan de chantage, en tenant compte, comme ils le disaient, des « services rendus par les Québécois lors de l'affaire des paroisses<sup>79</sup> », le curé Bellenger faisait connaître à M<sup>re</sup> Laflèche son étonnement et ses craintes relatives au comportement de Dom Smeulders : « Il est probable, disait-il, que le délégué est d'avis qu'il est plus aisé de vous immoler que de déplaire à la Propagande, quitte à préparer des prétextes pour se justifier devant

73. Le plan suggéré par Benjamin Pâquet a été expliqué par M<sup>re</sup> Taschereau dans une lettre à M<sup>re</sup> Smeulders du 17 mars 1884. Voir *Correspondance échangée au sujet de l'Université Laval*, 9.

74. « Lettre de l'Archevêque de Québec à Son Excellence le Commissaire Apostolique », le 25 mars 1884, dans *ibid.*, 10-12.

75. « Lettre du Supérieur du Séminaire de Québec à l'Archevêque de Québec », le 25 mars 1884, dans *ibid.*, 12-21.

76. *Ibid.*, 21.

77. « Lettre de Son Excellence le Commissaire Apostolique à Monseigneur l'Archevêque de Québec », le 28 mars 1884, dans *ibid.*, 21.

78. « Lettre du Supérieur du Séminaire de Québec à Monseigneur l'Archevêque de Québec », le 31 mars 1884, dans *ibid.*, 22.

79. Légaré à Huot, le 12 février 1884, ASQ, Lettres P, n° 190 ; Huot à Légaré, le 14 juillet 1884, ASQ, Lettres P, n° 191 ; Télégramme de Huot à Choquet, le 20 [?], 1873, ASQ, Lettres P, n° 192 ; Télégrammes de Bolduc à Brichet et de Brichet à Bolduc, copies faites par l'abbé Boldue, s. d., ASQ, Lettres P, n° 193 ; à A. Choquet, Fabrique Notre-Dame, télégramme, le 21 mars 1873, ASQ, Lettres P, n° 194. Nous aurions aimé savoir quels étaient ces services rendus par les Québécois. Nous n'avons rien découvert.

le pape<sup>80</sup>. » Il prêta une intention machiavélique aux cardinaux de la Propagande.

*Il me semble que les cardinaux et les employés du bureau de la régie de la Propagande auront dit au délégué :*

*Maintenez les décrets, sauvez l'honneur de la Propagande, regardez ce document [les calomnies de l'abbé Marquis] comme vrai, ne le montrez à personne, pas même à M<sup>gr</sup> Laflèche, sur ce témoignage, divisez son diocèse, s'il vous offre sa démission, acceptez-la. Ne lui accordez pas d'enquête. L'archevêque T. et Laval ont raison. M<sup>gr</sup> Laflèche doit être supprimé. Ne perdez jamais de vue que Rome ne se déjuge pas<sup>81</sup>.*

Même si M<sup>gr</sup> Fabre s'était déclaré à plusieurs reprises fils d'obéissance, il ne fallait pas croire qu'il était disposé à accepter que quiconque, « Libéraux » lavallois aussi bien qu'Ultramontains montréalistes, lui force la main impunément. Il se donna la peine de décortiquer la plaidoirie qu'avait présentée le docteur Desjardins à Rome, puis il déclara au commissaire que « l'intérêt la [l'École] rendait une Institution Catholique, comme l'intérêt la faisait fournir des arguments en faveur d'une Université à Montréal<sup>82</sup> ». Sur la question du financement de la succursale, il déclara n'avoir jamais pris d'engagement définitif dans la responsabilité des frais à encourir<sup>83</sup>. Il décela des difficultés majeures dans le plan Pâquet, et, à la demande du commissaire<sup>84</sup>, il fit connaître son opinion personnelle sur le séminaire de Québec et ses dirigeants : « Comme toujours, le Séminaire de Québec prépare les choses de manière à jeter la faute d'une défaite qu'il redoute sur les épaules des Évêques de la Province. Cependant on sait que si le même Séminaire est prompt à s'en servir comme d'un rempart et d'un bouclier contre les adversaires, il n'a jamais été disposé à les intéresser à son œuvre<sup>85</sup>. » Jamais, jusqu'alors, M<sup>gr</sup> Fabre n'avait osé laisser de trace, dans la province, d'une façon de voir aussi peu favorable au séminaire de Québec. Son opinion, à ce moment-là, ressemblait étrangement à celle de M<sup>gr</sup> Langevin d'Ottawa. Ce dernier écrivit précisément à M<sup>gr</sup> Laflèche, deux jours plus tard : « Ça me paraît étrange que tout se fasse à notre insu et derrière notre dos. Est-ce que nous ne sommes rien

80. Bellenger à Laflèche, le 17 février 1884, ASTR, Correspondance Bellenger-Laflèche, 1864-1892, A2-B14-26.

81. *Ibid.*

82. « Remarques sur le Mémoire présenté par le D<sup>r</sup> Desjardins à Rome, 15 août, 18 août, 1883, à Son Excellence Dom H. Smeulders Commissaire Apostolique au Canada », ACAM, Université de Montréal, 820.001.

83. « Résumé historique de l'établissement de la succursale Laval à Montréal, à S. E. D. H. Smeulders », le 1<sup>er</sup> mars 1884, ACAM, RLF, 5 : 257-267.

84. Smeulders à Fabre, le 25 mars 1884, ACAM, Université, médecin, 831.106.

85. *Ibid.*

dans la province ? Votre Grandeur sait-elle, si réellement, il a été donné une décision par le Commissaire dans l'affaire de la Succursale ? Je continue à croire qu'il vaut mieux attendre cette décision, avant de demander une enquête générale, surtout maintenant qu'il paraît certain que le Commissaire n'est pas sur le point de partir pour Rome<sup>86</sup>. » Mais M<sup>gr</sup> Fabre avait déjà laissé entendre que les évêques étaient suffisamment informés par les journaux de ce qui se passait au sujet de la succursale, alors qu'il était intervenu pour bâillonner les rédacteurs.

Si les Lavallois avaient un important réseau d'information et de diffusion, le « système Zitelli-Pâquet » dont nous avons déjà parlé plus haut, les Ultramontains, les jésuites et les Montréalistes ne manquaient pas d'informateurs. Le curé Bellenger de Deschambault communiquait beaucoup d'informations à l'évêque des Trois-Rivières ; l'abbé Luc Désilets, était à Rome où il travaillait pour le compte de M<sup>gr</sup> Laflèche, et le père Robert en faisait autant pour les jésuites<sup>87</sup>. Dans une lettre au père Hudon du collège Sainte-Marie, le père Robert l'informait :

*2° Dans le but de contrôler l'action du Commissaire Ap., d'entraver son influence et de suppléer à l'impuissance de mesures qu'il pourra faire ratifier par la Cour de Rome, le Recteur actuel de l'Univ. Lav. Mons. l'abbé Thov-E. Hamel a jugé nécessaire de solliciter, de presser même activement l'Arch. de Q. à s'adjoindre l'Ev. de Sherbrooke, afin d'aller immédiatement tous deux à Rome pour y mettre en accusation le Com. Apos. lui-même, pour y réduire à néant toutes les informations, et en rapporter ainsi sous le plus court délai possible une dernière et décisive confirmation, telle que l'a faite au Canada la majorité, c.-à-d. l'autorité des Evêques et du S. Siège [...] ... et celui-ci [l'abbé Hamel] s'est empressé de monter chez l'Ev. de Sherbrooke pour le mettre dans le secret et le prier en même temps d'user de toute son influence auprès de l'Arch. que le Rect. Hamel accuse d'inertie...<sup>88</sup>*

Les affirmations du père Robert n'étaient certainement pas basées sur une simple opinion personnelle. Après avoir discuté à Montréal avec

86. Langevin à Laflèche, le 27 mars 1884. ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-20.

87. Comme nous l'avons déjà signalé dans le 4<sup>e</sup> chapitre, nous n'avons pas eu la permission de dépouiller le fonds Robert aux archives des pères jésuites à Saint-Jérôme ; mais lors d'une rencontre avec Jacques Grisé, qui a fait une thèse de D.E.S. intitulée : *le Premier Concile provincial de Québec (1851)*, à l'Université de Montréal, nous avons appris que ce fonds et les archives vaticanes montrent bien que le jésuite Robert faisait partie d'un « système » semblable et opposé à celui de M<sup>gr</sup> Zitelli et de Benjamin Pâquet.

88. P. Robert au P. Hudon, le 14 avril 1884, ACSM, Correspondance 1884-1885, Sér. MC, Portf. 8, n° 15, 345.

l'évêque de Saint-Boniface, M<sup>sr</sup> Taché, Dom Smeulders écrit à M<sup>sr</sup> Laflèche pour lui annoncer que la question qui le concernait était résolue, c'est-à-dire : que la division du diocèse des Trois-Rivières n'était ni nécessaire ni utile<sup>89</sup>. Depuis les six mois que durait son enquête, le commissaire apostolique n'avait donné aucune lueur d'espoir aux « Libéraux », ni au séminaire de Québec, ni à l'archevêque Taschereau. Au contraire, il avait refusé de se prononcer sur un mode de réglementation de la question des biens des jésuites qui aurait pu favoriser le séminaire. Et son attitude semblait plutôt favorable à l'autonomie de l'École de médecine sinon à la création d'une université indépendante à Montréal. Enfin, il donnait gain de cause à M<sup>sr</sup> Laflèche contre les « Libéraux » et l'archevêque Taschereau dans la question de la division du diocèse des Trois-Rivières. Comme l'avait prévu le père Robert, vers la fin d'avril, M<sup>sr</sup> Taschereau informa M<sup>sr</sup> Fabre de son départ imminent pour Rome<sup>90</sup>, où il multiplierait démarches et rencontres dans le but de faire désavouer Dom Henri Smeulders. Toujours à l'affût des nouvelles, M<sup>sr</sup> Langevin demandait encore à M<sup>sr</sup> Laflèche si le commissaire avait pris une décision au sujet de la succursale<sup>91</sup>.

\* \* \*

La décision de Dom Smeulders au sujet du diocèse des Trois-Rivières remplit de joie tous les amis de M<sup>sr</sup> Laflèche, mais les partisans de Laval et les « Libéraux » se révoltèrent. Lors d'une cérémonie qui se déroula à la cathédrale des Trois-Rivières, le juge Bourgeois présenta une adresse de félicitations à M<sup>sr</sup> Laflèche au nom de la population de la ville<sup>92</sup>. Les adversaires attribuèrent le succès de M<sup>sr</sup> Laflèche à l'intervention de M<sup>sr</sup> Taché auprès du commissaire. Dans *l'Électeur*, Pacaud vociféra contre les jésuites, ennemis de Laval, qui auraient fait venir M<sup>sr</sup> Taché de Saint-Boniface pour influencer le commissaire apostolique : « Il est très regrettable de voir ainsi un prélat étranger intervenir dans nos affaires exclusivement provinciales<sup>93</sup>. » Une curieuse coïncidence fit qu'on annonça publiquement, le même jour, le départ prochain de M<sup>sr</sup> Taschereau pour Rome. L'archevêque partit le 23 avril accompagné non pas par M<sup>sr</sup> Antoine Racine comme l'avait prévu le père Robert, mais par l'abbé L.-N. Bégin<sup>94</sup>, préfet des études du séminaire de Québec.

89. Rumilly, *Histoire*, 4 : 176.

90. Taschereau à Fabre, le 20 avril 1884, ACAM, Québec, 295.101.

91. Langevin à Laflèche, le 22 avril 1884, ASTR, Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-21.

92. Rumilly, *Histoire*, 4 : 176.

93. « Étranger ! » *la Vérité*, 3 mai 1884.

94. Rumilly, *Histoire*, 4 : 177. L'abbé Louis-Nazaire Bégin allait succéder à M<sup>sr</sup> Taschereau en 1898.

Plusieurs journaux relevèrent l'article de Pacaud dont *l'Étendard*<sup>95</sup>, le *Courrier du Canada*<sup>96</sup>, la *Vérité*<sup>97</sup> et la *Minerve*<sup>98</sup>. Tous étaient d'avis que le rédacteur libéral de Québec maniait cavalièrement l'injure et que M<sup>re</sup> Taché n'était pas un étranger, mais qu'au contraire il était l'une des plus grandes gloires de l'Église du Québec.

Le vent dans les voiles, les Ultramontains préparèrent un « Avant-projet d'une université à Montréal<sup>99</sup> ». Cette université devait s'appeler « L'Université Bourget » et son corps politique comprendrait l'évêque de Montréal, le recteur du collège Sainte-Marie, le supérieur de Saint-Sulpice et les doyens de chacune des Facultés de médecine, de droit, des sciences, des arts « et autres facultés à être érigées ». L'on prévoyait en outre que l'École de médecine serait reconnue comme la Faculté de médecine de la nouvelle institution, mais qu'à l'instar de la Faculté de théologie, elle conserverait sa charte civile et son autonomie. En somme, dans ce projet, les auteurs, sans doute les plus intéressés à la séparation définitive d'avec Laval et à l'érection de Montréal en archevêché, tentaient de se faire une université sur mesure qui assurerait la conservation de tous leurs droits et privilèges.

Bien avant que M<sup>re</sup> Taschereau n'arrivât à Rome, le curé Bellenger, informateur de M<sup>re</sup> Laflèche, commenta longuement les buts de sa mission et expliqua à sa façon la situation pénible dans laquelle était censé se trouver l'archevêque de Québec.

*Depuis longtemps, M<sup>re</sup> T. ne s'appartient plus, aujourd'hui moins que jamais. [...] Voici le but du voyage de M<sup>re</sup> T. et de N. B. M<sup>re</sup> part décidé d'offrir sa démission (N.N.S.S.A. et D. Racine ont chargé M<sup>re</sup> T. de joindre leur mître à la sienne, si Rome ne fait pas leur commune volonté) [sic] d'offrir sa démission, si Rome ne maintient les décrets (vous savez ce que M<sup>re</sup> T. ainsi que nos abbés libéraux entendent par cette formule) [sic] essayer de démolir le délégué, faire modifier ses lettres de mission, et faire que des enquêtes sur les agissements de Québec n'aient pas lieu... J'espère que l'ami Luc sera de taille à lutter contre nos députés Québécois. Ils ne sont pas forts pour ces sortes de combats. Je crois que Luc a assez de foin dans ses bottes, pour soutenir le droit et la justice contre eux<sup>100</sup>.*

95. « L'Électeur vs M<sup>re</sup> Taché », *l'Étendard*, 24 avril 1884.

96. Rumilly, *Histoire*, 4 : 177-178.

97. « Étranger ! » *la Vérité*, 3 mai 1884.

98. Rumilly, *Histoire*, 4 : 177.

99. « Avant-projet d'une Université à Montréal », le 23 avril 1884, ACSM, Sér. MC, Portf. 8, n° 9, 217-224.

100. Bellenger à Laflèche, le 24 avril 1884, ASTR, Correspondance Bellenger, Laflèche, A2-B14-28.



Guère plus favorable au séminaire de Québec, à l'Université Laval et à M<sup>re</sup> Taschereau que son confrère des Trois-Rivières, M<sup>re</sup> Langevin voyait dans les revendications financières du séminaire « un prétexte, soit pour menacer de fermer l'université, soit pour demander du secours à la législature, soit enfin pour provoquer quelques démonstration, sous forme de souscription<sup>101</sup> ». Cette opinion se présentait presque au même moment où le recteur Hamel prononça un discours sur les finances du séminaire<sup>102</sup>.

L'arrivée au Canada, au début du mois de mai, du *Journal de Rome* du 16 avril relança l'âpre débat sur la franc-maçonnerie. Le rédacteur écrivait : « En combien de pays, malgré la défense formelle de l'Église, la franc-maçonnerie n'a-t-elle pas séduit jusqu'à des catholiques ; faut-il rappeler ces tristes compromissions, sinon ces adhésions déclarées qui, en Portugal, au Brésil, dans l'Amérique du Nord, au Canada surtout, découragent les fidèles du Christ...<sup>103</sup> » Plus explicite et encore beaucoup plus particularisé fut l'article du 9 mai qui exposait une des thèses chères aux Ultramontains : « Au Canada, c'est la franc-maçonnerie, cette franc-maçonnerie insinuante, distinguée, qui est à l'origine de ces conflits religieux et politiques, inconnus encore il y a quelques années, et portés aujourd'hui à un tel degré d'acuité que le Saint-Siège a dû envoyer un commissaire extraordinaire pour pacifier les diocèses<sup>104</sup>. »

Ces articles inspirés tombaient dans une bonne terre, au bon moment. Ils relançaient sur le champ de bataille tous les antagonistes des années 1850 et 1860. Chez J.-A. Langlois, le père Édouard Hamon, un jésuite, venait justement de lancer *la Franc-maçonnerie dans la province de Québec* et multipliait ses articles dans les journaux ultramontains, tels *l'Étendard* et *la Vérité*. M<sup>re</sup> Fabre tenta de couper court à la polémique engagée en lançant un mandement qui fut lu dans toutes les églises de Montréal le 25 mai<sup>105</sup> ; mais son collègue des Trois-Rivières publiait lui aussi une circulaire recommandant à son clergé de prononcer des sermons contre la franc-maçonnerie<sup>106</sup>. Dans cette circulaire, il reproduisait l'encyclique *Humanum genus*. Dans un élan missionnaire, *la Minerve* de Tassé présentait un article intitulé : « L'esprit religieux est-il en baisse<sup>107</sup> ? » Et

101. Langevin à Laflèche, le 28 avril 1884, ASTR. Correspondance Langevin-Laflèche, A1-L55-22.

102. « La situation de l'Université Laval. Exposé de M. le Recteur », *le Canadien*, 2 mai 1884.

103. Cité dans Rumilly, *Histoire*, 4 : 178.

104. *Ibid.*, 4 : 178.

105. MEM, 10 : 1-8.

106. METR, 4 : 121-180.

107. « L'esprit religieux est-il en baisse ? » *la Minerve*, 30 mai 1884.

dans une envolée digne des plus illustres représentants de l'élite laïque et cléricale québécoise, il répondait à la question qu'il posait : « Non. Il est plus ardent que jamais. Dans nos campagnes, il ne manquait pas, il y a vingt-cinq ans, de catholiques qui ne remplissaient pas leurs devoirs, qui n'assistaient pas à la messe du dimanche et ne faisaient pas leurs Pâques. Aujourd'hui leur nombre est insignifiant<sup>108</sup>. » Ce député fédéral d'Ottawa se donnait même la peine de compter le nombre des communions de Noël à Montréal, puis il déclara comme un signe des temps : « Qui ne sait qu'il a fallu épurer l'Histoire du Canada de Garneau, pour la troisième édition ? Pourquoi ? Parce que les éditions précédentes offraient matière à critique au point de vue ecclésiastique. Elles avaient paru, pourtant, et s'étaient aisément écoulées ; mais aujourd'hui cela n'eût pas été possible. C'est un signe, n'est-ce pas<sup>109</sup> ? » C'était un signe en effet ! C'était le signe qui démontrait la réussite de l'ordre récemment établi au Canada et dans la province de Québec. Dans cet ordre nouveau, il n'y avait pas de place pour les extrémistes, tant pour ceux de droite, les Ultramontains intransigeants, que pour ceux de gauche, les Rouges, les démocrates, les laïcisans, les « Libéraux ». Par mesure de prudence, M<sup>sr</sup> Taché intercédait auprès de M<sup>sr</sup> Laflèche, son ami intime, pour lui conseiller vivement d'arrêter la polémique dans laquelle il s'était malheureusement relancé<sup>110</sup>.

Ross, premier ministre du Québec, tenta vainement de continuer et d'achever une lutte qu'avait déjà engagée M<sup>sr</sup> Laflèche. Au Conseil de l'instruction publique, il présenta un projet visant à supprimer les écoles normales en les annexant aux collèges classiques<sup>111</sup>. Sur un total de 4 495 instituteurs et institutrices qui enseignaient dans la province, 555 seulement étaient diplômés des écoles normales. Et pourtant, 3 467 diplômes avaient été accordés depuis la création de ces écoles en 1857. Ross en concluait qu'une grande majorité des élèves de ces institutions profitaient des cours sans avoir l'intention de se livrer à l'enseignement. Or, ces écoles normales coûtaient annuellement \$42 000 de subventions provinciales. D'où l'idée du premier ministre de les supprimer comme telles pour les annexer aux collèges où les étudiants payaient des frais de scolarité.

À Rome, M<sup>sr</sup> Taschereau déploya une activité fébrile. Arrivé le 17 mai, il commença à rédiger la première d'une longue série de lettres à son grand vicaire à Québec<sup>112</sup>. Reçu par le père Brichet du Séminaire

108. *Ibid.*

109. *Ibid.*

110. Taché à Laflèche, le 7 mai 1884, ASTR, Correspondance Taché-Laflèche, D1-T139.

111. Rumilly, *Histoire*, 4 : 183.

112. Taschereau à Légaré, le 17 mai 1884, ASQ, Sémin. 9, n° 4a.